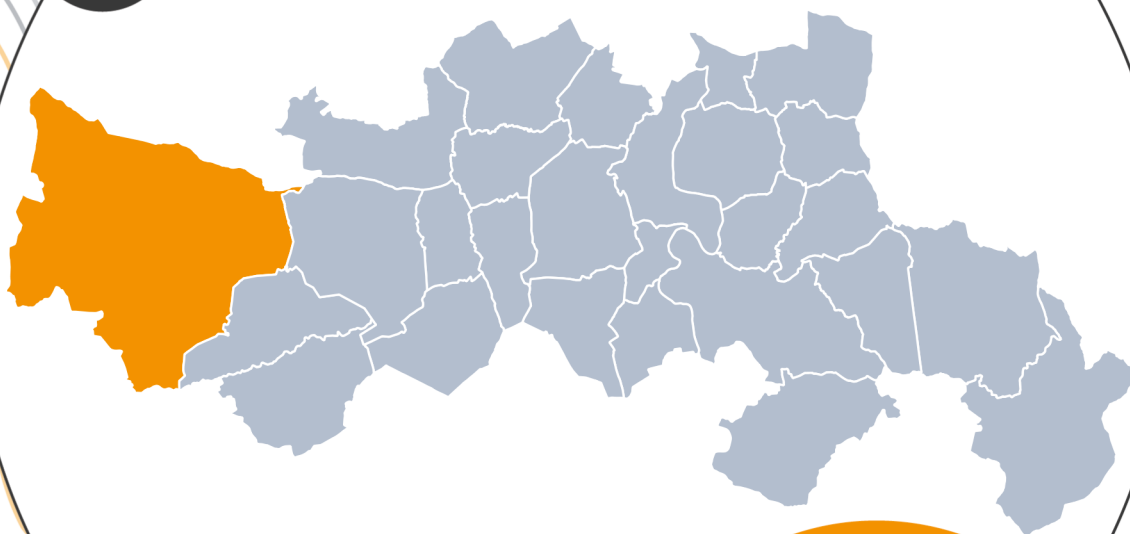


CAHIER COMMUNAL AYDAT



Version approuvée du 29/01/2026

**4-3
APP**

SOMMAIRE

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	5
STECAL.....	15
CHANGEMENTS DE DESTINATIONS.....	51
PETIT PATRIMOINE LOCAL	59
ZONES URBAINES SENSIBLES.....	117
RISQUES ET CONTRAINTES	121

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	NOM	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	ER - Accès	Aménagements / Equipements	Commune	306
2	ER - Assainissement pluvial 5m de large	Aménagements / Equipements	Commune	149
3	ER - Elargissement de 4m de large	Aménagements / Equipements	Commune	606
4	ER - Élargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	5127
5	ER - Elargissement route, et batraoduc (3m de large)	Aménagements / Equipements	Commune	282
6	ER - Elargissement voirie portée à 6m de large	Aménagements / Equipements	Commune	635
7	ER - Equipements publics, salle communale	Aménagements / Equipements	CD-63	3110
8	ER - Préserver abords lac, cheminement doux 10m de large	Aménagements / Equipements	Commune	1324
9	ER - Préserver abords lac, cheminement doux 5m de large	Aménagements / Equipements	Commune	477
10	ER - Sécuriser carrefour	Aménagements / Equipements	Commune	121

LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES

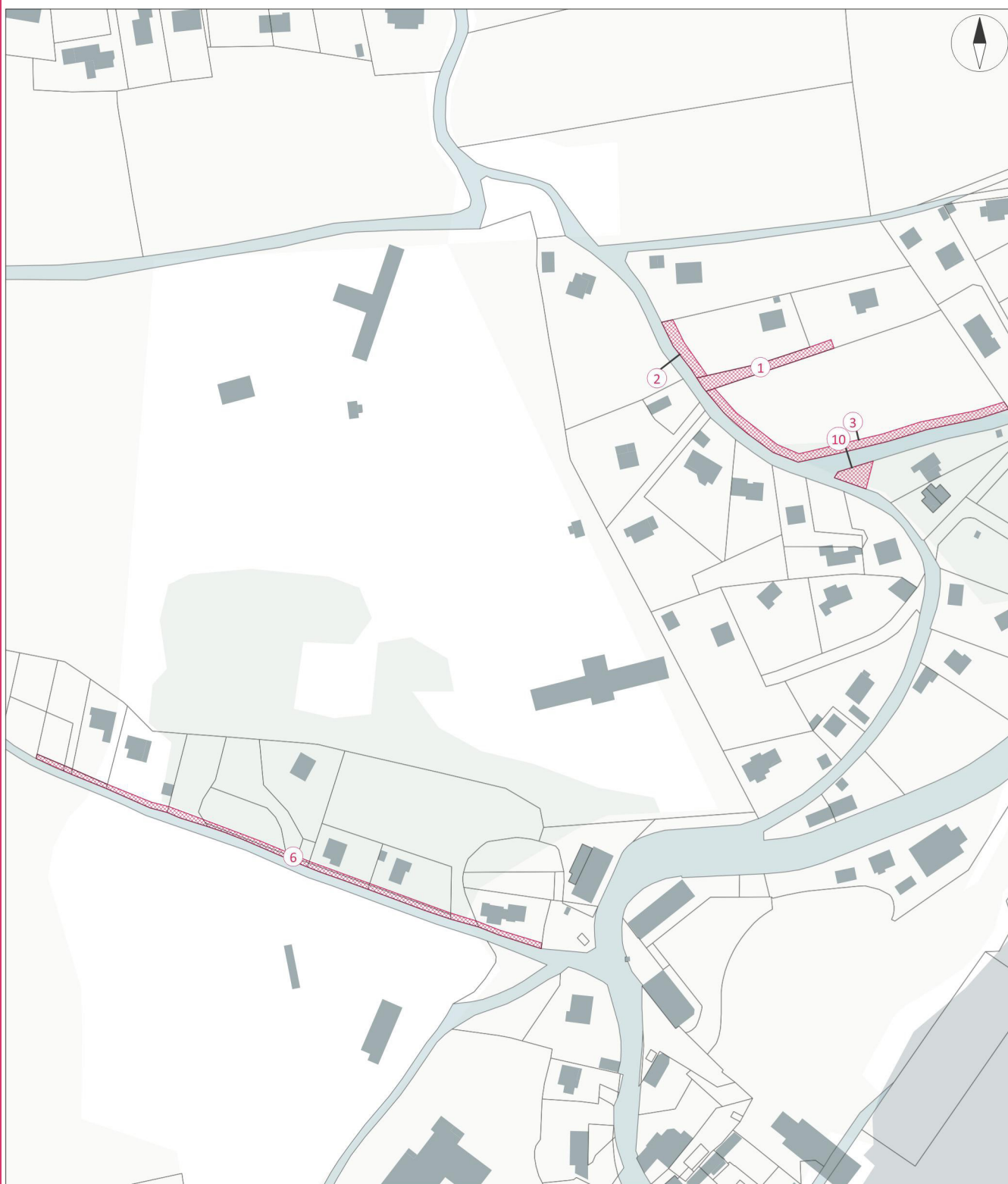
N°	Section	Liste des parcelles
1	BD	35, 176, 177
2	BD	177
3	BD	35
4	BD	3, 4, 6, 7, 8, 106, 264
4	ZW	124, 125, 126, 140
5	AK	668
6	BD	11, 14, 17, 183, 196, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 243, 244, 245, 246, 249, 250
7	AK	93, 94, 305
8	BB	6, 7, 8, 457
9	BB	12
10	BD	42

EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 1, 2, 3, 6, 10



 Aménagements / Equipements

Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



0 100 m

EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 4



 Aménagements / Equipements

Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



0 100 m

EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 5



 Aménagements / Equipements

Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



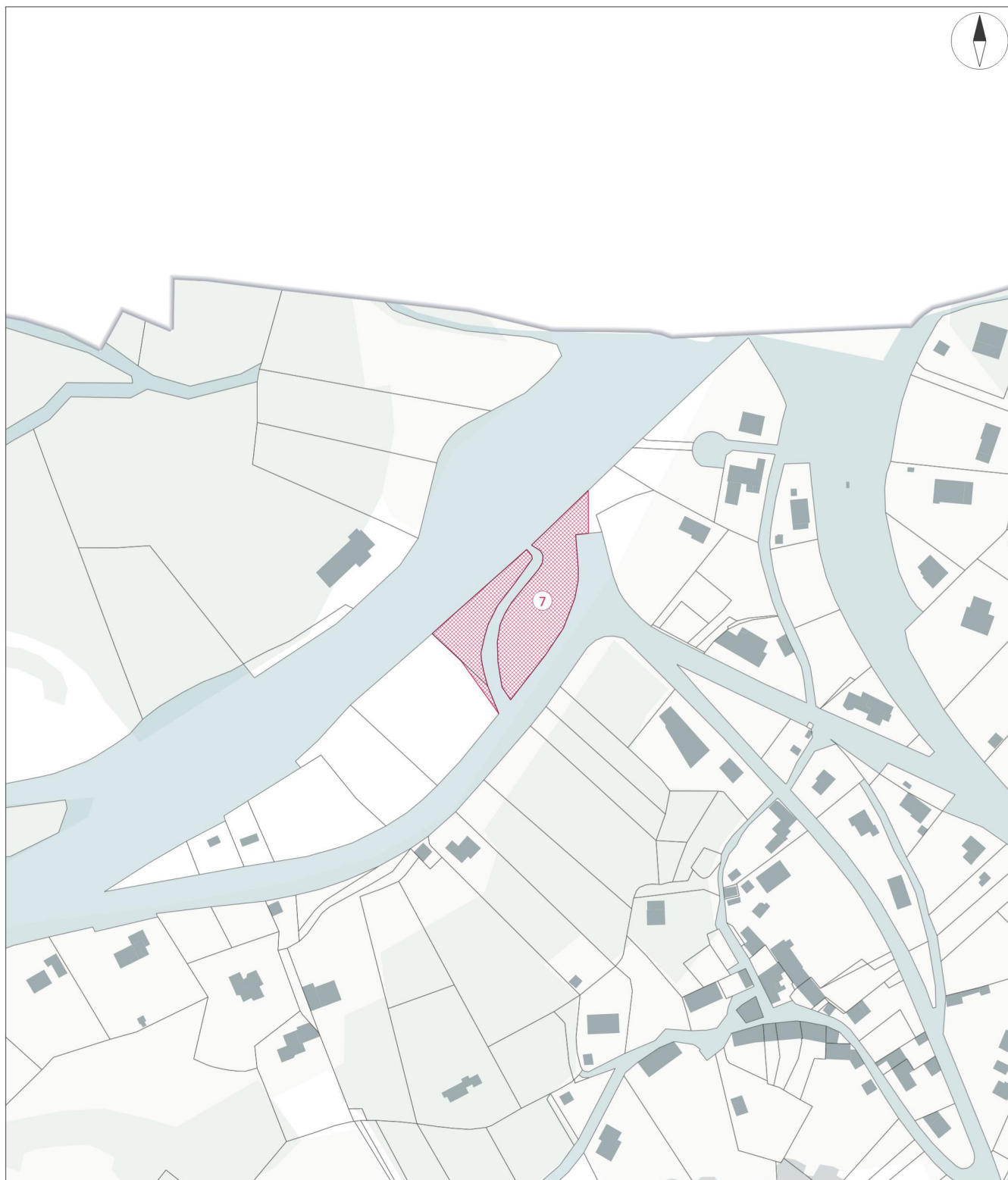
0 50 m

EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 7



 Aménagements / Equipements

Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



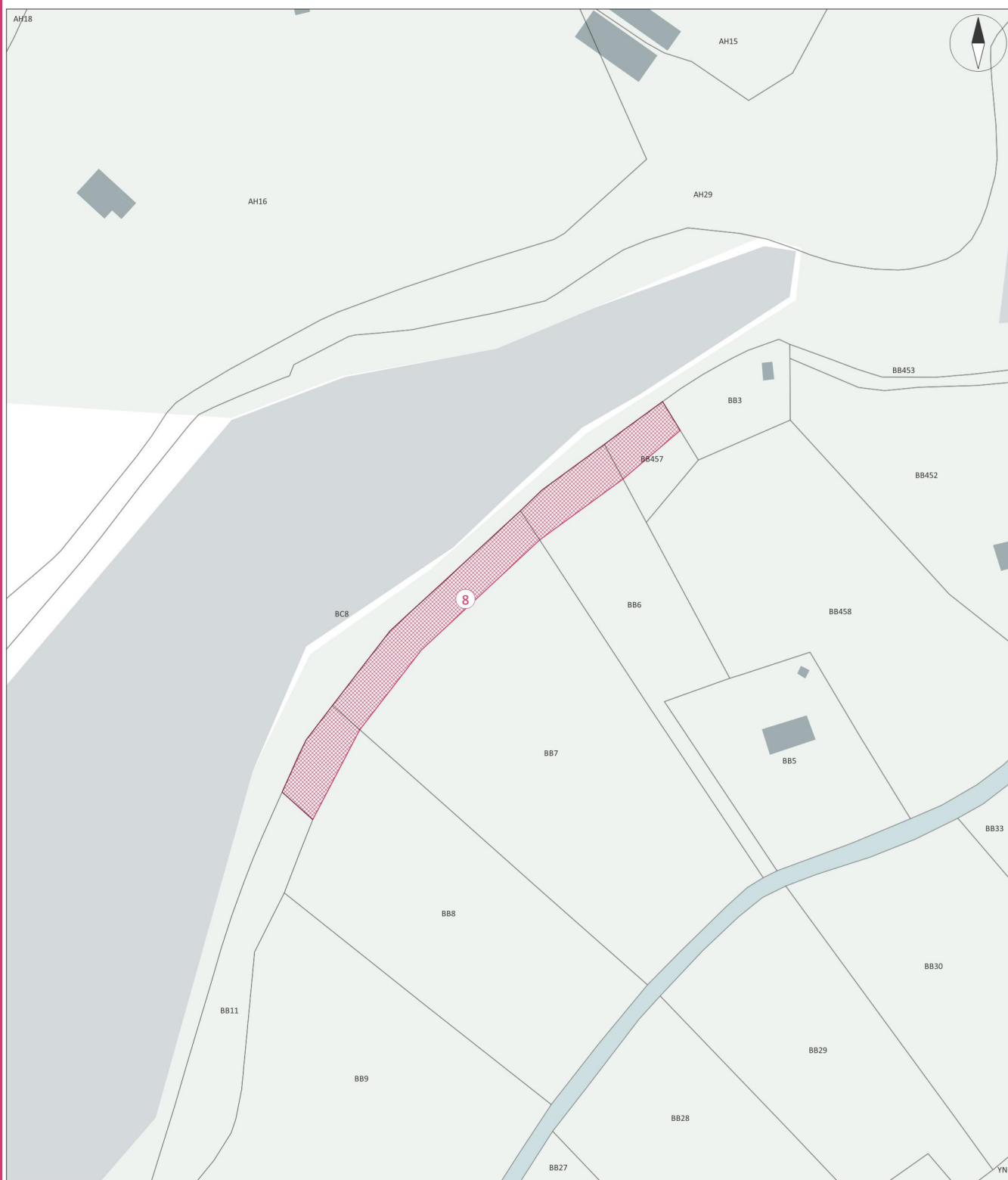
0 20 m


EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 8



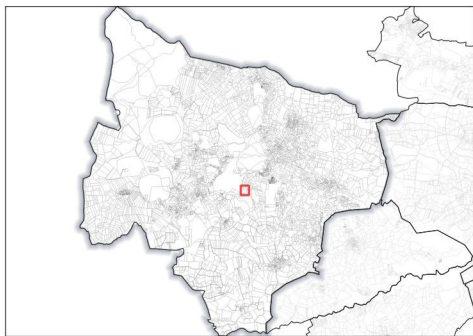
 Aménagements / Equipements

Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



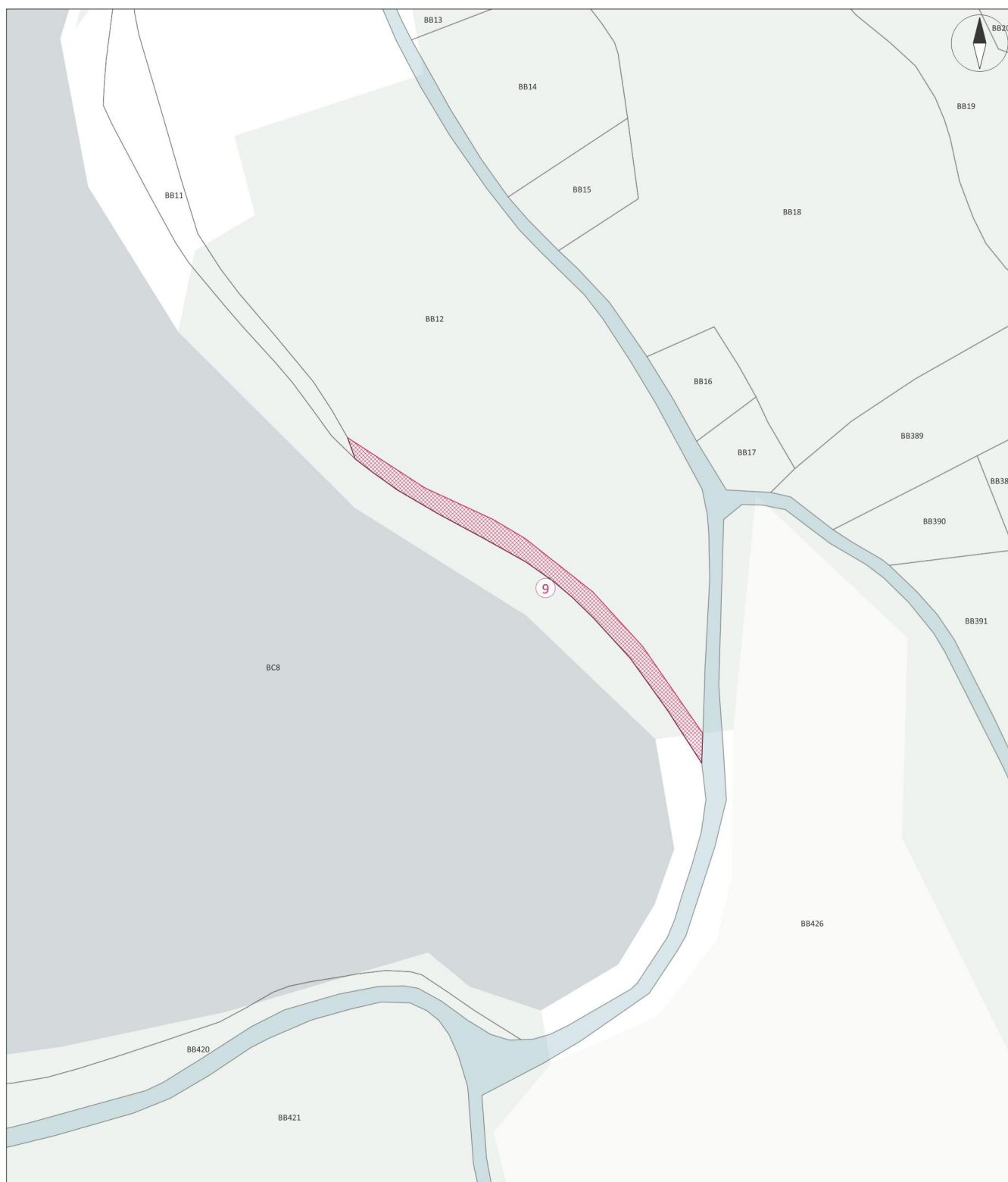
0 50 m

EMPLACEMENT(S) RÉSERVÉ(S) : 9



 Aménagements / Equipements

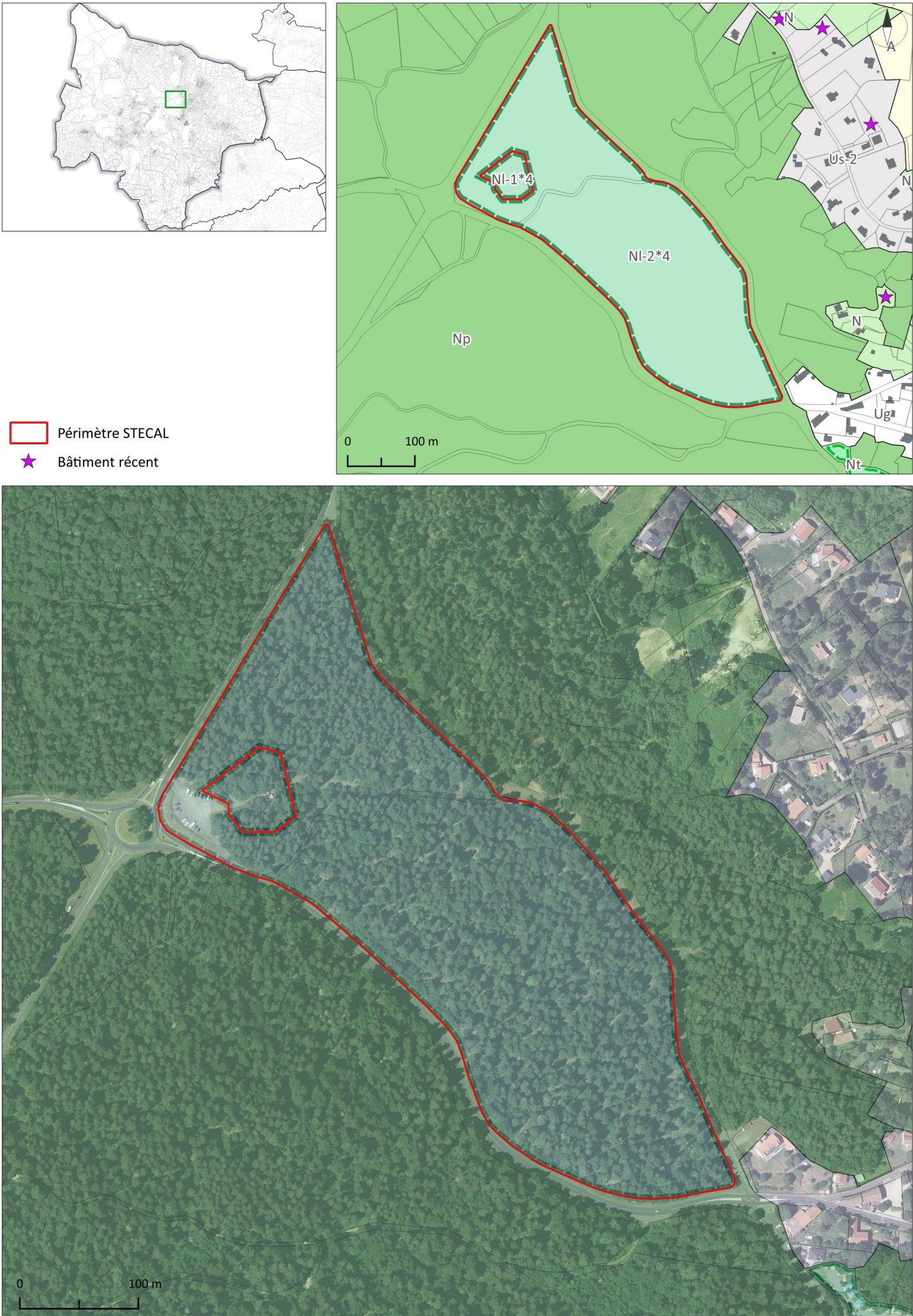
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025



0 50 m

STECAL

SITE DU CARREFOUR DES TREIZE-VENTS



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DU CARREFOUR DES TREIZE VENTS

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le STECAL du Carrefour des Treize-Vents est un site d'environ 3 465 m², classé en zone NI-1*5 au futur PLUI et situé à l'angle nord-est du carrefour giratoire marquant le croisement entre la route départementale n°90 et la route départementale n°213. On accède au site par un délaissé routier sur lequel le Conseil Départemental prévoit, à terme, l'aménagement d'une aire de stationnement paysagère.

Le STECAL prend place sur deux vastes parcelles sectionales de près de 10.5ha. Le porteur de projet bénéficie d'une convention d'occupation avec le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) d'Aydat, gestionnaire de ces parcelles. Le site n'est pas inclus dans la bande tampon des 300 mètres d'un plan d'eau, étant situé à 620 mètres du lac d'Aydat et à plus d'1,2 kilomètres du lac de la Cassière.

Le projet

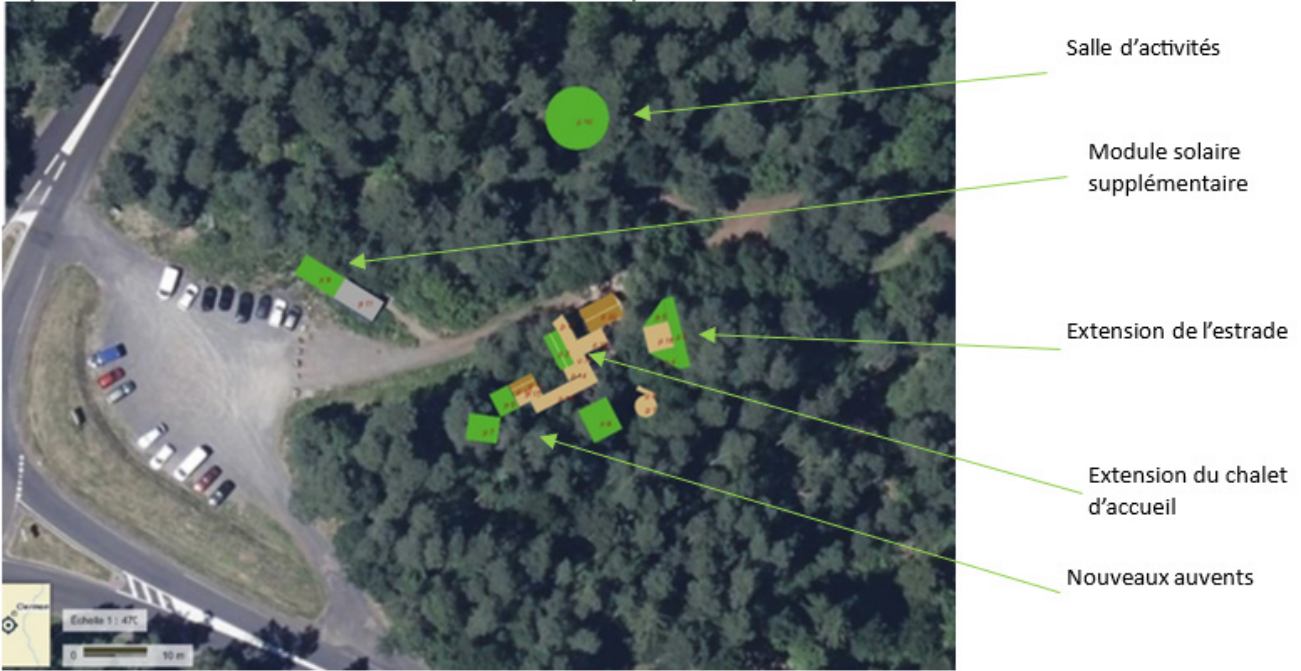
Le projet dit de « la Forêt des Arboris » consiste en un parc pédagogique comprenant notamment un parcours de découverte en milieu forestier, ponctué d'installations de land-art le long du cheminement et donnant lieu à des activités ludiques et à destination principalement des enfants. Certaines constructions et installations sont déjà présentes sur le site à l'entrée du parcours, le gérant de l'activité ayant obtenu un permis précaire : chalet d'accueil, auvents, toilettes, estrades et terrasses, module de panneaux solaires recouvert d'un habillage bois. L'ensemble des constructions est en matériau bois afin de garantir la bonne intégration paysagère à l'orée de cet espace boisé. Sont également présents divers éléments annexes, tous en bois également : mobilier, barrières, signalétique....

Constructions et installations déjà présentes sur le site, ayant obtenu un permis précaire



Afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé au public, de nouvelles constructions sont prévues sur le site. Outre l'agrandissement du chalet d'accueil et l'ajout de trois nouveaux auvents, une salle d'activité en forme de dôme géodésique en bois de 10 mètres de diamètre est également envisagée. L'ensemble des constructions et installations, qu'elles soient déjà présentes ou en projet, sont démontable, permettant une remise en état intégrale du site en cas de cessation d'activité.

Implantation des nouvelles constructions et installations prévues



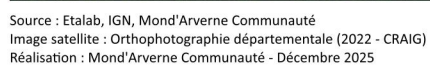
La terrasse couverte et le projet de salle d'activités



Au total, la surface des constructions couvertes (bâtiments fermés et auvents) passe de 40 m² à 188 m² environ, les installations et aménagements non couverts (terrasses, estrades et modules solaires) passant de 130 m² à 190 m².
Le secteur est concerné par la présence probable d'une zone humide, en conséquence une étude préalable à l'aménagement devra être menée pour lever cette probabilité de présence ou dans le cas d'une présence avérée définir cette zone humide, son emprise et sa nature. L'implantation des constructions devra se faire en dehors de la zone humide si elle est avérée.

Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*4	Carrefour 13 vents (Aydat)	Constructions couvertes	188m ²	3m
NL-2*4		Installations non couvertes	190m ²	Dôme : 5m

STECAL



UTN (Unité Touristique Nouvelle) – Actif Massif

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Cette UTN fait l'objet d'une OAP avec des principes d'aménagement définis. L'OAP de la Garandie se trouve au document n° 3.2 – OAP sectorielles du PLUi.

Le contexte

Le projet concerne la rénovation et la démolition partielle d'un complexe d'hébergements touristiques construit dans les années 70, réparti sur une parcelle de 6 hectares, comprenant 3 hectares de zone naturelle et 3 hectares de zone touristique. La parcelle fait partie du site inscrit du parc UNESCO Chaîne des Puys, faille de Limagne, et est également en zone ZNIEFF 2.

La parcelle est accessible via le Chemin de la Roudette, une voie communale, à environ 1000 mètres d'altitude, située sur le flanc Est du Puy de la Rodde. Le Puy de la Rodde se positionne parmi les premiers volcans (porte d'entrée) sud de la Chaîne des Puys, faisant face à la chaîne du massif du Sancy.

L'objectif du projet est de réhabiliter l'ensemble du site inexploité mais gardienné et entretenu depuis 2006 afin de l'inscrire dans la structuration de l'offre « Pleine Nature » du territoire et la valorisation saine de la Chaîne des Puys. Le projet de rénovation apportera une valeur ajoutée à la commune d'Aydat et ses habitants. Il participera ainsi au dynamisme local, à travers le maintien et la création d'emplois, la collaboration avec divers prestataires locaux et le développement de lien avec les associations présentes au sein de la commune.

Le projet

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, visant à offrir aux futurs utilisateurs un cadre exceptionnel tout en préservant l'écosystème. Il prévoit des hébergements de qualité sous forme de gîtes autonomes et écologiques, offrant une immersion au cœur d'un environnement naturel unique inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La démolition partielle des constructions existantes et la rénovation des bâtiments sélectionnés permettront de créer un ensemble cohérent d'hébergements touristiques, tout en réduisant la surface de plancher existante par un projet pensé dans le respect de l'environnement. La capacité d'accueil initialement de 192 couchages sera réduite à 112 couchages au profit d'une montée en gamme des hébergements. L'activité du site est projetée sur l'année avec une fréquentation accrue sur la période estivale. L'hébergement des saisonniers se fera sur site. 49 places de stationnement pour les véhicules motorisés sur site correspondant aux 49 stationnements existants. Les voiries seront limitées sur la partie haute du site là où elles sont déjà présentes, afin de cadrer et d'organiser les flux sur le site. Les voiries existantes de desserte des hébergements seront réaménagées et reprofilées pour une meilleure adaptation à la topographie originelle du lieu. Ces aménagements permettront ainsi d'assurer les accès nécessaires des services de secours et notamment des secours incendie. De plus, une aire de retournement sera créée sur le parvis afin de permettre le dépôt d'usagers via des navettes ou bus.

Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*7	Fonclairant (Aydat)	Démolitions, démolitions partielles et reconstruction et extensions (surface de plancher existante 3600 m ² / surface de plancher projetée 2400 m ²) L'emprise au sol existante est de 3000m ²	1500m ²	10 m pour le bâtiment d'accueil 4 m pour les autres bâtiments



Vue aérienne de l'existant (2024)

Documents issus du dossier de PC provisoire 06.2024 – © architectes Build Studio pour Actif Massif



Vue aérienne : insertion du projet de construction dans son environnement

Documents issus du dossier de PC provisoire 06.2024 – © architectes Build Studio pour Actif Massif

LOCALISATION	Surface de plancher	couchages
Bâtiment principal		
RDC	442	
R-1	254	
R-2	370	
Sous total	1 066 m2	
Bâtiment bas - Pool House		
RDC	96	
Sous total	96 m2	
Bâtiment haut		
RDC	148	
Sous total	148 m2	
Hébergements		
48 Hébergements	2 304	
Sous total	2 304 m2	192
TOTAL	3 614 m2	192

LOCALISATION	Surface de plancher	couchages
Bâtiment principal		
RDC	252	
R-1	110	
R-2	295	
Sous total	657 m2	
Bâtiment bas - Camp		
RDC	122	
Sous total	122 m2	
Bâtiment haut -		
RDC	146	
Sous total	146 m2	
Hébergements		
Batiment A	RDC 143	11
	R1 32	8
Sous total	175 m2	19
Batiment B	RDC 87	7
	R1 16	4
Sous total	103 m2	11
Batiment C	RDC 161	12
	R1 51	8
Sous total	212 m2	20
Batiment D	RDC 151	11
	R1 45	10
Sous total	196 m2	21
Batiment E	RDC 196	15
	R1 48	8
Sous total	244 m2	23
Batiment F	RDC 88	7
	R1 16	2
Sous total	104 m2	9
Batiment G	RDC 88	7
	R1 16	2
Sous total	104 m2	9
Sous total hébergements	1 138 m2	112
TOTAL	2 063 m2	
1 place pour 50 m2	41	véhicules
1 place pour 250 m2	8	vélos

EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS	Surface	%
Terrain	61 306 m2	100
Bâtiment principal	597 m2	0.97%
Bâtiment bas - Camp	187 m2	0.31%
Bâtiment haut -	170 m2	0.28%
Bureau Stockage		
Hébergements	1 250 m2	2.04%
TOTAL	2 204 m2	3.60%

Actif Massif

ADRESSE
3 Chemin des Puy
Fonclerant
63970 AYDAT

PROJET
Actif Massif - création d'un
écovillage et base sport nature
Rénovation lourde - Constructions
nouvelles

PHASE
APS

MAÎTRISE D'OUVRAGE
ACTIF MASSIF
3 Chemin des Puy - Aydat
@ : rempelon@actifmassif.com

ARCHITECTE
build.studio
7 Allée de Chartres 33000
Bordeaux
@ : hello@buildstudio.eu
T : 06 33 81 95 00

Plan des démolitions

ÉCHELLE
1:1000 @ A3

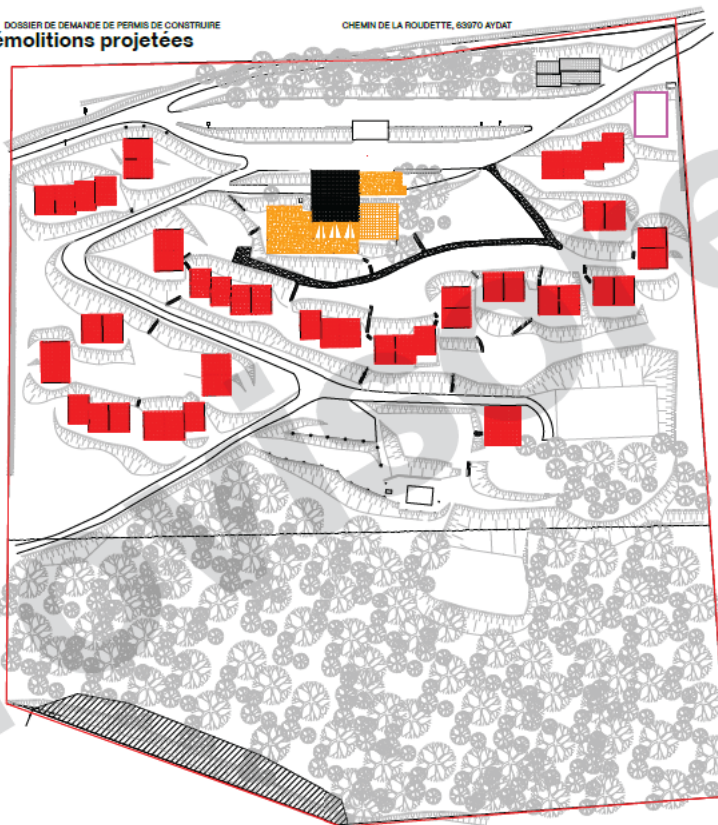
DATE
06.2024

INDICE
06.2024 Ind 0

Orientation
G

NOTA GENERAL
L'ensemble des documents
graphiques sont des plans de
principe et ne peuvent servir
comme plans d'exécution.
Les cotes sont données à titre
indicatif. Les entreprises sont
tenues de les vérifier et de produire
des plans d'exécution qui devront
être approuvés par le maître
d'œuvre avant toute réalisation.
L'entreprise devra prévoir la mise
en place de tous les éléments et
stabilités nécessaires pour la
bonne tenue des ouvrages
existantes en phase provisoire.

■ Démolition complète
■ Démolition partielle



Actif Massif

ADRESSE
3 Chemin des Puy
Fonclerant
63970 AYDAT

PROJET
Actif Massif - création d'un
écovillage et base sport nature
Rénovation lourde - Constructions
nouvelles

PHASE
APS

MAÎTRISE D'OUVRAGE
ACTIF MASSIF
3 Chemin des Puy - Aydat
@ : rempelon@actifmassif.com

ARCHITECTE
build.studio
7 Allée de Chartres 33000
Bordeaux
@ : hello@buildstudio.eu
T : 06 33 81 95 00

Plan de Masse

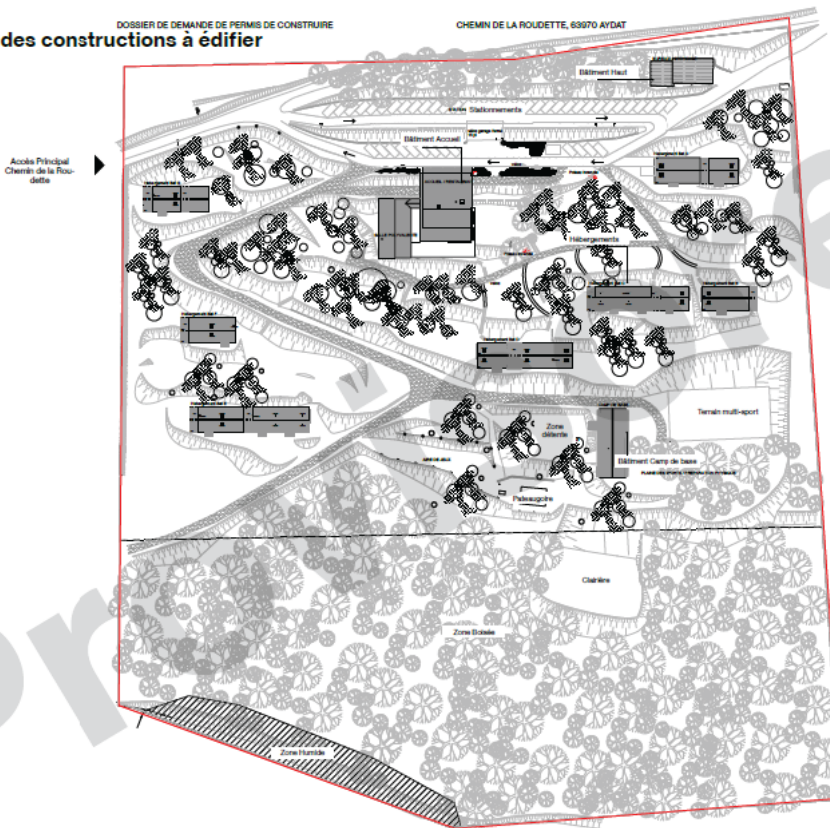
ÉCHELLE
1:1000 @ A3

DATE
06.2024

INDICE
06.2024 Ind 0
07.2024 Ind 1
09.2024 Ind 2 Exq 02

Orientation
G

NOTA GENERAL
L'ensemble des documents
graphiques sont des plans de
principe et ne peuvent servir
comme plans d'exécution.
Les cotes sont données à titre
indicatif. Les entreprises sont
tenues de les vérifier et de produire
des plans d'exécution qui devront
être approuvés par le maître
d'œuvre avant toute réalisation.
L'entreprise devra prévoir la mise
en place de tous les éléments et
stabilités nécessaires pour la
bonne tenue des ouvrages
existantes en phase provisoire.



PC 4. Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Démarche paysage Réinscrire le site dans son paysage

Notre approche consistera à comprendre en profondeur la géomorphologie et le fonctionnement du site afin de développer un travail à deux échelles ayant pour objectif de réinscrire le site dans son paysage, en accordant une attention particulière aux sols, aux milieux et aux expositions.

D'une part, à l'échelle du grand paysage, nous prendrons soin d'étudier et d'apporter une réponse adaptée à l'exposition du site sur versant Est du Puy de la Rodde, à son insertion dans la chaîne des Puys, ainsi qu'aux co-visibilités actuelles ou futures, en portant une attention particulière aux potentiels d'évolution des peuplements boisés du versant et de la forêt en contrebas.

D'autre part, à l'échelle du site, nous chercherons à apporter une réponse privilégiant la qualité, l'intégration et la préservation. Le calendrier d'aménagement s'étalera sur la durée du projet, favorisant des plantations graduelles et, dans certaines zones, une densité végétale propice à la formation de bosquets.

Les aménagements des espaces seront adaptés aux usages et au contexte afin de mettre en valeur la diversité des ambiances. Les aménagements paysagers permettront d'accompagner la rénovation des bâtis et leur intégration dans le site. Nous considérons que la variété des formes et des ambiances paysagères contribue à l'attrait des lieux. Cette approche se traduira dans le schéma d'aménagement paysager par une conception minutieuse, privilégiant un choix restreint de matériaux durables et respectueux de l'environnement.

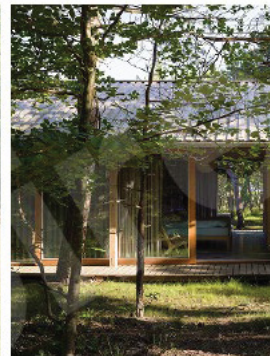
Nous chercherons à retrouver autant que possible la géographie du site. Des terrassements en surface, localisés au niveau des voies existantes et des plateformes, seront menés afin de retrouver des pentes naturelles et des sols favorables aux différents milieux. Notre objectif est de restaurer différents milieux naturels : ouverts, fermés,



Des aménagements paysagés légers et ludiques



Des plantations endémiques

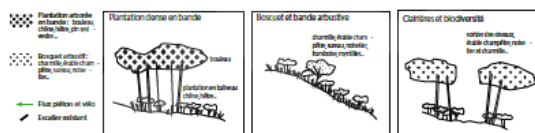


Des bâtiments bien intégrés dans la densité végétale



PC 4. Notice décrivant le terrain et présentant le projet

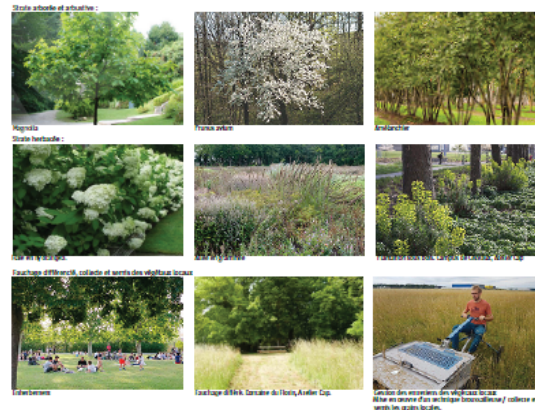
Plan de trame végétale du projet - Schéma de principe



Références - sol



Références - plantations



ACTIF MASSIF	Intégration architecturale	Intégration paysagère	Intégration environnementale	Intégration sociale	Intégration économique
--------------	----------------------------	-----------------------	------------------------------	---------------------	------------------------

ACTIF MASSIF	Intégration architecturale	Intégration paysagère	Intégration environnementale	Intégration sociale	Intégration économique
--------------	----------------------------	-----------------------	------------------------------	---------------------	------------------------

PC 4. Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Objectifs de rénovation des hébergements

Le projet de réhabilitation du village de vacances d'Aydat vise non seulement à valoriser un site existant, mais également à le faire dans le respect des normes environnementales les plus strictes.

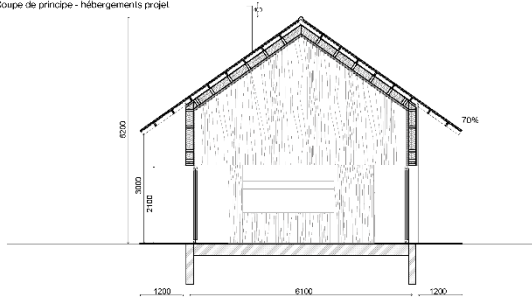
Après plusieurs études, les chalets existants ne pourront pas être conservés en raison de :

- Fondations quasiment inexistantes et murs en béton sous-armés.

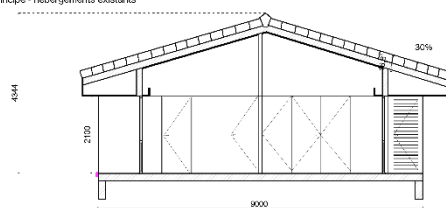
- Nécessité de mettre en oeuvre des toitures conformes aux conditions climatiques.

Une démolition complète des hébergements est prévue avec une reconstruction qui respecte les réseaux existants et l'aspect du terrain et talus existants.

Coupe de principe - hébergements projet



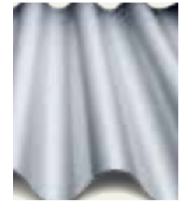
Coupe de principe - hébergements existants



Aspect extérieur des constructions

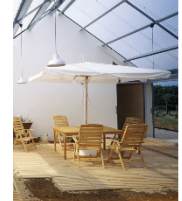
Les couvertures seront en métal peintes gris de type bac acier ondulé afin de favoriser un matériau de couverture léger.
Les façades seront en bardage bois de teintes gris à vert avec un aspect mat et une finition de bois pré-griséé.
Les terrasses extérieures seront en platelage bois.

Les menuiseries extérieur bois seront en bois.
Des espaces de véranda seront insérés au projet avec une couverture type serre / véranda.



Bardages bois de teintes gris à vert avec un aspect mat et une finition de bois pré-griséé.

Toitures métal bac acier ondulé.



Couvertures métal peintes gris de type bac acier ondulé

Terrasses en platelage bois

Espaces de véranda avec couverture type serre / véranda.

PC 4. Notice décrivant le terrain et présentant le projet

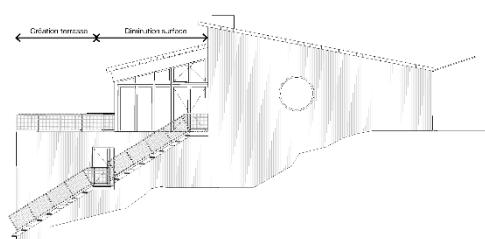
Objectifs de rénovation du bâtiment accueil

L'ensemble des façades seront habillées de bardage bois. Les toitures existantes seront conservées avec leurs pentes.
Les couvertures tuiles existantes non conformes à l'altitude seront déposées et remplacées par une couverture métal de type bac acier ondulé teintes gris, en harmonie avec les bâtiments d'hébergement.
Les parties de bâtiment les plus détériorées et non

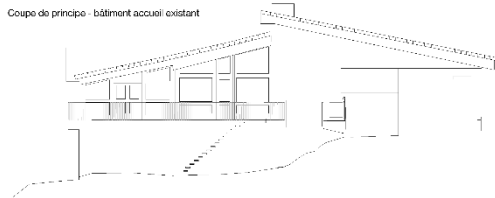
conformes aux réglementation montagne seront démolies. Voir plans démolitions.
L'extension de la salle RDC réalisée dans les années 90 sera démolie afin de réduire la surface plancher et recréer la terrasse d'origine.
Des issues de secours et accès seront repensés conformément à la réglementation.
Une salle polyvalente sera réalisée au niveau N-2 en remplacement des surfaces démolies, conformes aux conditions climatiques.

Coupe de principe - bâtiment accueil projet

Démolition partielle et réduction de la surface de plancher du bâtiment accueil



Coupe de principe - bâtiment accueil existant



Aspect extérieur des constructions

- Couvertures métal peintes gris ou de type serre / véranda
- Bardages de teintes sombres d'aspect mat.
- Terrasses extérieures platelage bois
- Menuiseries extérieur bois
- Installation de panneaux photovoltaïques en couverture pour la production d'une part d'énergie renouvelable en auto-consommation
- Gardes corps métal thermolaque blanc



Bâtiment accueil - visuel intérieur projet

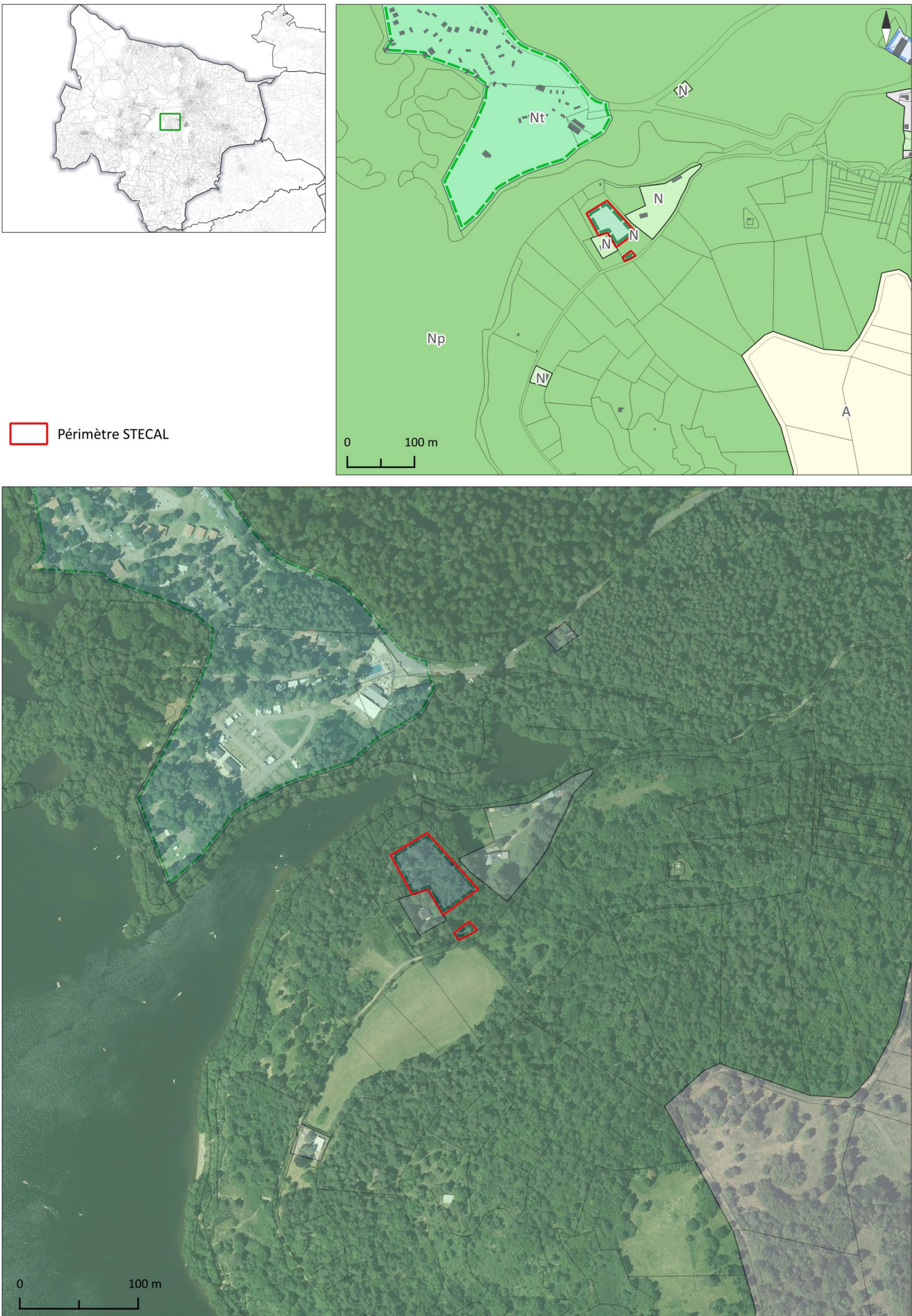
Bâtiment accueil - visuel terrasse projet



Bâtiment accueil - photo prise dans les années 70

Bâtiment accueil - visuel projet

SITE DU PONT DE L'ARCHE



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DU PONT DE L'ARCHE

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le site du pont de l'arche, concerné par la loi Montagne, est un site de 2625m², classé en zone N1*1 et N1-2 au PLUi, et situé sur la parcelle cadastrée BB 458. Il est entièrement entouré d'une zone naturelle protégée (Np), inconstructible.

Il s'agit d'un milieu forestier non aménagé et non exploité situé en bordure de la forêt « le Lot ». La parcelle concernée est composée majoritairement de résineux (environ 75%), et dans une moindre mesure, de feuillus.

Le terrain est en forte pente, présentant une déclivité sud-nord importante, passant de 864m d'altitude en pointe sud du site à 848m à son extrémité nord, sur une distance de 60 mètres (soit une pente de plus de 26%).

Le site se situe en bordure du lac d'Aydat, à son exutoire. Il s'inscrit dans la zone tampon du Bien UNESCO. Dans un rayon de 300m, trois parcelles sont déclarées à la PAC en tant que prairies permanentes (source RGP 2023).

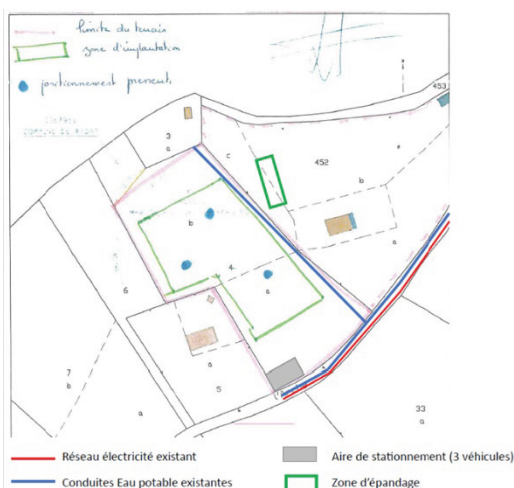
Le site est situé en outre à proximité immédiate de deux habitations existantes : l'une au nord-est, à environ 15m, appartenant à la propriétaire du site ; l'autre à l'ouest, à moins de 10 mètres du site.

Le site s'inscrit à l'écart des zones urbanisées ; il est en discontinuité par son enclavement forestier. Il se situe intégralement dans la bande-tampon des 300m du lac.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement des activités touristiques liées à la pleine nature.

Illustrations du type d'hébergement envisagé





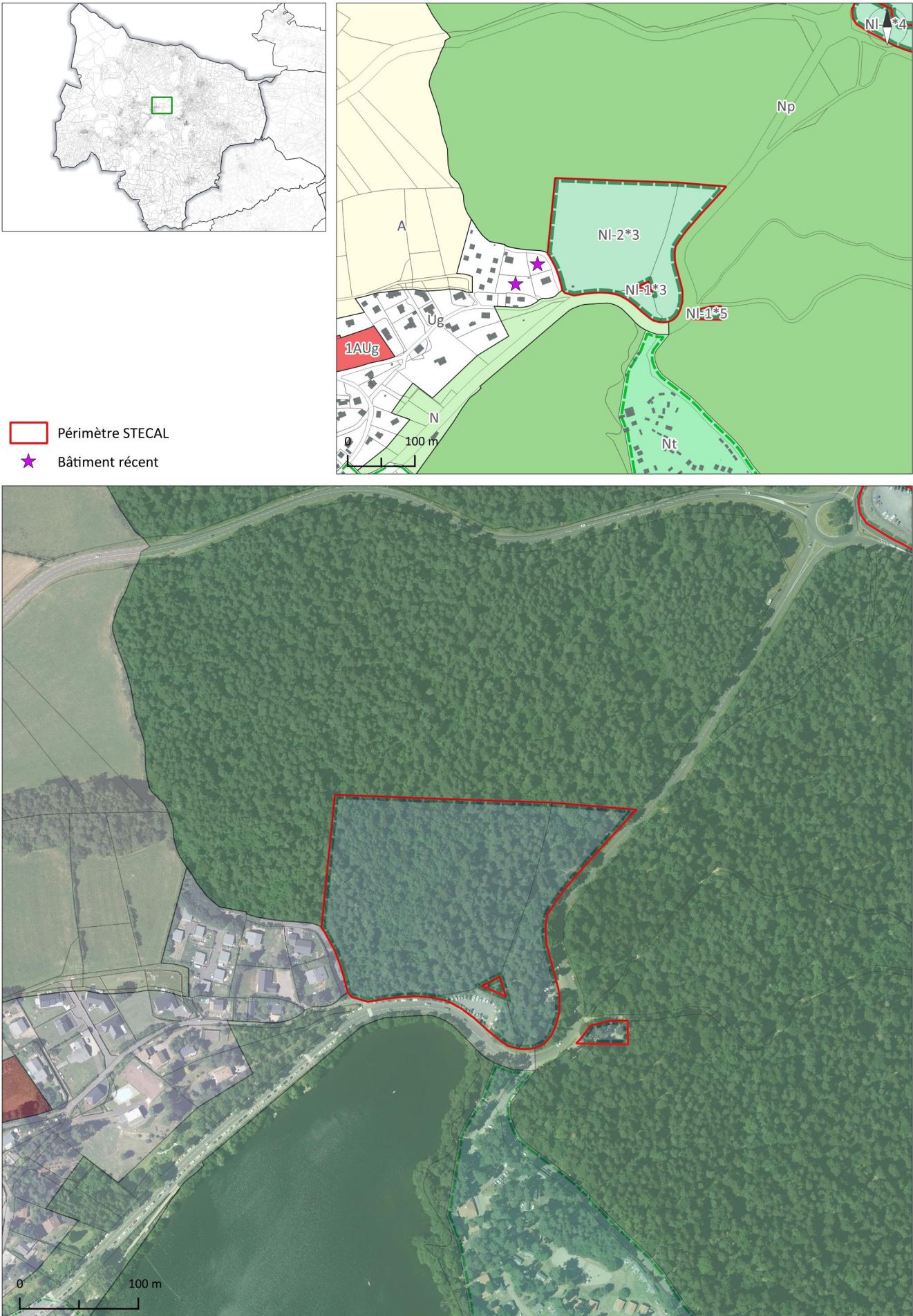
Le projet

Il s'agit d'un projet d'implantation d'hébergements insolites, avec au maximum trois habitations légères en bois. Elles seront sur pilotis ou perchées, démontables, et d'une superficie comprise entre 19 et 27m². La hauteur maximale au faitage sera de 4m (4m hors pilotis, la hauteur totale ne devra pas excéder 7m). Ces constructions seront totalement intégrées dans le site et le paysage, non visible depuis le lac ou les chemins de randonnées.

Le STECAL est constitué de deux entités couvertes par une zone NI-1*1 de 2479m² pour l'implantation des hébergements, et par une zone NI-2*1 pour 146m² pour stationner les véhicules (3 places maximum) sur un espace enherbé existant.

Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NI-1*1 NI-2*1	Chemin du pont de l'arche, Aydat	Construction de 3 cabanes sur pilotis 4 places de stationnement sur espace en herbe	81m ²	4m (hors pilotis) 7m (avec pilotis)

SITE DU BOULEVARD DU LAC



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DU BOULEVARD DU LAC : accrobranche

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le site du Boulevard du Lac est un site d'environ 145 m², classé en zone NL-1*3 au futur PLUI et situé à la pointe nord de la parcelle cadastrée AH n°19. Cette parcelle communale se trouve à l'extrémité nord du lac d'Aydat et est actuellement dévolue à une aire de stationnement non aménagée. Dans le cadre du programme d'aménagements des abords du lac d'Aydat porté par le Conseil Départemental, il est prévu de supprimer cette aire de stationnement et de revégétaliser cette parcelle.

Le secteur est à proximité du bâti existant, entre une zone urbanisée à l'Ouest, et un camping au Sud-Est. Il prend place entre une forêt au Nord et une aire de stationnement au sud.

Le site est séparé du lac d'Aydat, dont les rives se trouvent à environ 40m au sud-ouest, par la RD90. Il est donc entièrement inclus dans la bande tampon des 300 mètres.

Le projet

Le projet s'inscrit dans le contexte de la relocalisation d'une activité d'accrobranche, actuellement située à 500m au Sud-Est du site. Le maintien de cette activité sur la commune est un enjeu important en termes d'offre d'activités de pleine nature, élément central du développement touristique du territoire.

Les parcours d'acrobranche dans les arbres seront localisés sur la zone NL-2*3, d'une superficie de 3,84 ha, et située dans le prolongement du site, au Nord. La zone NL-2*3 n'autorise que des aménagements légers (plates-formes dans les arbres, câbles) mais aucune construction.

La zone NL-1*3, quant à elle, est destinée à recevoir les quelques constructions et installations nécessaires à l'accueil du public : billetterie, terrasse, mobilier (tables, bancs, poubelles...). La taille et la localisation du STECAL visent à garantir une implantation la plus discrète possible et à limiter les emprises au sol constructibles. L'intégration paysagère sera renforcée par le choix des matériaux et par la végétalisation des abords des constructions, permettant de les dissimuler à la vue du boulevard. Un permis de construire a été délivré (PC 063 026 23 G0001) en 2023, les constructions édifiées devront être mises en conformité avec l'autorisation d'urbanisme délivrée, notamment sur le volet portant sur l'aspect extérieur des constructions.

Il est à noter enfin que le stationnement des véhicules n'a pas vocation à se maintenir sur le site ; le parking actuellement présent sur le site fera ainsi l'objet d'une requalification à des fins d'aire d'accueil piétonne, comprenant des cheminements et une importante végétalisation.

Extrait des documents graphiques du PC 063 026 23 G0001

PC 7 et PC 8- INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

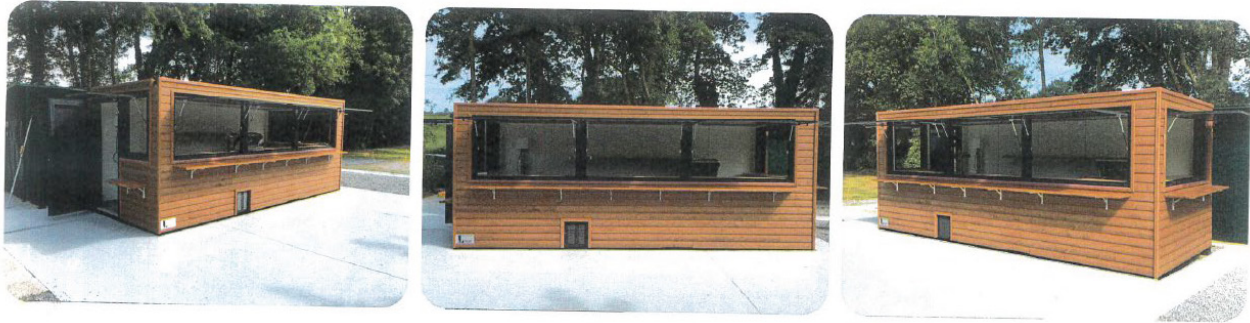


PC4- NOTICE

Point clé de notre activité car premier vecteur de rencontre avec les pratiquants, nos exigences concernant le local d'accueil sont fortes, il devra:

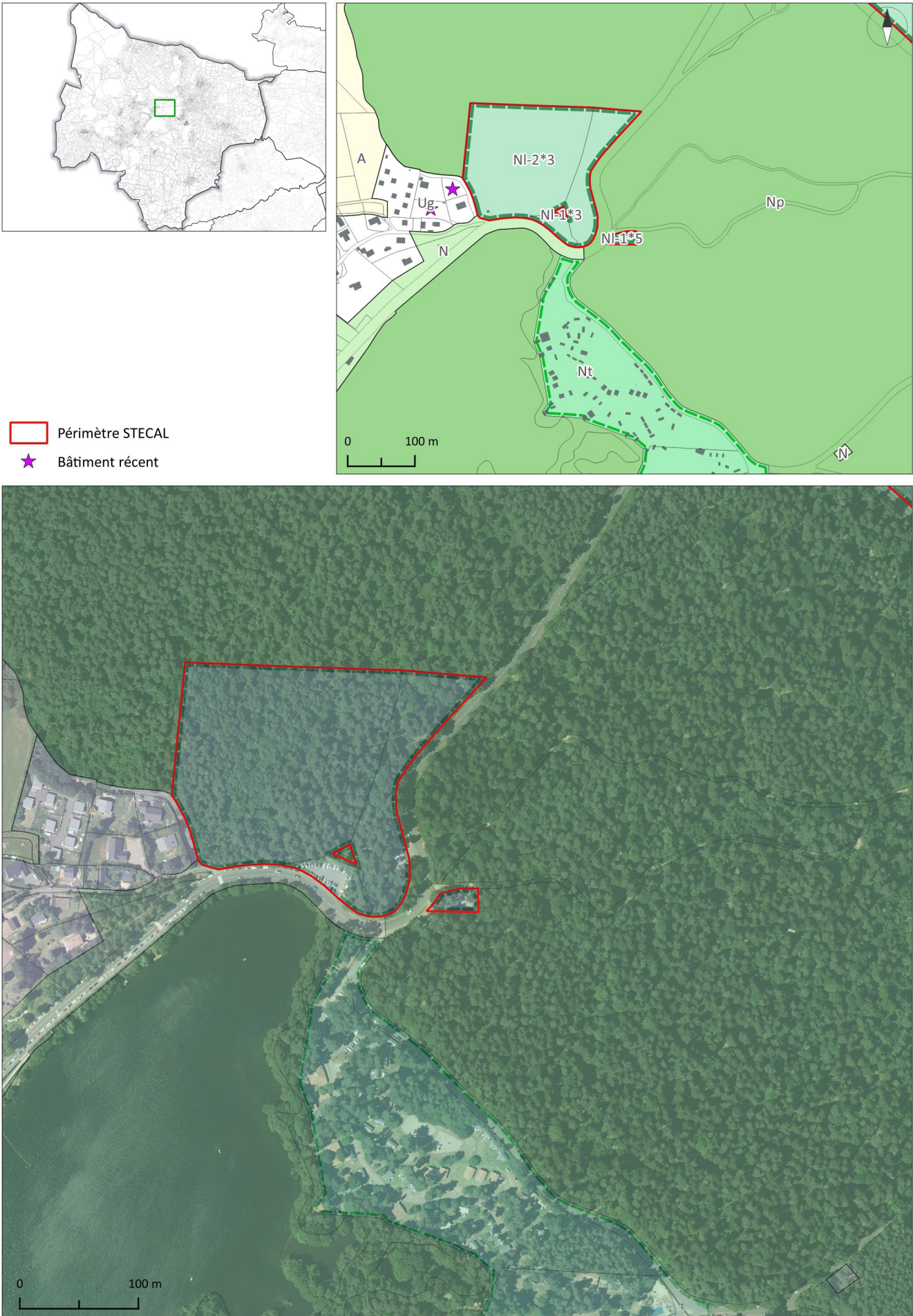
- Être amovible et n'avoir aucune fondation.
- S'intégrer au mieux dans l'environnement local tout en étant accueillant pour le public. (Bardage bois voir annexe)
- Permettre une sécurisation optimal du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'activité.

La parcelle AH 019 de la commune d'Aydat sur laquelle se situe le projet est actuellement classée en zone N. Au quotidien son utilisé est plutôt celle d'un parking pour les visiteurs du site d'Aydat.



Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*3 NL-2*3	Le boulevard du Lac Aydat	Constructions et installations nécessaires à l'accueil du public	260m ²	5m

SITE DU BOIS DU LOT



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DU BOIS DU LOT

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimité au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturel.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le STECAL du Bois du Lot est un site d'environ 670 m², classé en zone NL-1*4 au PLUI et situé en bordure de la route départementale n°90. Cette parcelle sectionale, très étendue (près de 20 hectares), est entièrement boisée s'inscrit dans une forêt de résineux (le Bois du Lot), à l'intersection de la Route Départementale n°90 et d'un chemin forestier reliant le hameau du Lot au lac d'Aydat.

Le site est localisé à proximité immédiate du camping et de l'activité d'acrobranche, au nord du lac d'Aydat. Il est occupé par une activité de balades en ânes, le site comprenant des tables de pique-nique et des tonnelles abritant les ânes.

Le site est situé à une distance de 100 mètres environ à l'est des rives du lac d'Aydat. Il est donc entièrement inclus dans la bande tampon des 300 mètres.

Le projet

Le projet consiste à régulariser, du point de vue de l'urbanisme, une activité de balades en ânes implantée depuis de nombreuses années sur le site.

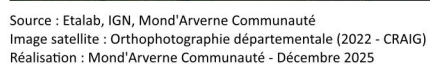
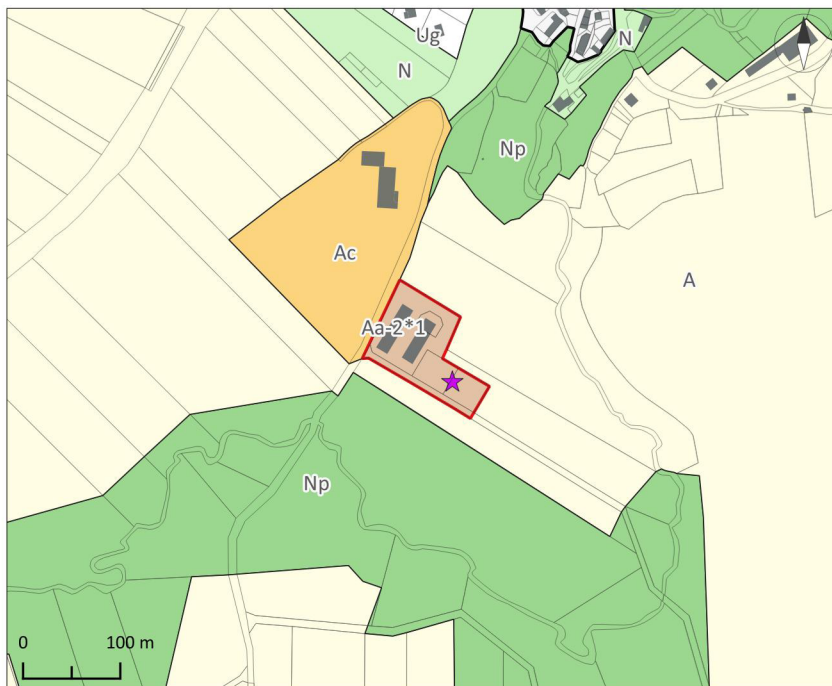
Le maintien de cette activité sur la commune constitue donc un enjeu important en termes d'offre d'activités de pleine nature, élément central du développement touristique du territoire.

La régularisation du site au PLUI permettra au gérant de l'installation de déposer des demandes d'autorisation pour effectuer les travaux nécessaires à une meilleure intégration paysagère, actuellement peu qualitative. Il est ainsi prévu un habillage bois des tonnelles, une couverture végétale (paillage) de leurs toitures, et un remplacement des enseignes par des dispositifs plus discrets et plus en harmonie avec l'ambiance du site environnant. La construction de nouveaux bâtiments n'est pas autorisée, seuls les travaux nécessaires à une meilleure intégration architecturale et paysagère de l'existant sont autorisés.

Comme pour le STECAL du Boulevard du Lac relatif à l'activité d'acrobranche, l'activité de balade en âne pourra bénéficier des futurs parcs de stationnement et de leurs liaisons piétonnes prévus par le Conseil Départemental dans le cadre des aménagements des abords du lac, notamment celui du carrefour des Treize-Vents situé à 500 mètres plus au nord.

Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*5	Bois du Lot (Aydat)	Balades en ânes Intégration paysagère de l'existant	670m ²	/

STECAL



ACTIVITES ISOLEES : Le Breuil

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimité au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

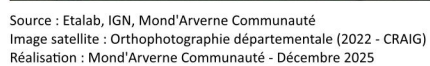
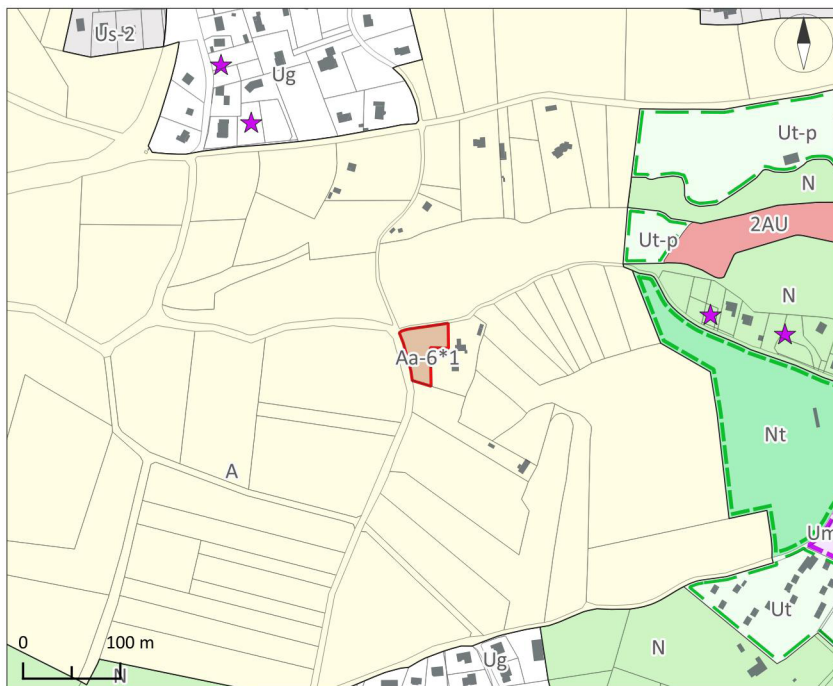
Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Aa-2*1	Le Breuil (Aydat)	Activité artisanale (travaux publics), régularisation d'un hangar de stockage de matériaux	1200m ²	Hauteur des existants

STECAL



Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DE LA ROCHE

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimité au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturel.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le site de la Roche est un site d'environ 1 850 m², classé en zone Aa-6*1 au futur PLUI, situé sur la parcelle cadastrée BD 0095 (parcelle de 4 920 m² partiellement bâtie). Il s'agit d'une parcelle entièrement clôturée et gérée comme un jardin d'agrément, à l'ambiance de type « parc urbain ». Bien qu'inscrit dans le site classé de la « Chaîne des Puys » et situé dans la zone tampon du Bien UNESCO, en limite du périmètre du Bien, il ne présente pas d'intérêt paysager ou patrimonial particulier. Il ne présente pas de co-visibilité directe avec le lac d'Aydat.

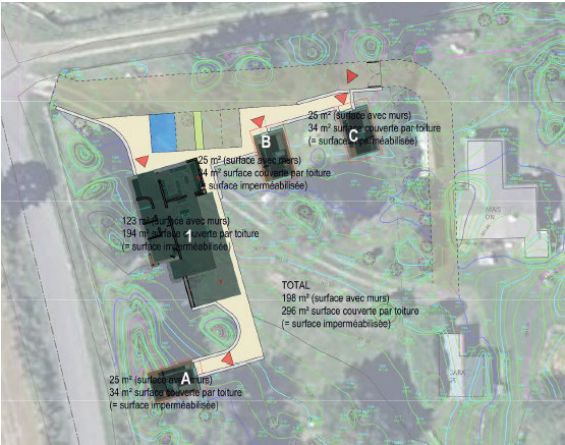
Le projet

Le projet porte sur la construction d'hébergements touristiques collectifs.

Les constructions représenteront une emprise au sol totale de 250 m² maximum : trois unités individuelles (structure « en A ») comprenant couchage et salles d'eau de 20 à 40 m² chacune, et une unité collective de 90 à 130 m². Leur hauteur ne dépassera pas 4m.

Une OAP a été réalisée afin d'encadrer l'implantation et le gabarit des futures constructions, ainsi que les différents aménagements à prévoir, permettant une intégration paysagère optimale. Les stationnements seront mutualisés à l'échelle de l'opération et s'implanteront au plus près de l'accès au site d'hébergement. Cette aire de stationnement, de 4 places, devra être aménagée avec des matériaux perméables et être végétalisée pour une meilleure insertion au site.

Le projet vise à mettre en avant les valeurs du développement durable ainsi qu'une volonté d'échange et de partage centrés sur l'accueil et la qualité. Il est donc en phase avec le développement souhaité pour le territoire, cette offre complétant celle existante et confortant le positionnement du territoire et d'une commune « pleine-nature » tournée vers les familles.



Extrait de l'étude d'esquisse – Perrin François Seidel architectes

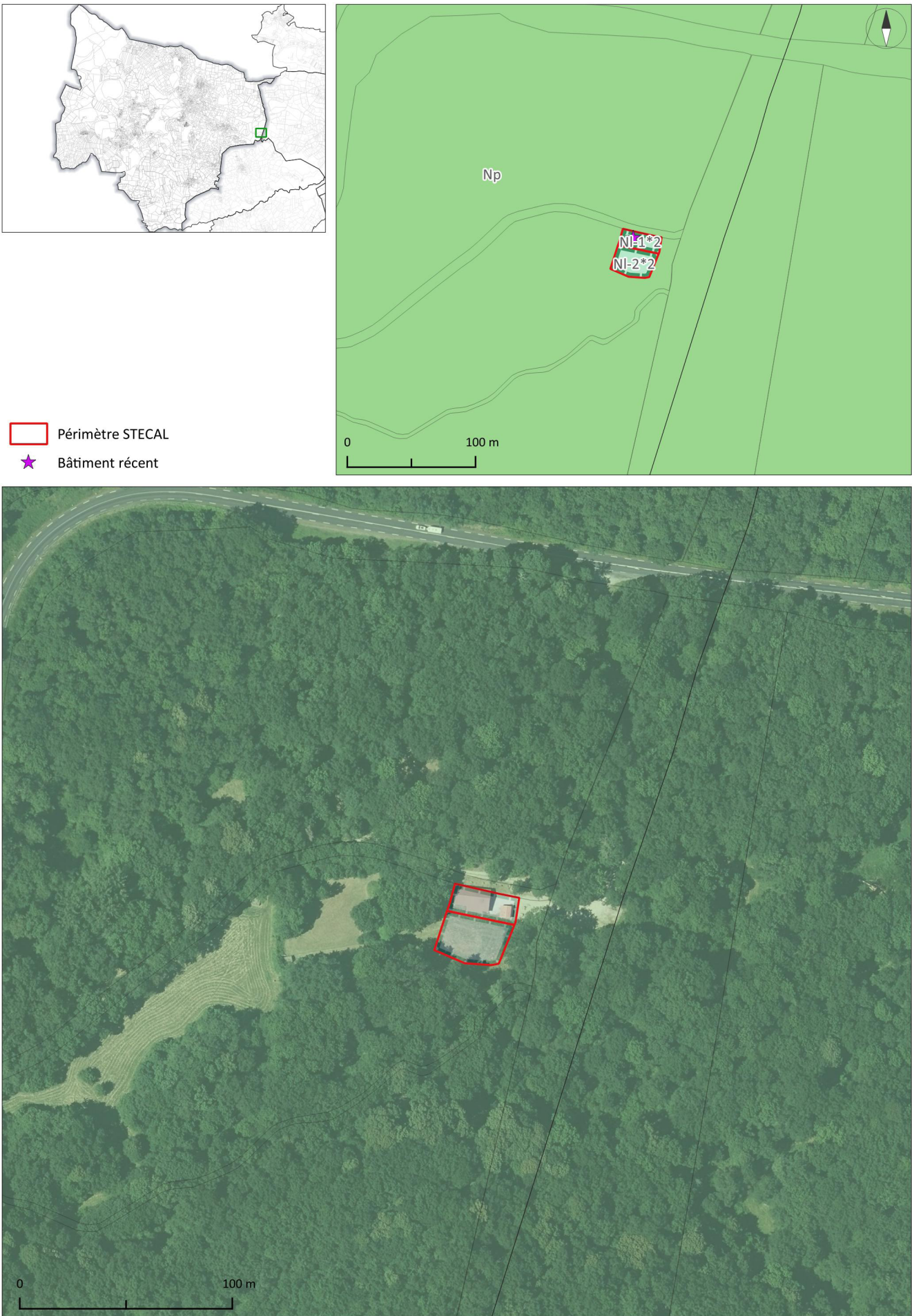
L'accès à la partie privative de la maison d'habitation existante se fera indépendamment des hébergements touristiques (cette évolution n'est pas reportée au plan de masse ci-contre).

Illustration du type de l'unité collective



Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Aa-6*1	La Roche Aydat	Construction de 3 hébergements touristiques+ une unité collective	250m²	4m

SITE DU CREUX MORTIER



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

SITE DU CREUX MORTIER

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimité au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturel.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Ce STECAL a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CD-NPS) réunie le 04/12/2024.

Le contexte

Le site du creux Mortier, concerné par la loi Montagne, est un site d'environ 1 125 m², cadastré YL 46 et situé à l'est de la commune d'Aydat à proximité de la limite avec la commune de Saint-Saturnin.

Il s'inscrit à l'écart des zones urbanisées, en discontinuité de l'urbanisation existante. Il est situé à proximité (environ 75m) d'un petit plan d'eau, le Creux Mortier, dans une clairière au sein d'un espace boisé, et est déjà partiellement artificialisé, accueillant un local à l'usage des chasseurs.

Il sera classé au PLUi en zones NI-1*2, pour l'implantation du bâtiment, et NI-2*2, pour l'aménagement des stationnements.

Le projet

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de 130m² destiné à la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme pour répondre à leurs besoins de formation. Cette salle permettra d'accueillir une cinquantaine de personnes assises dans la pièce principale. Des stationnements, environ 25 emplacements, seront également aménagés le long du bâtiment.

Ce bâtiment sera posé sur plots. Il est dépourvu de fondations massives et présente les caractéristiques suivantes :

- Il sera en ossature bois avec un bardage bois, ton bois naturel, d'une hauteur de 4m ;
- La couverture sera réalisée en tuiles terre cuite rouge type «Romane» ;
- Les menuiseries seront en bois, ton bois ;
- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux EDF et Alimentation en Eau Potable (AEP) déjà présents sur le terrain ;
- Les évacuations Eaux Usées-Eaux Vannes (EU-EV) seront raccordées au tout-à-l'égout présent au niveau du chemin qui longe le bâtiment.

Zone et indice	Localisation	Objet	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*2 NL-2*2	Creux du Mortier, Aydat	Construction d'un bâtiment Aménagement d'une aire de stationnement (25 places)	130m ²	4m

SITE DE LA PRADA HAUTE



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

UTN (Unité Touristique Nouvelle) – La Prada Haute

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

Cette UTN fait l'objet d'une OAP avec des principes d'aménagement définis. L'OAP de la Prada haute se trouve au document n° 3.2 – OAP sectorielles du PLUi.

Le contexte

Le site de la Prada Haute se situe sur la commune d'Aydat en limite Est avec les communes de Saint-Saturnin et de Cournols. La Prada Haute est implantée dans la vallée de la Veyre, au pied du relief Chapelat. Le site est issu d'un ancien domaine avec une bâtisse principale présentant une qualité architecturale notable. Ancienne colonie de vacances, le domaine possède aujourd'hui une vocation d'accueil événementiel tel que les mariages.

Le site de la Prada Haute se structure autour d'un parc aménagé (allées, pièce d'eau) et arboré avec une grande bâtisse qui regroupe la salle de réception, la cuisine, les sanitaires, deux dortoirs d'une capacité de 14 lits avec salles d'eau/sanitaires et une chambre, ainsi qu'une partie habitation en rez-de-chaussée. Le domaine comprend également, en partie Ouest, une construction existante comprenant un espace d'accueil et une chambre nuptiale, et dans le parc des installations comme la gloriette et un espace extérieur pour l'organisation des mariages.

Le site de la Prada Haute répond aux objectifs de la stratégie touristique de Mond'Arverne qui s'appuie sur la diversité de l'offre dont les principales composantes reposent à la fois sur la culture et sur les activités sportives et de loisirs de pleine nature.

Le projet

Le projet d'évolution de la Prada Haute répond à un besoin d'hébergements complémentaires sur le site pour assurer l'accueil des participants aux événements. La clientèle du domaine est constituée à la fois d'une clientèle locale mais aussi nationale, avec marginalement une provenance internationale. Le site constitue un point d'entrée pour la découverte des pôles touristiques de Mond'Arverne et apporte une lisibilité supplémentaire à la destination et à l'offre touristique du territoire.

- Objectif : Proposer une expérience immersive en pleine nature et augmenter la capacité d'accueil du domaine.

- Projet d'implantation de Chalets Écologiques et Durables :

À l'orée des bois de la propriété, implantation de 8 chalets (40-45m² avec mezzanine) d'une capacité d'accueil de 4 à 8 personnes

Les constructions utiliseront des matériaux durables et locaux (le bois certifié), des systèmes d'énergie renouvelable et éco responsable, une isolation haute performance pour minimiser la consommation d'énergie. La gestion des déchets sera assurée par des systèmes de tri sélectif et compostage sur site.

- Projet d'extension d'un bâtiment vitré

Situé à l'arrière de la demeure principale, l'objectif est de développer l'activité de réunion et séminaire pour les entreprises afin de diversifier et allonger l'activité au-delà de la saison estivale. La rénovation et l'extension se feront avec une ossature bois et de larges ouvertures dans l'esprit du bâtiment existant, la salle se développera sur une surface comprise entre 80 et 100m². Cette extension de la salle pourra recevoir 80 à 100 personnes.

- Projet de création d'un préau et bloc sanitaire dans l'espace « apéritif »

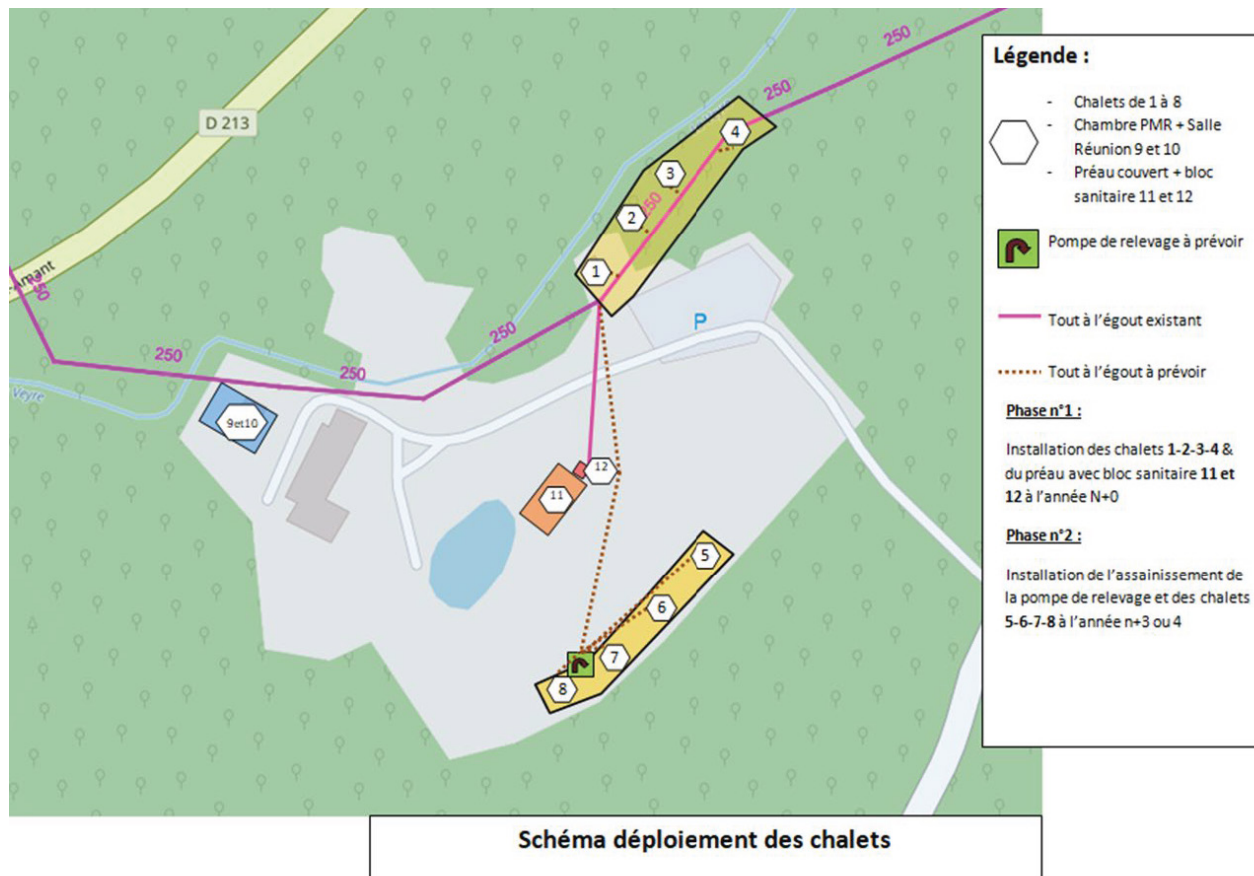
Situé aux abords de la pièce d'eau (bassin bâti assurant la réserve incendie en cas de sinistre), l'espace apéritif & vin d'honneur est aujourd'hui constitué de tentes démontables. L'espace préau remplacera les tentes pagodes actuelles qui sont en matière plastique et aluminium. Plus écologique et responsable de l'environnement, ce préau plus intégré au site, permettra de réaliser des réceptions extérieures. Le bloc sanitaire adapté au PMR permettra aux clients de ne pas avoir à marcher une centaine de mètres pour accéder aux seuls sanitaires présents à l'arrière du bâtiment principal. Le bloc sanitaire sera intégré au volume du préau. La construction d'un préau sera à ossature bois avec couverture en tuiles d'une emprise maximum de 185m² incluant la surface du bloc sanitaire.

Zone et indice	Localisation	Objetv	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-1*6	La Prada Haute (Aydat)	Construction de 8 chalets d'hébergement (environ 360m²) Extension et réhabilitation d'un bâtiment de réunion, séminaire (extension d'environ 100m²) Création d'un préau pour des prestations en extérieur (environ 160m²)	650 m²	4 m



Photos de l'état des lieux

Extrait du dossier de présentation du porteur de projet (CDNPS – UTN 11/09/2025)





Type de chalets

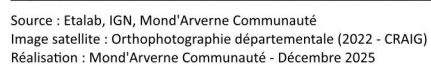
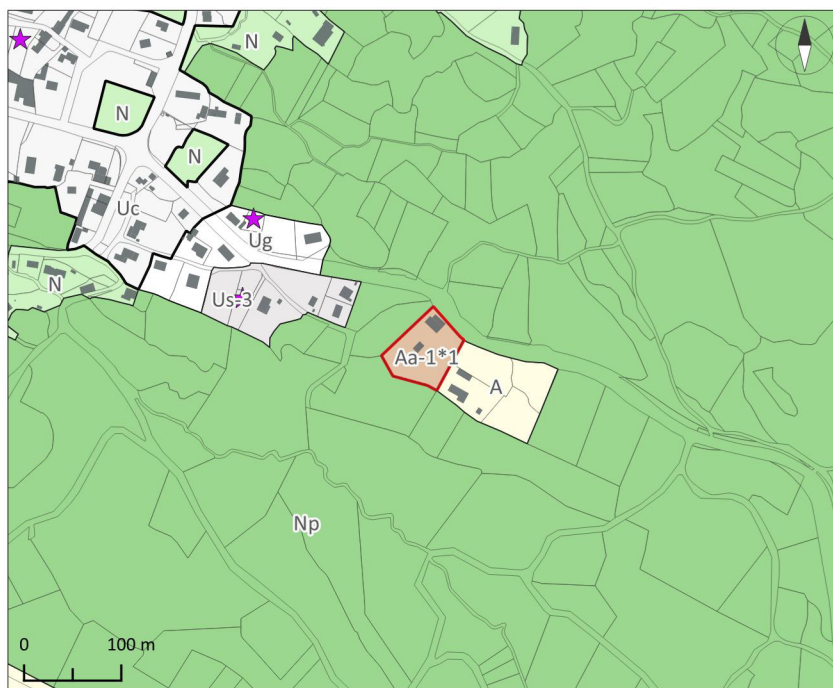


Projet d'extension du bâtiment vitré



Projet du préau avec bloc sanitaire

STECAL



ACTIVITES ISOLEES : route de Ponteix

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimité au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Aa-1*1	Route de Ponteix Rouillas-Bas (Aydat)	Activité autocariste, extensions autorisées	20% maximum de l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi	Hauteur la plus haute des existants

CHANGEMENTS DE DESTINATIONS

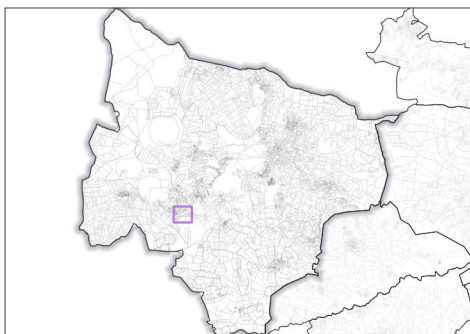
BÂTIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION

Ponctuellement, quelques édifices qui pourront faire l'objet d'un changement de destination ont été identifiés sur le plan de zonage en vertu de l'article L. 151-11 du Code de l'urbanisme dès lors que la(les) nouvelle(s) destination(s) envisagée(s) est(sont) compatible(s) avec le caractère de la zone A ou de la zone N.

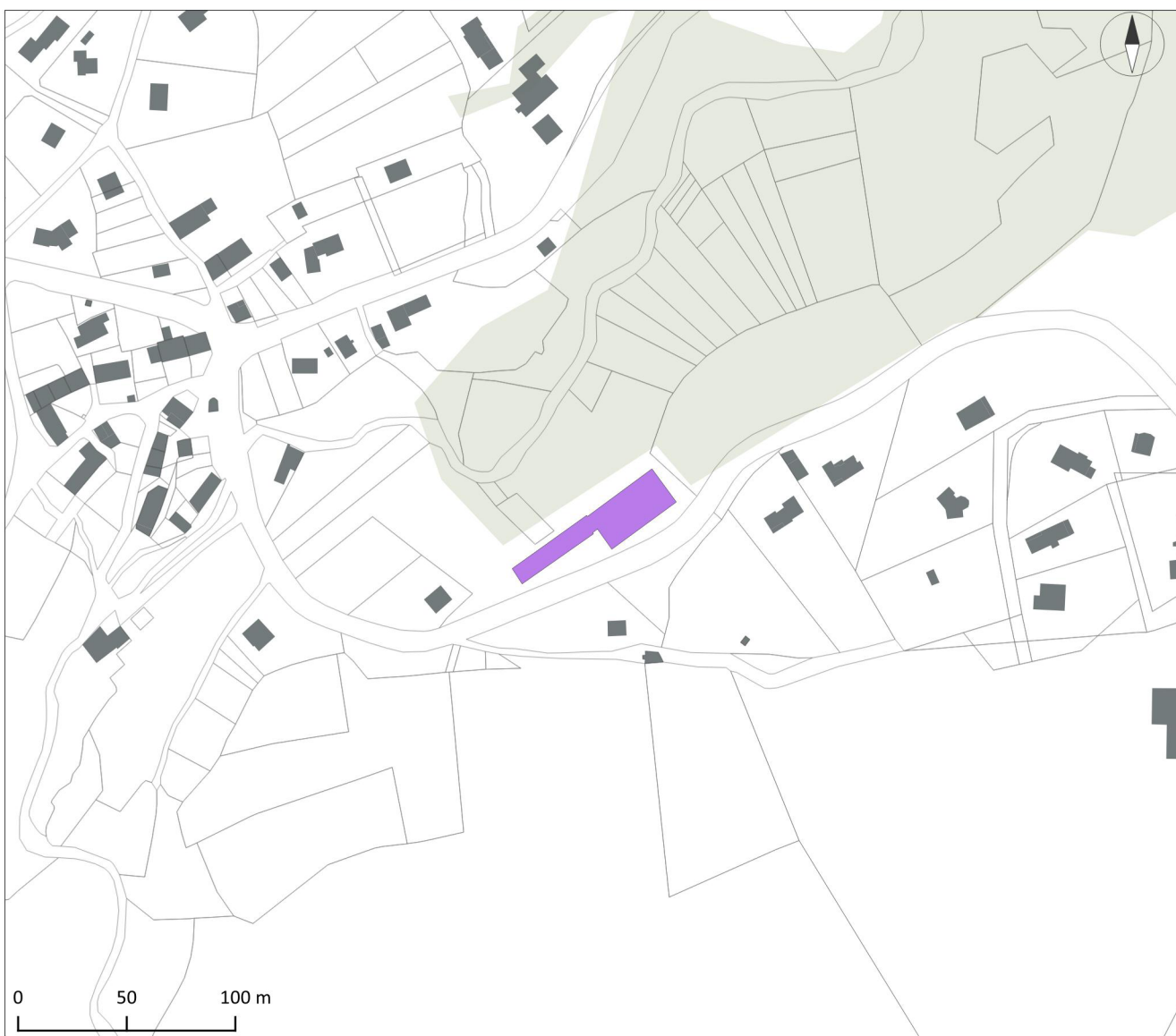
La liste des changements de destination incompatibles avec le caractère de la zone n'est pas limitativement énumérée afin de pouvoir apprécier au cas par cas les projets envisagés. Certaines sous-destinations tels que cinéma, centre de congrès et d'exposition, commerce de gros, industrie, entrepôt sont toutefois explicitement interdites : le trafic de poids lourds lié à celles-ci, leurs besoins en stationnement ou leurs surfaces importantes sont en effet incompatibles avec les constructions repérées et/ou le caractère de la zone A ou de la zone N.

Ce(s) bâtiment(s) est (sont) repéré(s) au plan de zonage par un polygone de teinte violette ; des zooms sur ces entités ont été réalisés, il(s) est (sont) présenté(s) ci-après.

CARTOGRAPHIE DES BÂTIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION



Bâtiment pouvant changer de destination

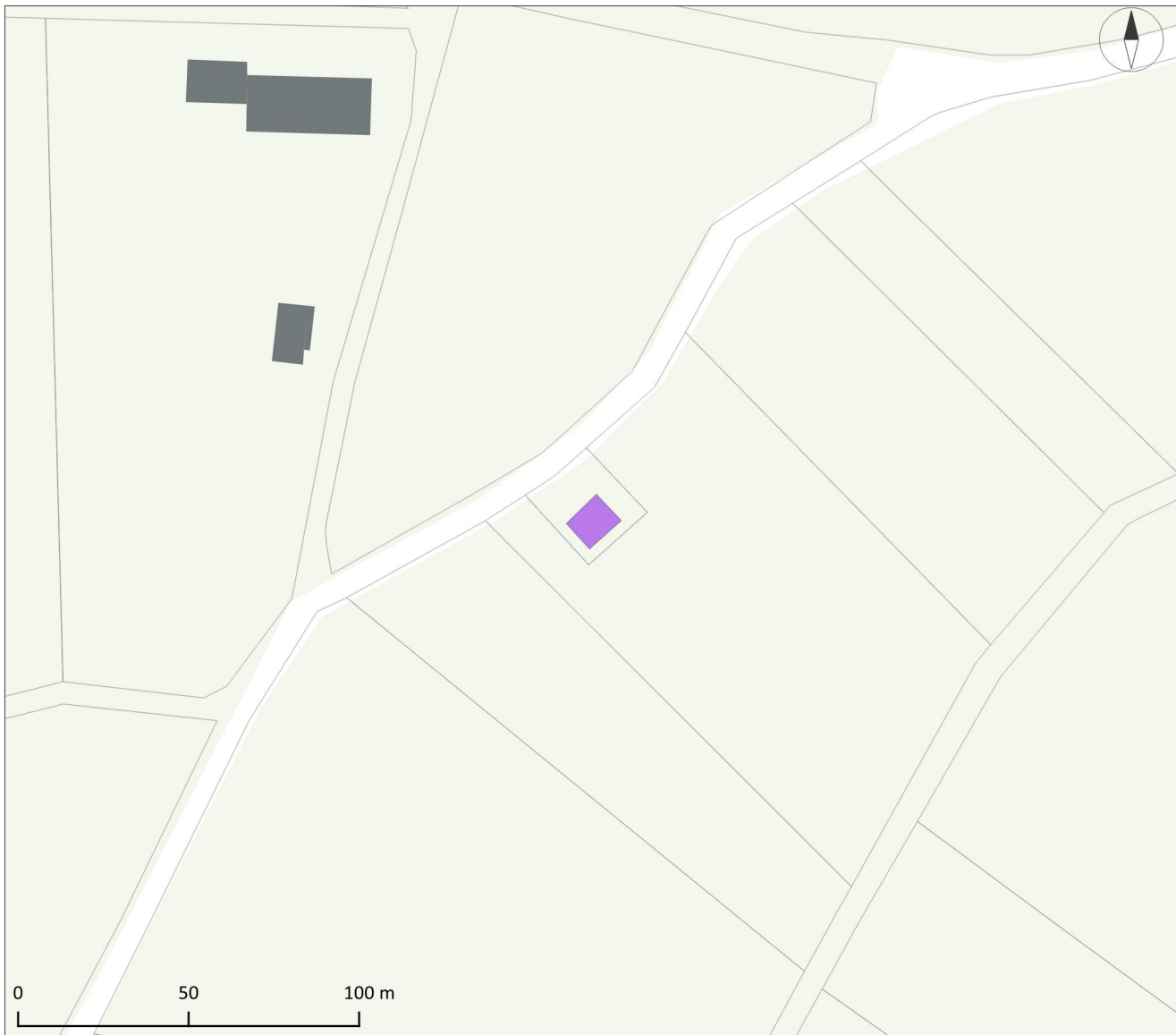


Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté, OSM
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

CARTOGRAPHIE DES BÂTIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION



 Bâtiment pouvant changer de destination

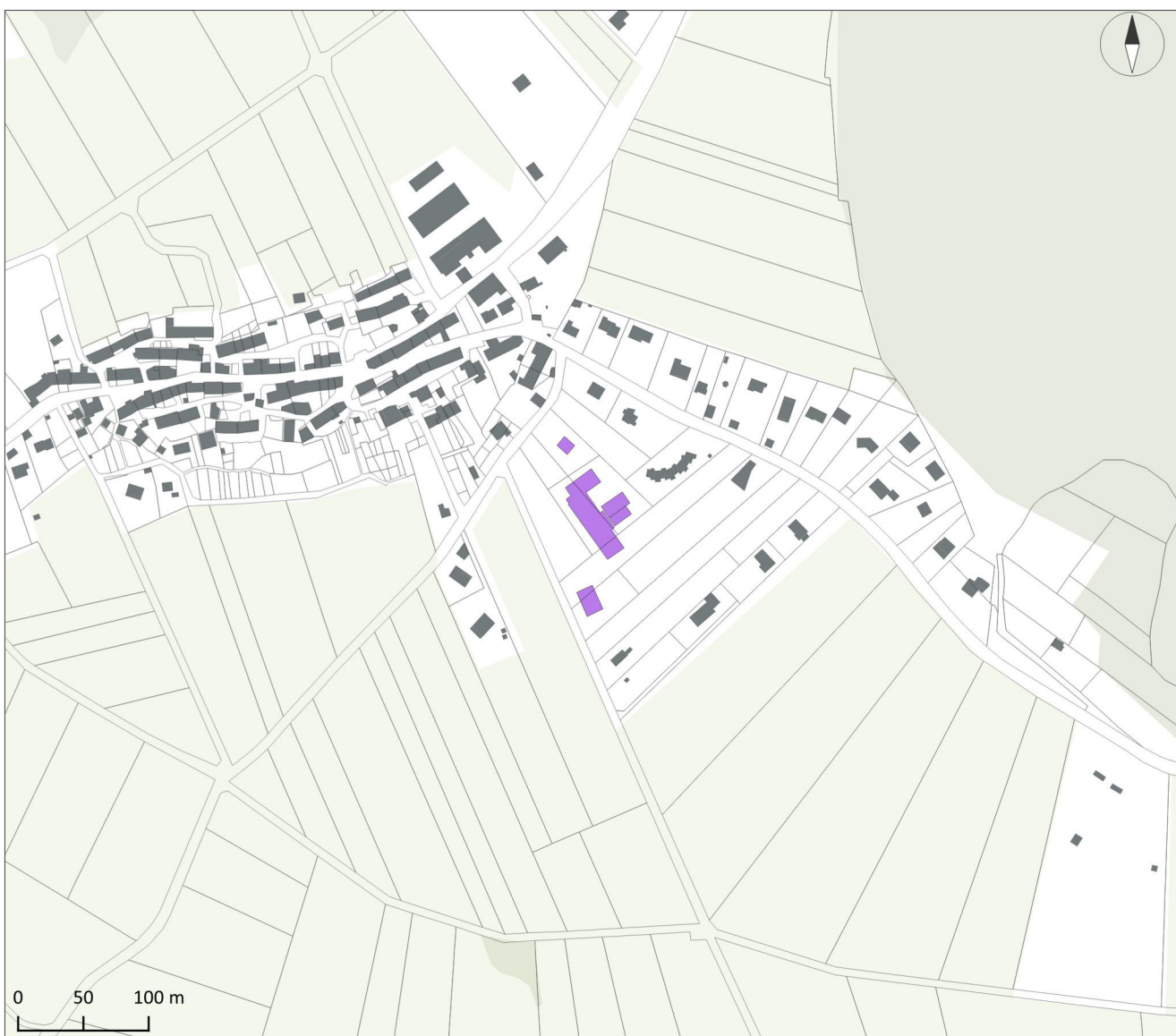


Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté, OSM
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

CARTOGRAPHIE DES BÂTIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION



Bâtiment pouvant changer de destination



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté, OSM
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-9-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

PETIT PATRIMOINE LOCAL

ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS AU TITRE DU PATRIMOINE

En application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les éléments du patrimoine bâti remarquable et du patrimoine local à préserver sont repérés sur les documents graphiques au sein de 7 catégories :

- Patrimoine agricole
- Patrimoine artisanal et industriel
- Patrimoine civil
- Patrimoine géologique
- Patrimoine hydraulique
- Patrimoine mixte
- Patrimoine religieux

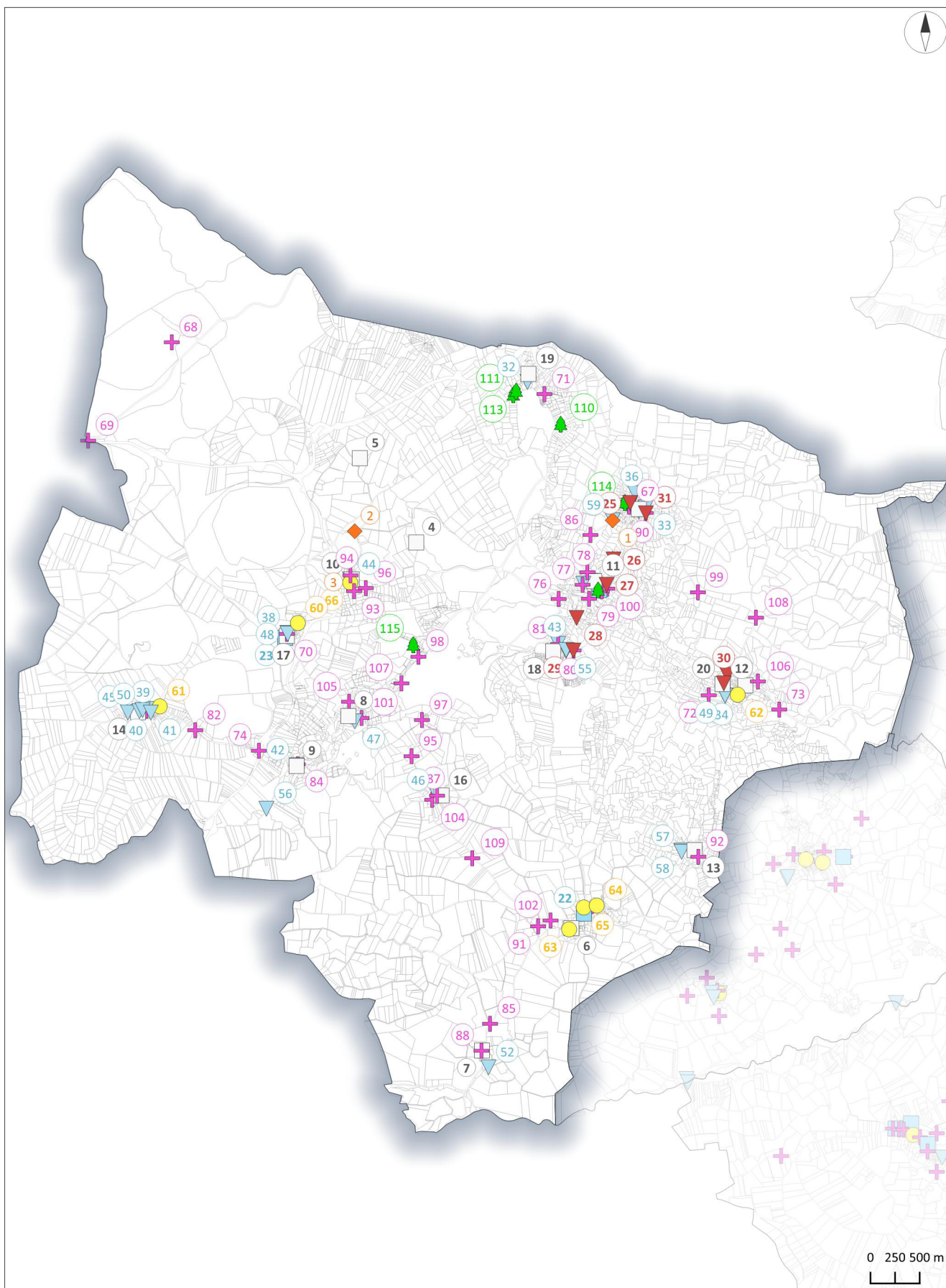
Les dispositions générales relatives au patrimoine bâti remarquable figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

En application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, les arbres remarquables à préserver sont repérés sur les documents graphiques.

Les dispositions générales relatives à ce patrimoine végétal figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

L'ensemble de ces patrimoines est inscrit dans la liste qui suit.

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL



- ◆ Patrimoine agricole
- Patrimoine artisanal et industriel
- Patrimoine civil
- ▼ Patrimoine géologique
- ▵ Patrimoine hydraulique
- Patrimoine mixte
- + Patrimoine religieux
- 🌳 Patrimoine végétal

Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20260129-DE-26-001-8-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

LISTE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

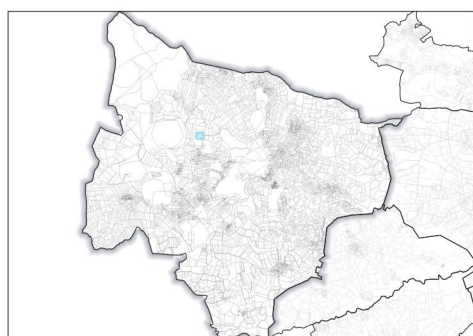
N°	Nom	Famille	Type	Parcelle cadastrale
1	Abreuvoir	Patrimoine agricole	Petit édifice	Domaine non cadastré
2	Abreuvoir	Patrimoine agricole	Petit édifice	ZY-24
3	Travail	Patrimoine agricole	Petit édifice	ZX-79
4	Four à charbon	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZX-199
5	Four à charbon	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AD-101
6	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZI-95
7	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZM-31
8	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	BE-328
9	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	BK-147
10	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZX-359
11	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AO-74
12	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AY-80
13	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	BA-224
14	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	BM-175
15	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AM-31
16	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZT-28
17	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	ZW-52
18	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AP-266
19	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AK-349
20	Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice	AY-26
21	Monument aux morts	Patrimoine civil	Petit édifice	Domaine non cadastré
22	Monument aux morts	Patrimoine civil	Petit édifice	Domaine non cadastré
23	Poids public	Patrimoine civil	Petit édifice	Domaine non cadastré
24	affleurement de lave	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AY-22
25	Affleurements près de la chapelle	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AM-13
26	Décassement du socle sous forme de tranchée	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AN-101
27	Éléments de la cheire	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AO-333
28	Émergence de lave	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AO-186
29	Émergence de lave colonisée par un chêne Croix et socle maçonné et	Patrimoine géologique	Formation naturelle	Domaine non cadastré
30	Petit affleurement en entrée de parcelle	Patrimoine géologique	Formation naturelle	AY-242
31	socle granitique	Patrimoine géologique	Formation naturelle	Domaine non cadastré
32	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
33	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
34	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	AY-170
35	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
36	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
37	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	AM-14
38	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	ZW-51
39	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
40	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
41	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
42	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
43	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
44	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	ZX-78
45	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
46	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
47	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
48	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	ZW-51
49	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	AY-170
50	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	BM-35
51	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	AM-14
52	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	ZL-9
53	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	AP-102
54	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
55	Pont	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
56	Pont du Passadou	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
57	Puits	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	BA-289
58	Puits	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	BA-289

59	Puits	Patrimoine hydraulique	Petit édifice	Domaine non cadastré
60	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	Domaine non cadastré
61	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	BM-59
62	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	AY-151
63	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	Domaine non cadastré
64	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	ZI-228
65	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	Domaine non cadastré
66	Fontaine-lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice	Domaine non cadastré
67	Chapelle	Patrimoine religieux	Bâtiment	AM-15
68	Chapelle funéraire de Montlosier	Patrimoine religieux	Bâtiment	AA-27
69	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
70	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZW-51
71	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	AK-612
72	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	AY-189
73	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	YL-74
74	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
75	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
76	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	AO-193
77	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
78	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
79	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
80	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
81	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
82	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZE-96
83	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	AM-59
84	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
85	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZN-55
86	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
87	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
88	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
89	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
90	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
91	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZN-72
92	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	BA-365
93	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZX-113
94	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZX-63
95	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
96	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
97	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
98	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
99	Croix Chemagrand	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
100	Croix de jubilé 1831 et mission 1931	Patrimoine religieux	Petit édifice	AO-95
101	Croix de mission 1859	Patrimoine religieux	Petit édifice	BE-230
102	Croix de mission 1888	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZN-39
103	Croix de mission 1891	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
104	Croix de mission 1891	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZT-58
105	Croix du cimetière	Patrimoine religieux	Petit édifice	BE-163
106	Croix du cimetière de Ponteix	Patrimoine religieux	Petit édifice	AY-54
107	Croix Saint Sidoine Apollinaire	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
108	Croix Saint-Jacques	Patrimoine religieux	Petit édifice	Domaine non cadastré
109	Pierre Longue	Patrimoine religieux	Petit édifice	ZR-40
110	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	AK-367
111	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	YB-120
112	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	Domaine non cadastré
113	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	YB-254
114	Arbre remarquable	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	AM-391
115	Arbre remarquable	Patrimoine végétal	Arbre remarquable	BD-79

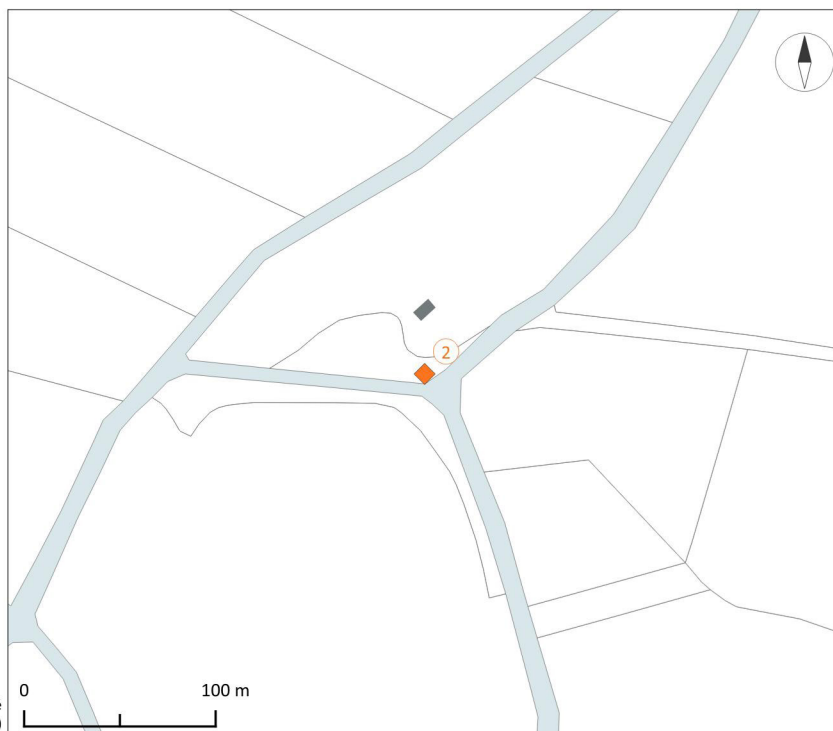
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 1, 59



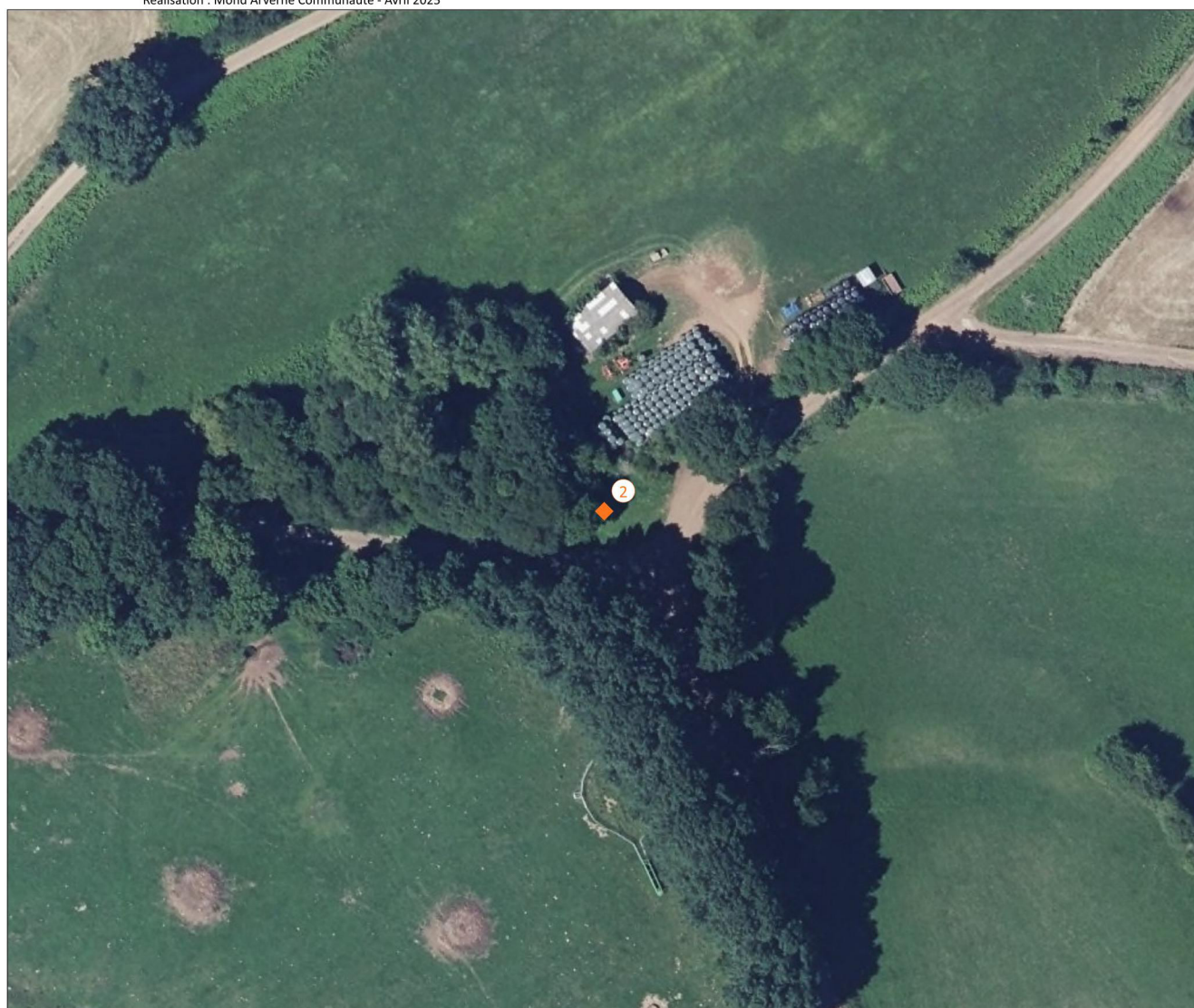
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 2



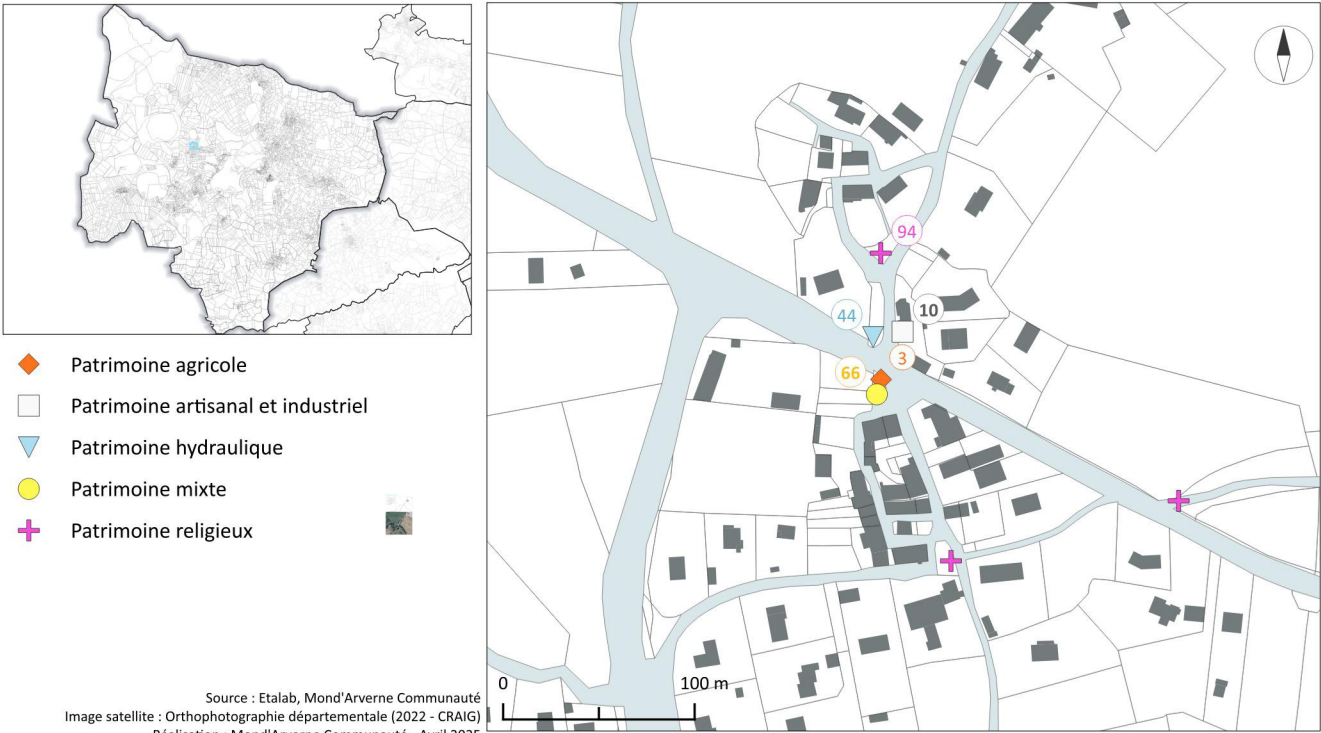
◆ Patrimoine agricole



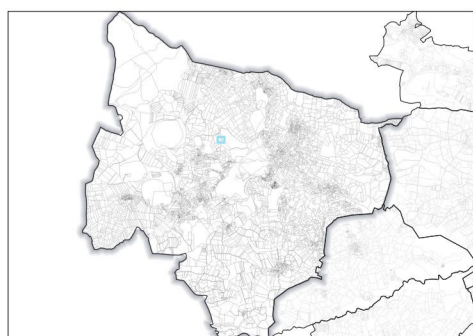
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 3, 10, 44, 66, 94



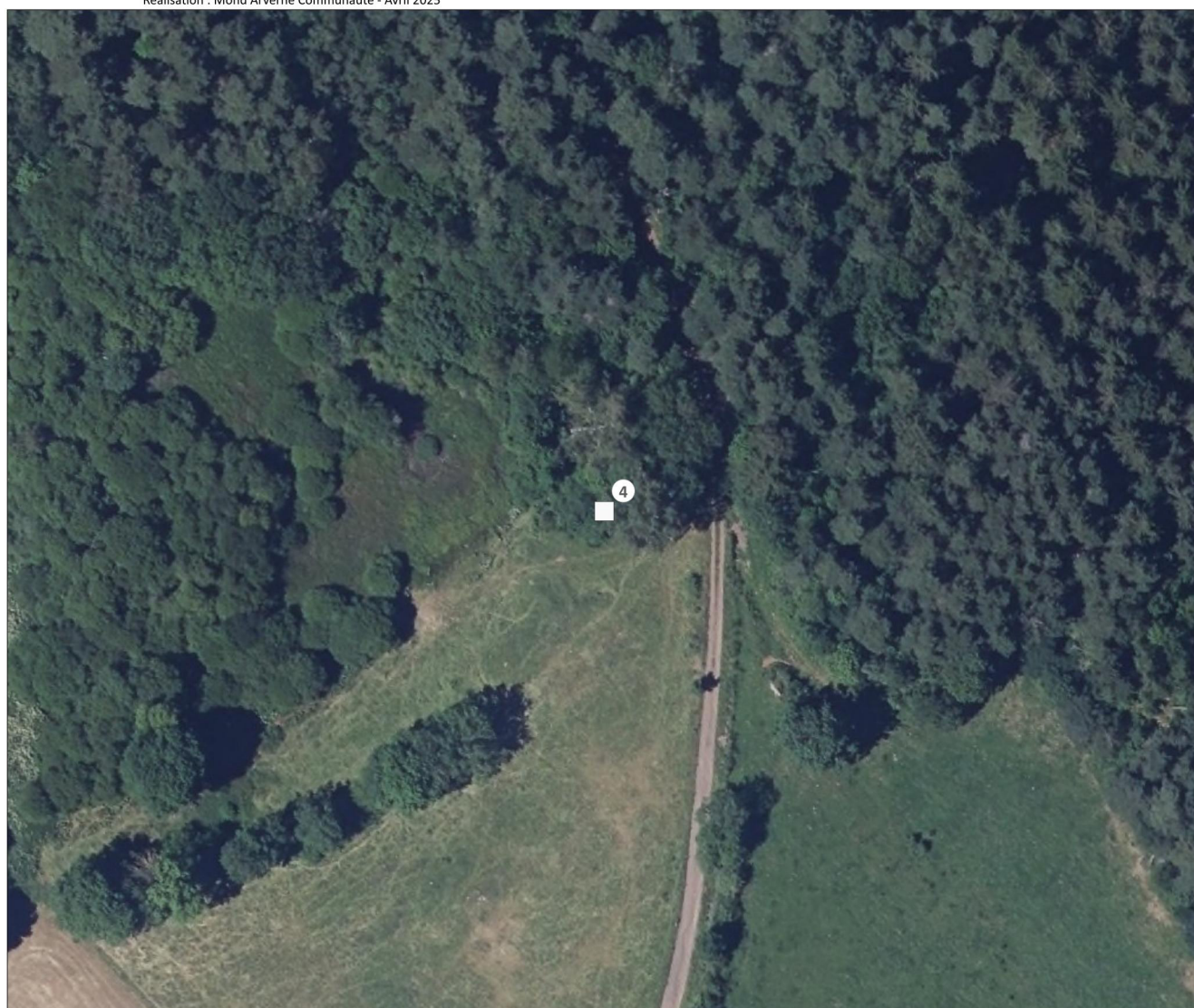
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 4



Patrimoine artisanal et industriel



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

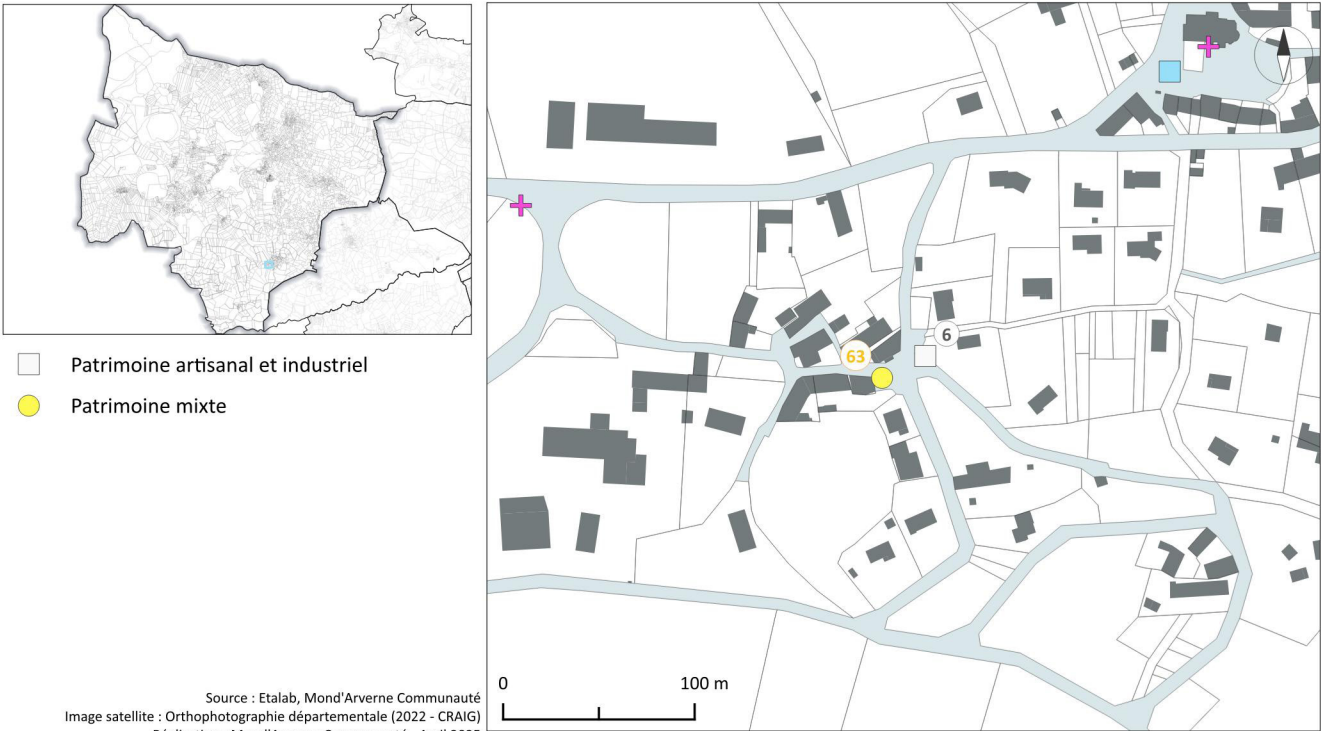


0 50 m

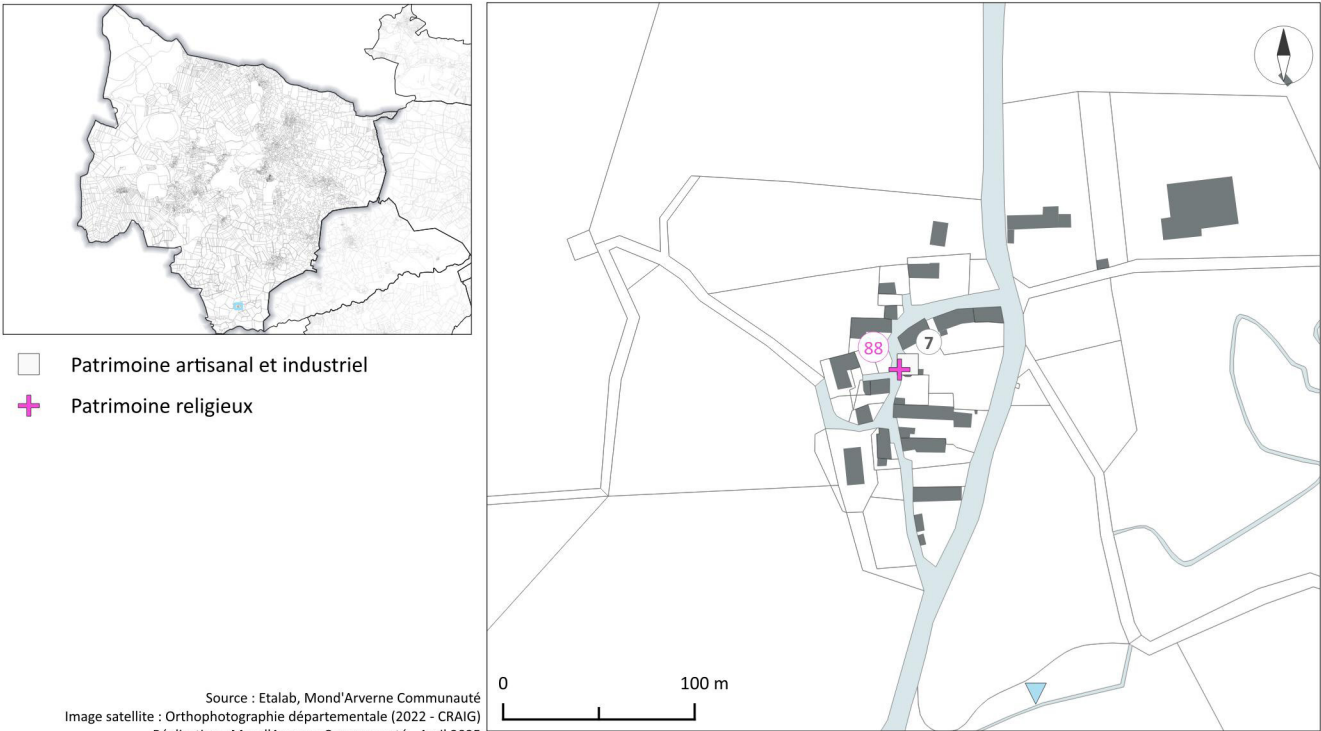
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 5



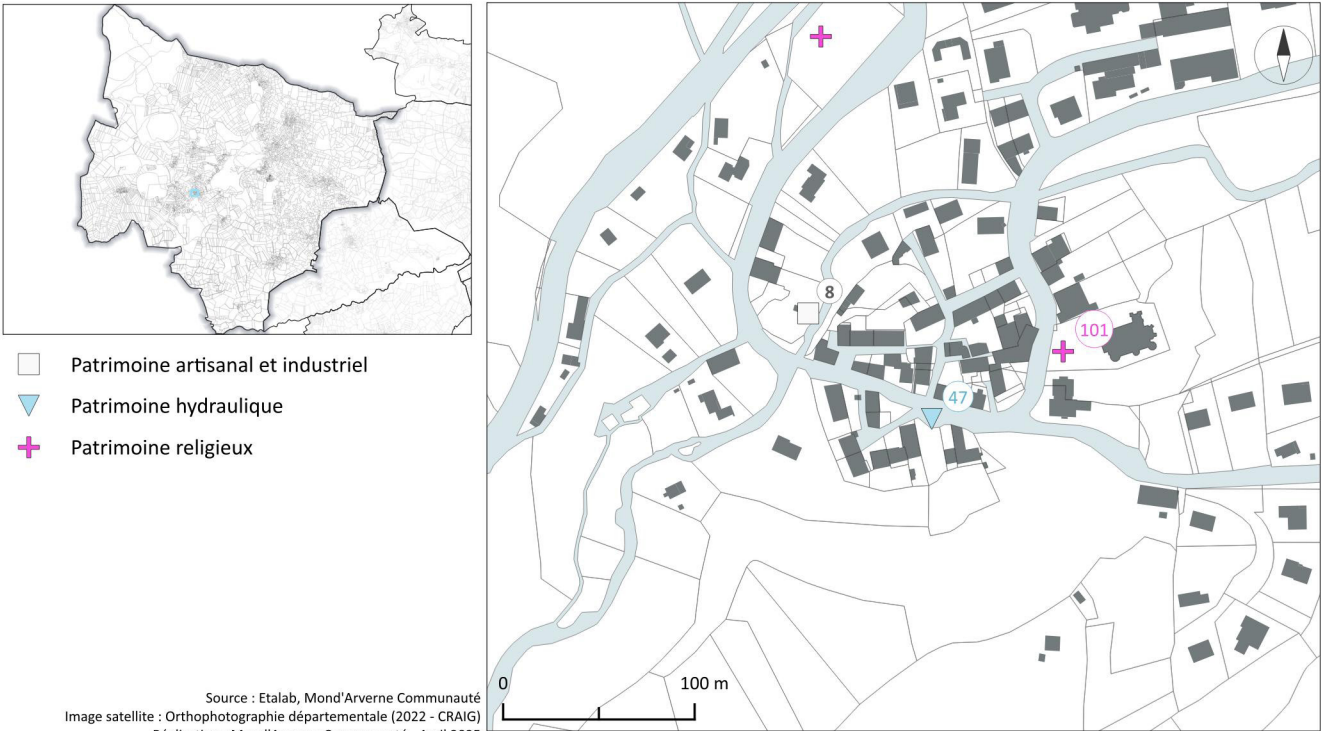
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 6, 63



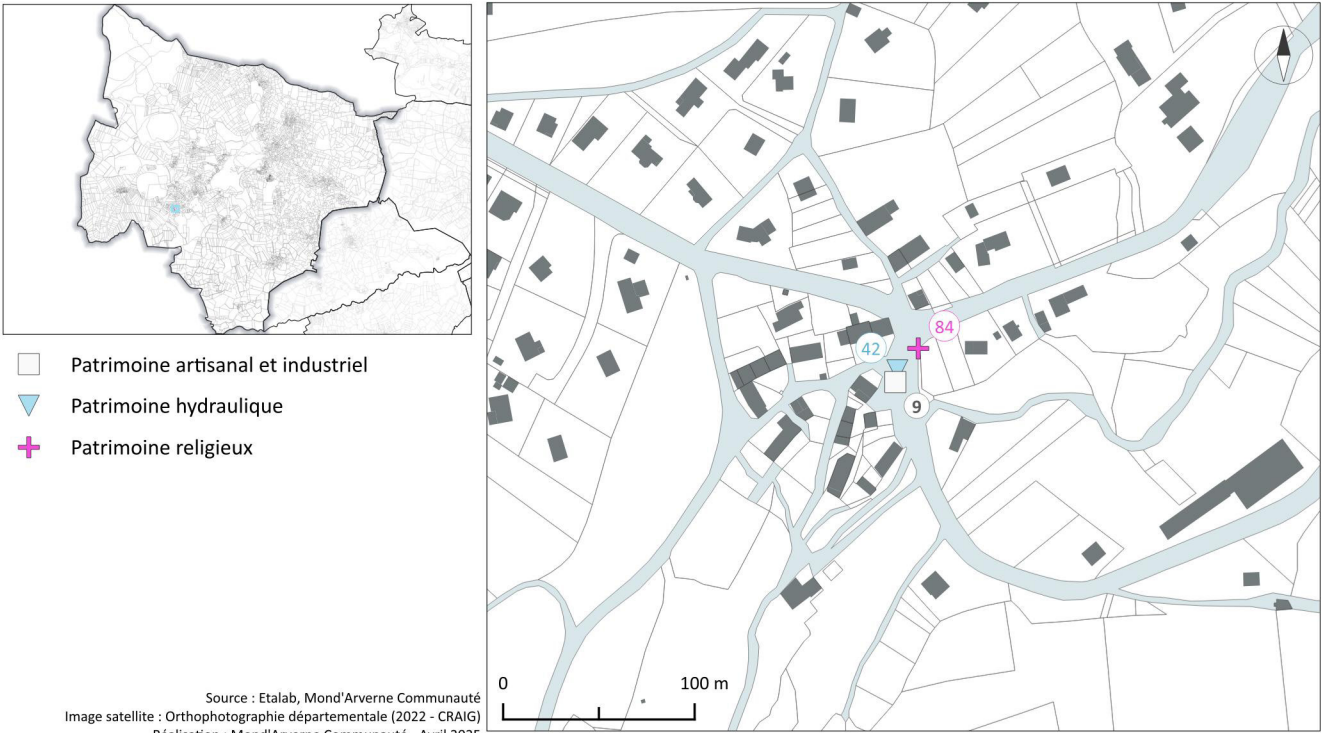
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 7, 88



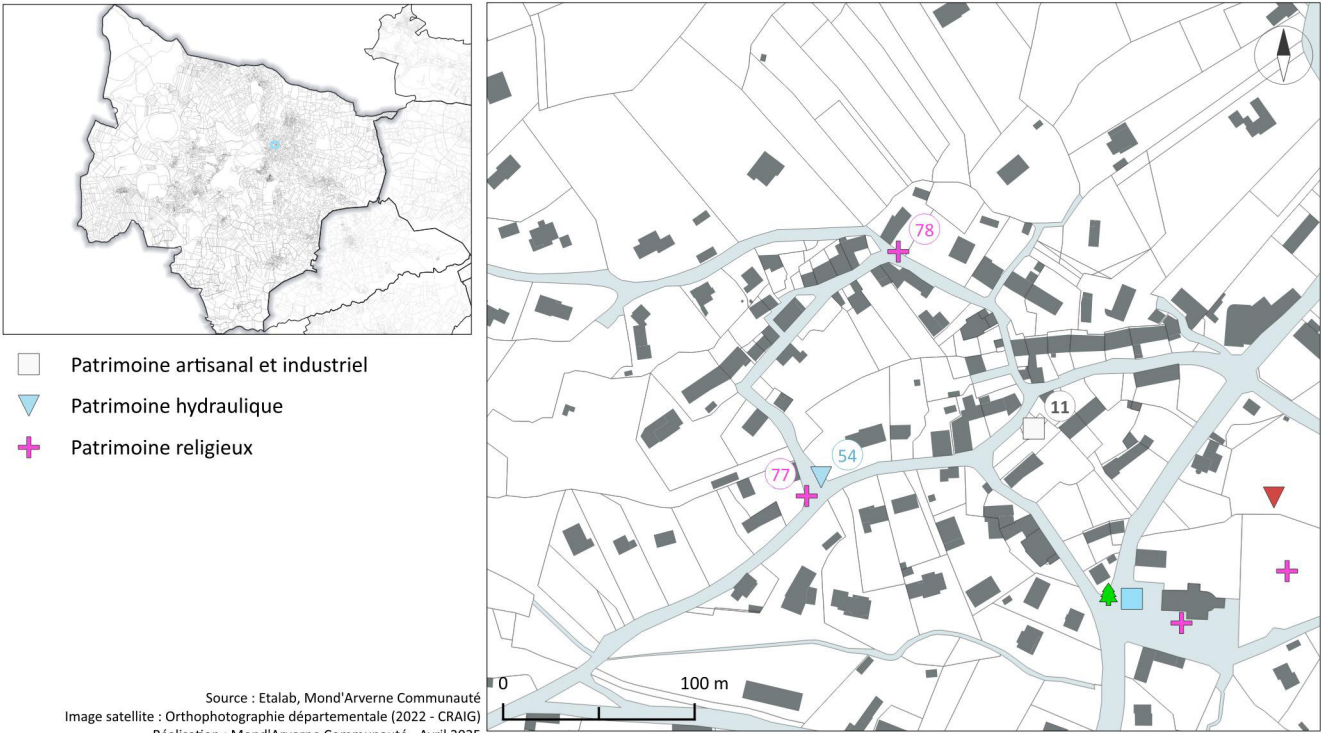
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 8, 47, 101



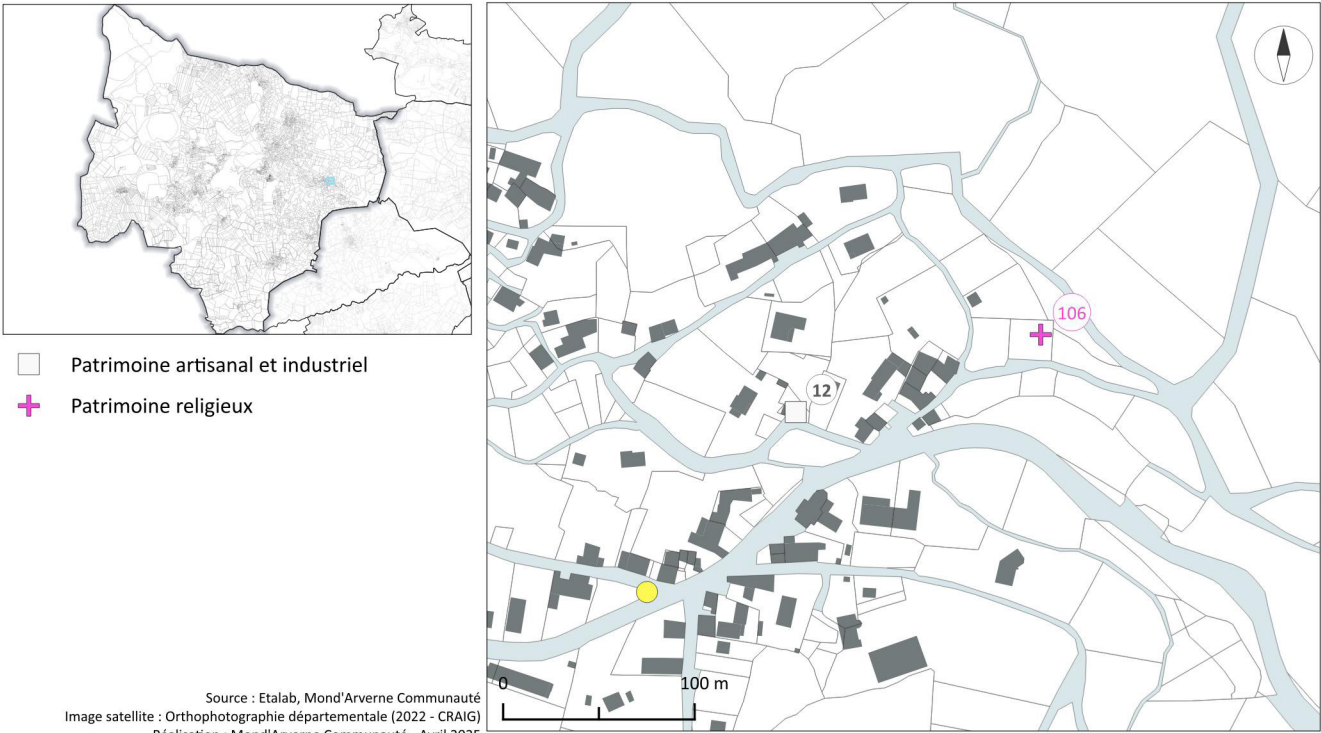
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 9, 42, 84



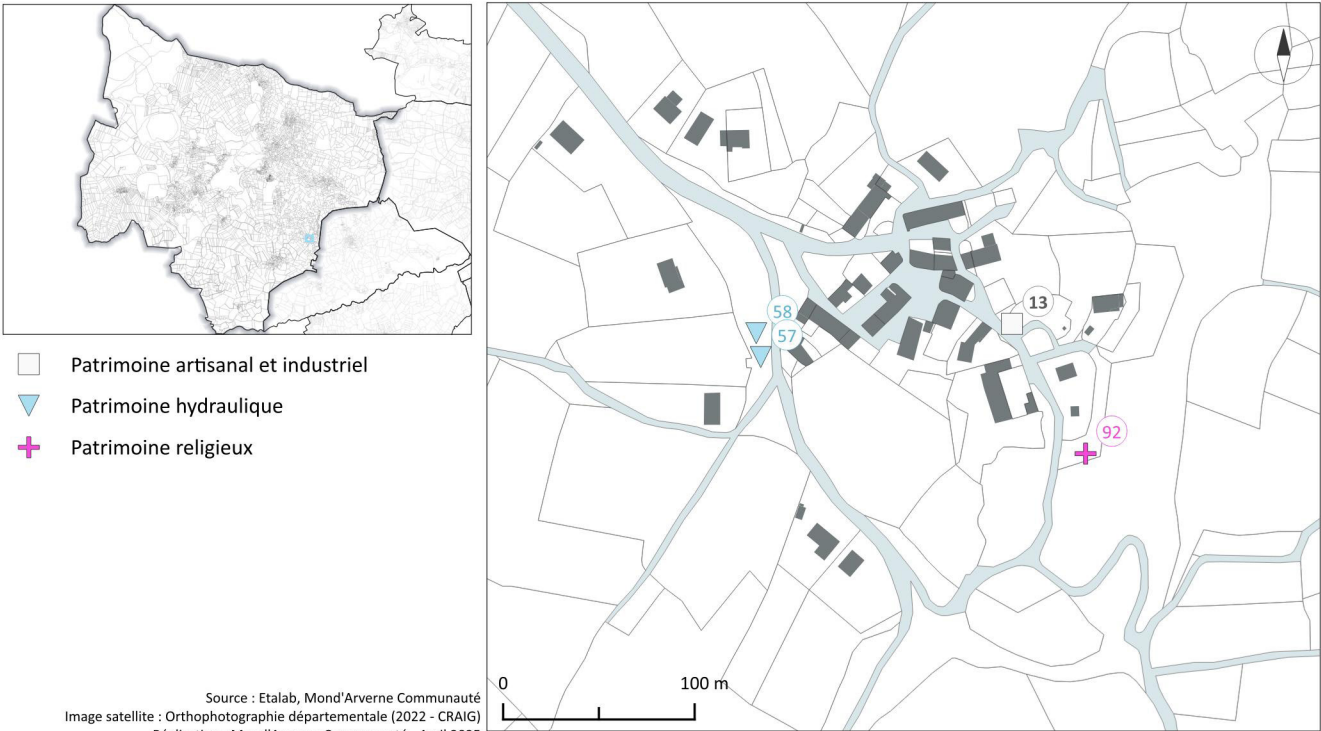
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 11, 54, 77, 78



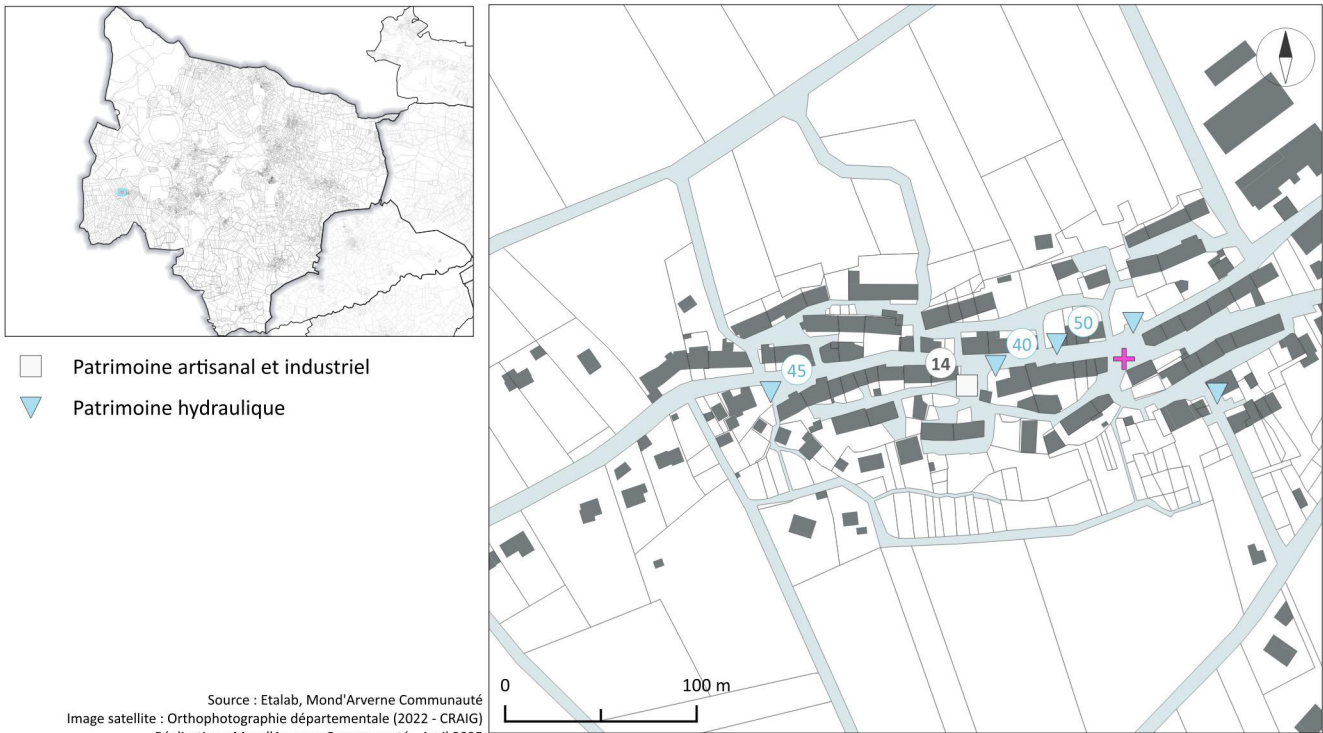
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 12, 106



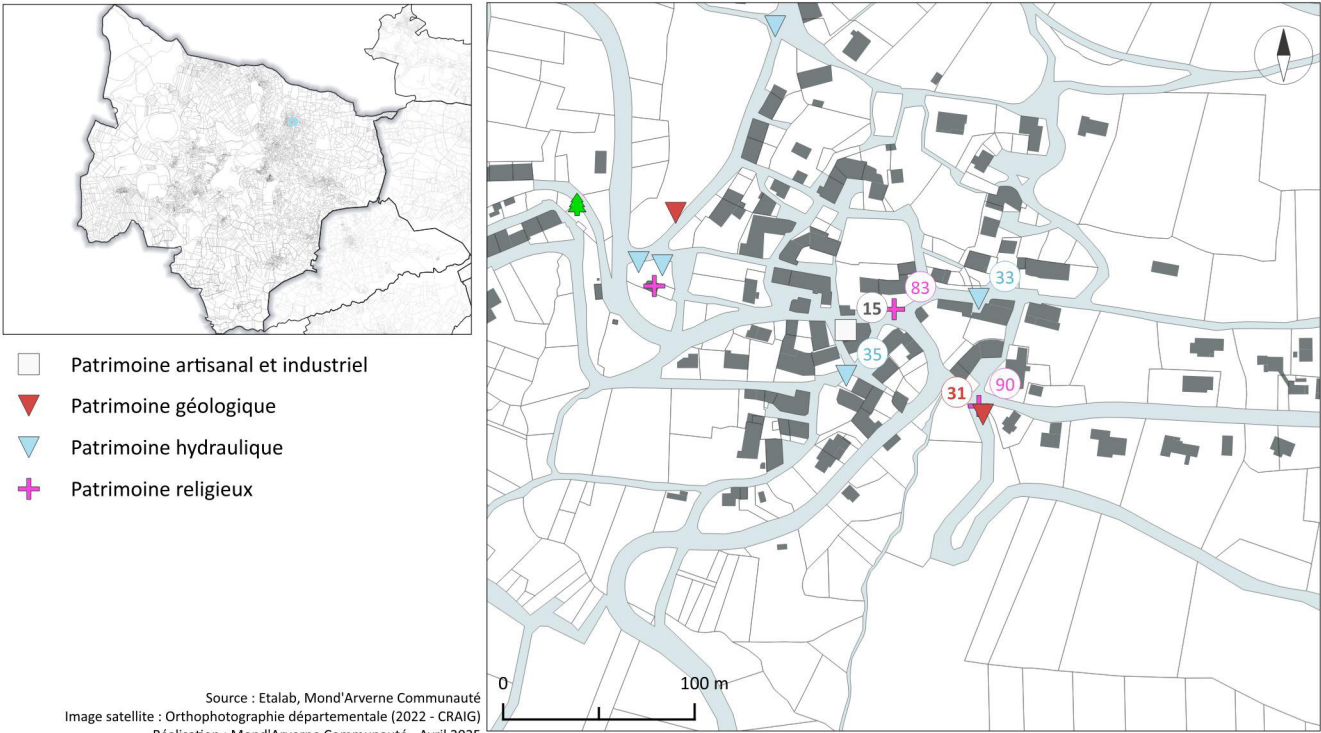
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 13, 57, 58, 92



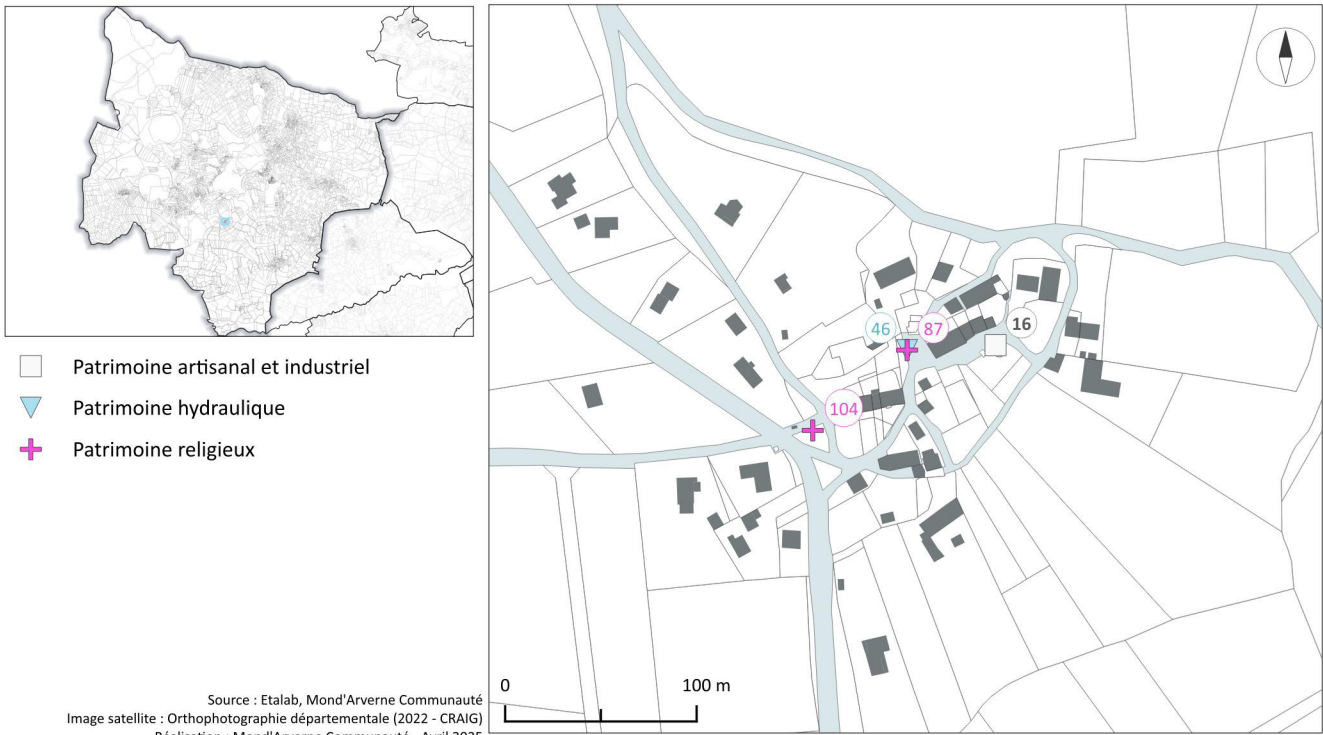
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 14, 40, 45, 50



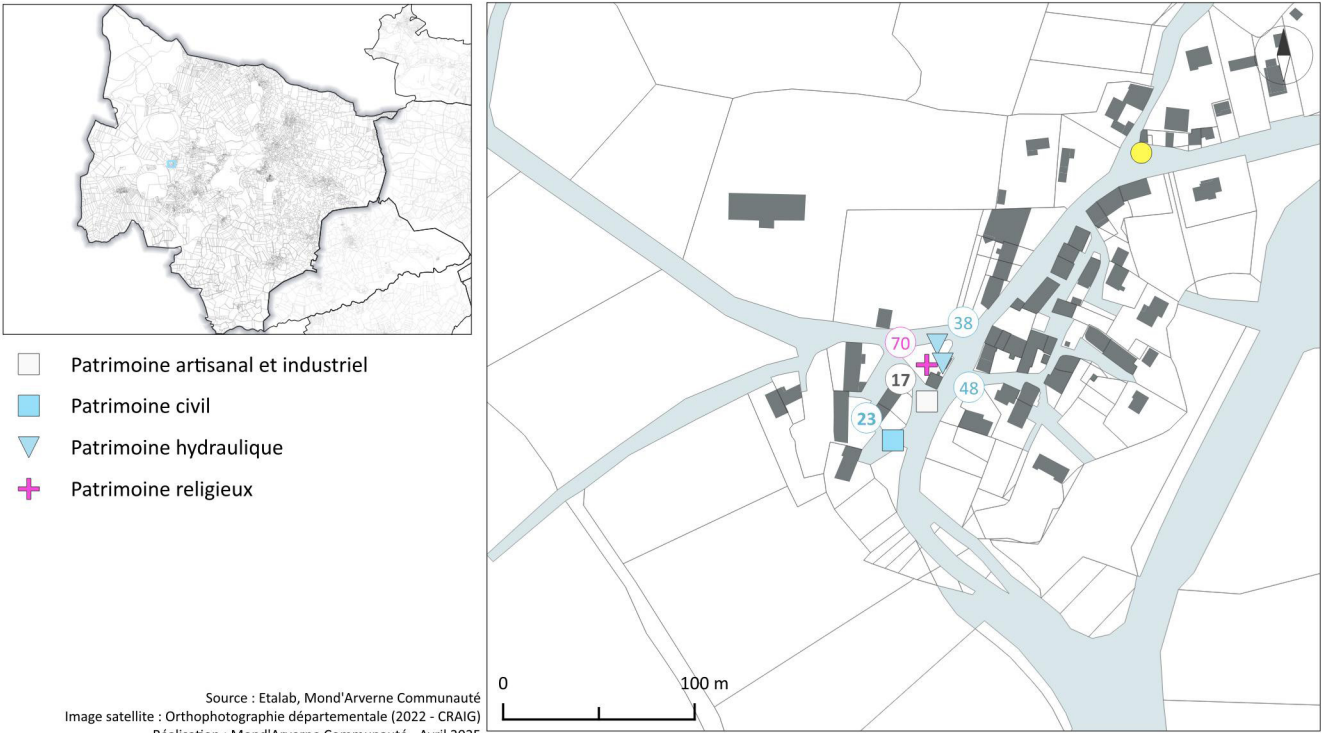
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 15, 31, 33, 35, 83, 90



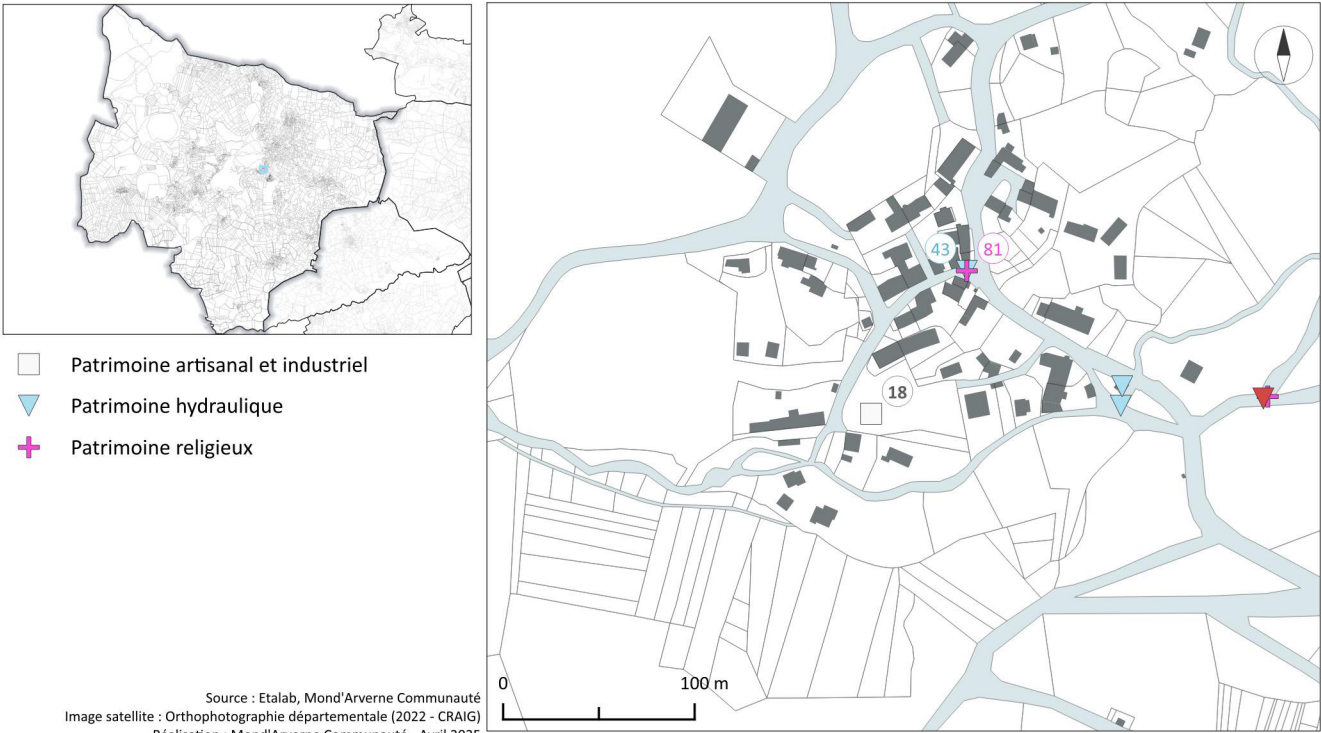
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 16, 46, 87, 104



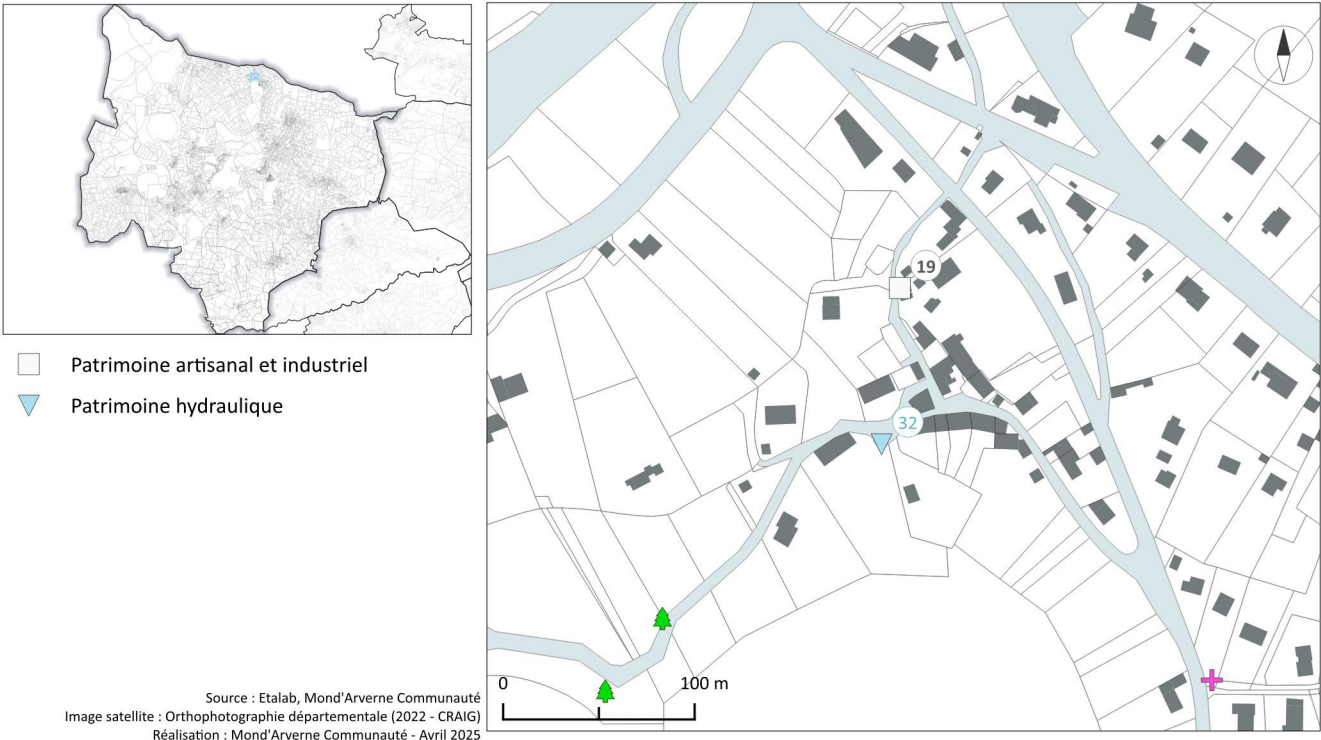
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 17, 23, 38, 48, 70



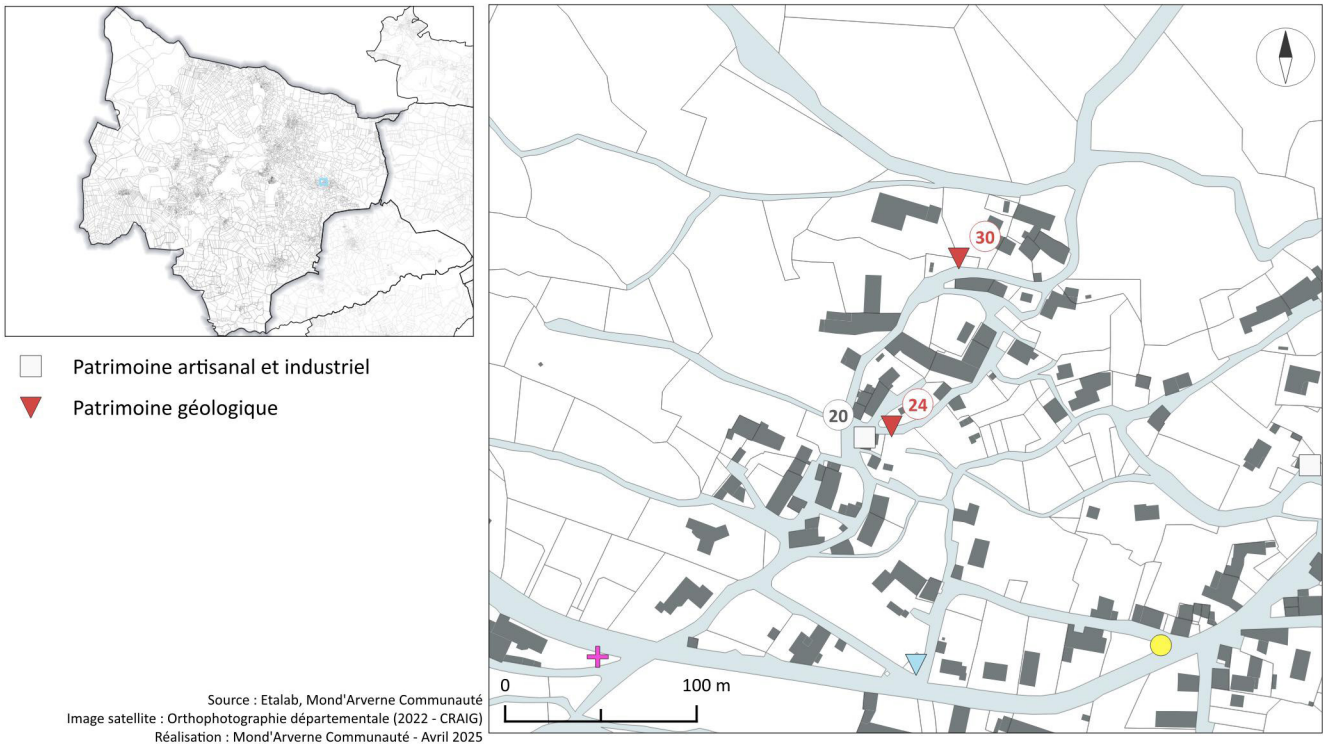
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 18, 43, 81



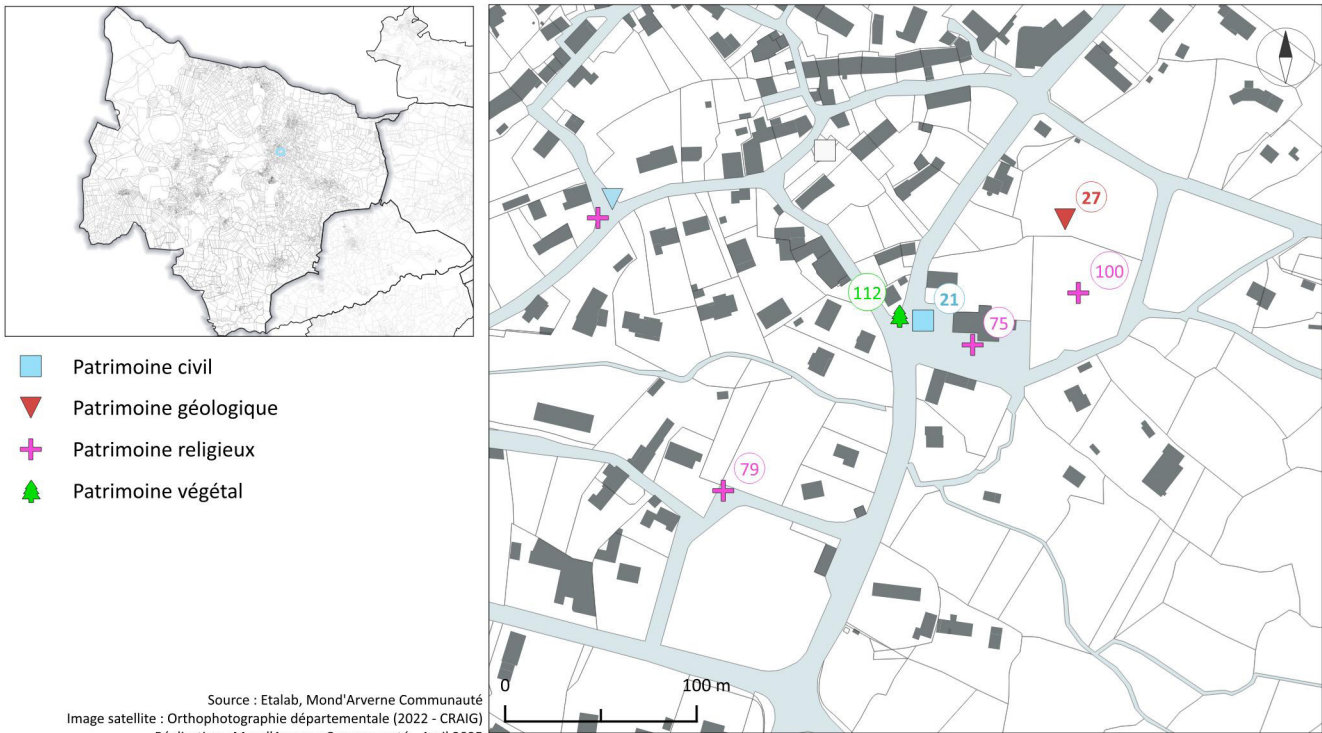
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 19, 32



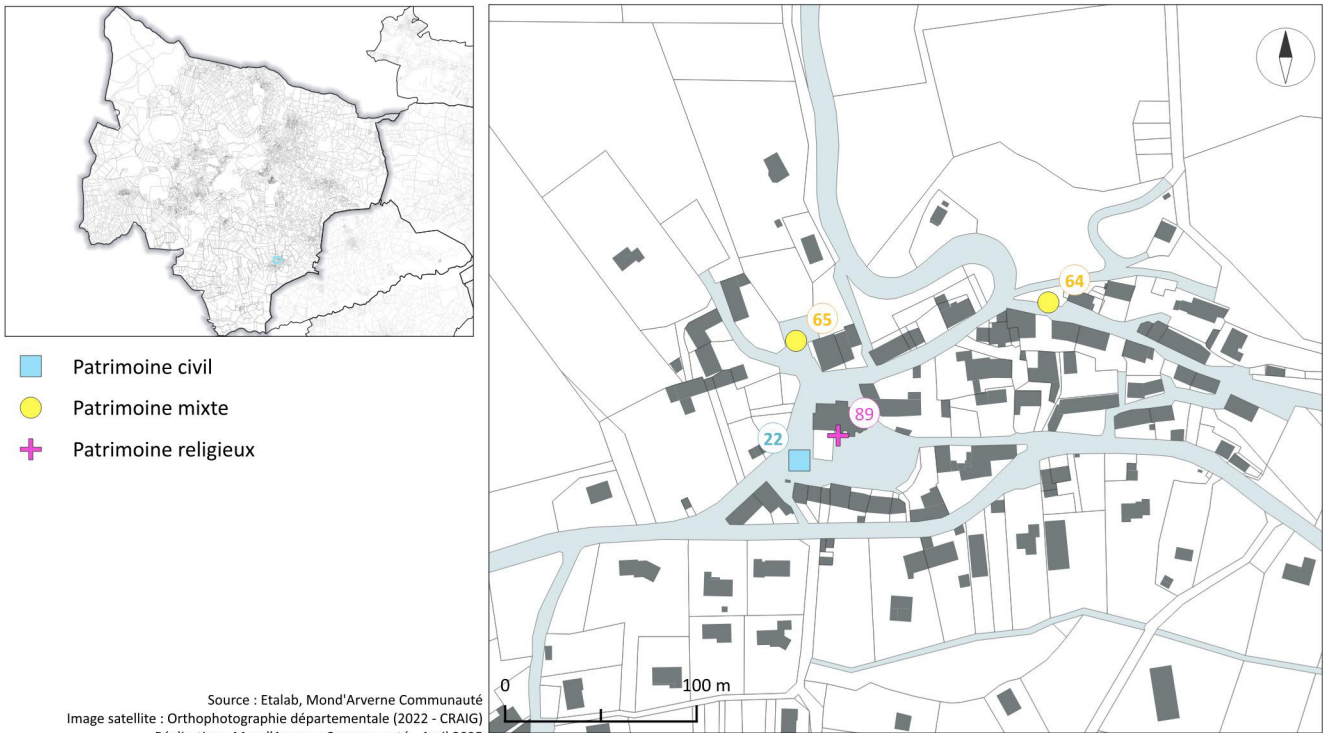
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 20, 24, 30



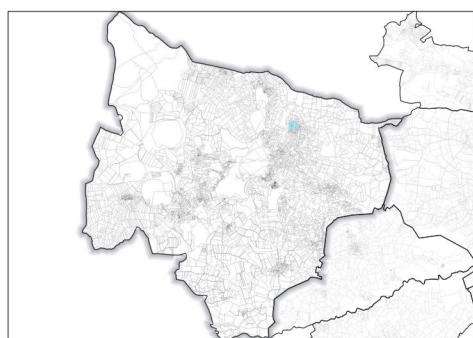
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 21, 27, 75, 79, 100, 112



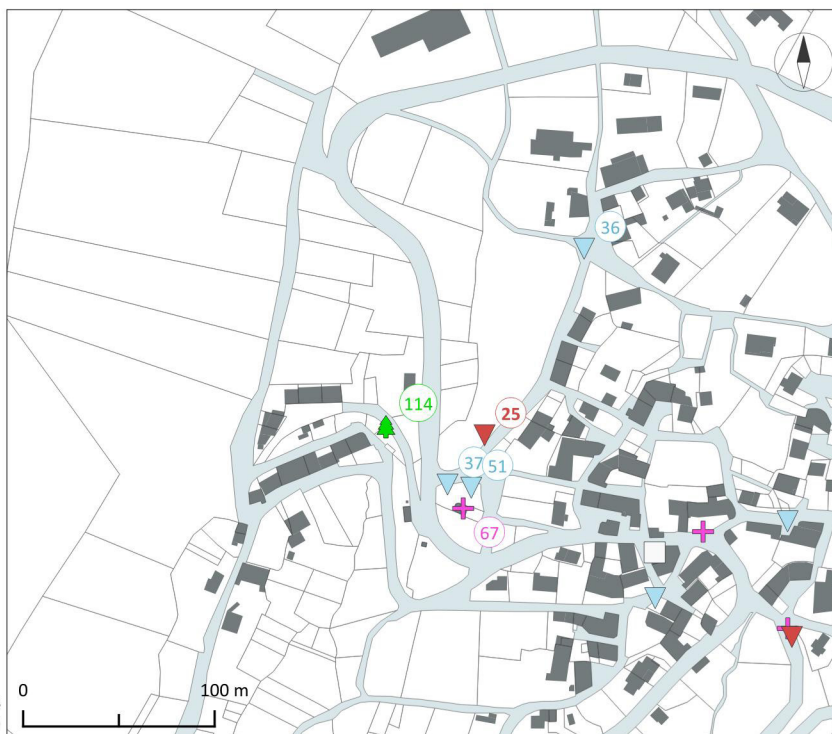
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 22, 64, 65, 89



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 25, 36, 37, 51, 67, 114



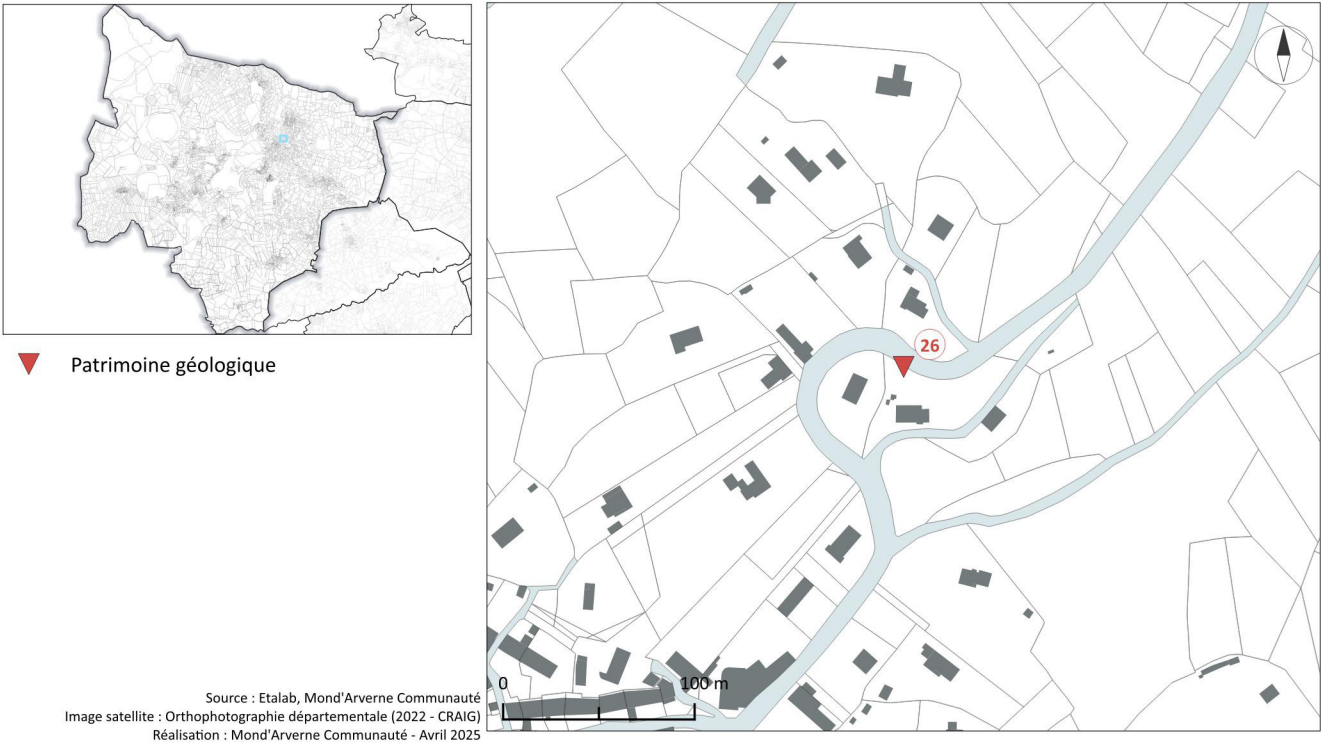
- ▼ Patrimoine géologique
- ▼ Patrimoine hydraulique
- + Patrimoine religieux
- ▲ Patrimoine végétal



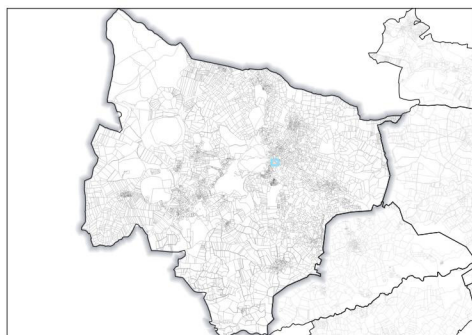
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 26



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 28



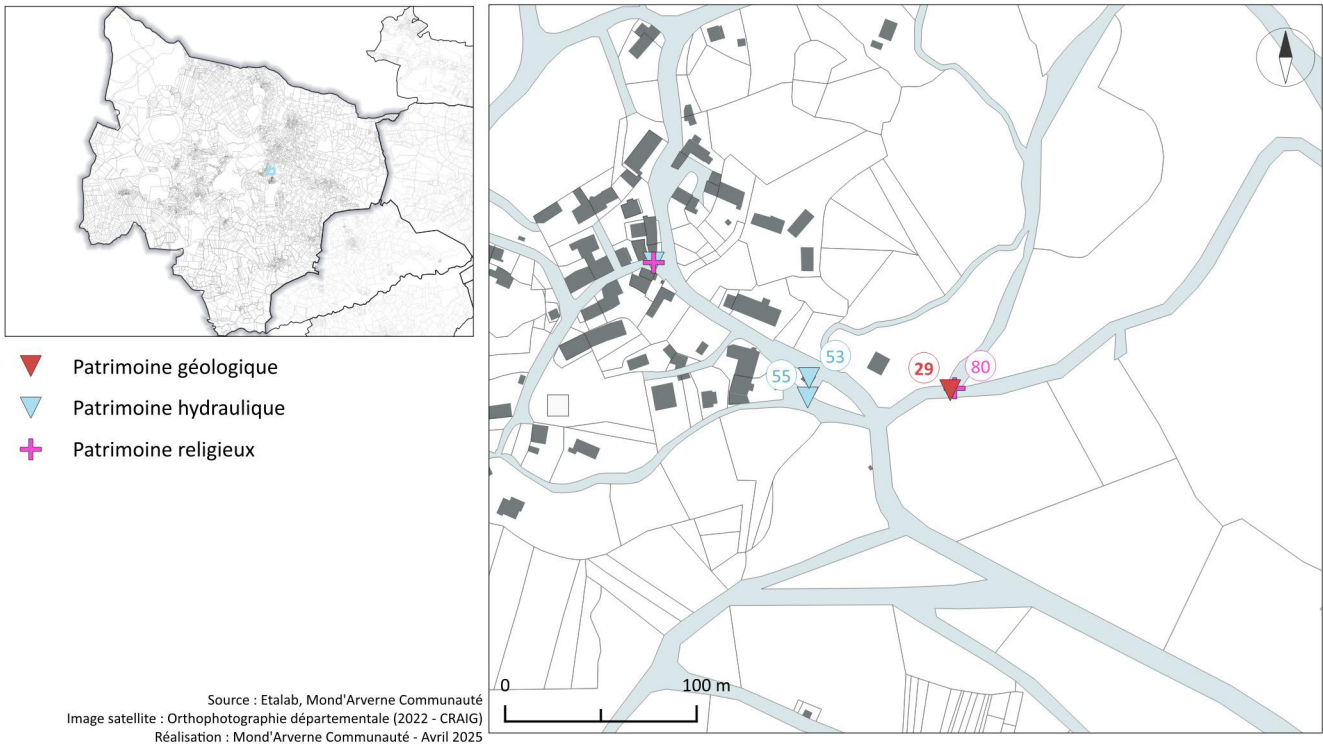
▼ Patrimoine géologique



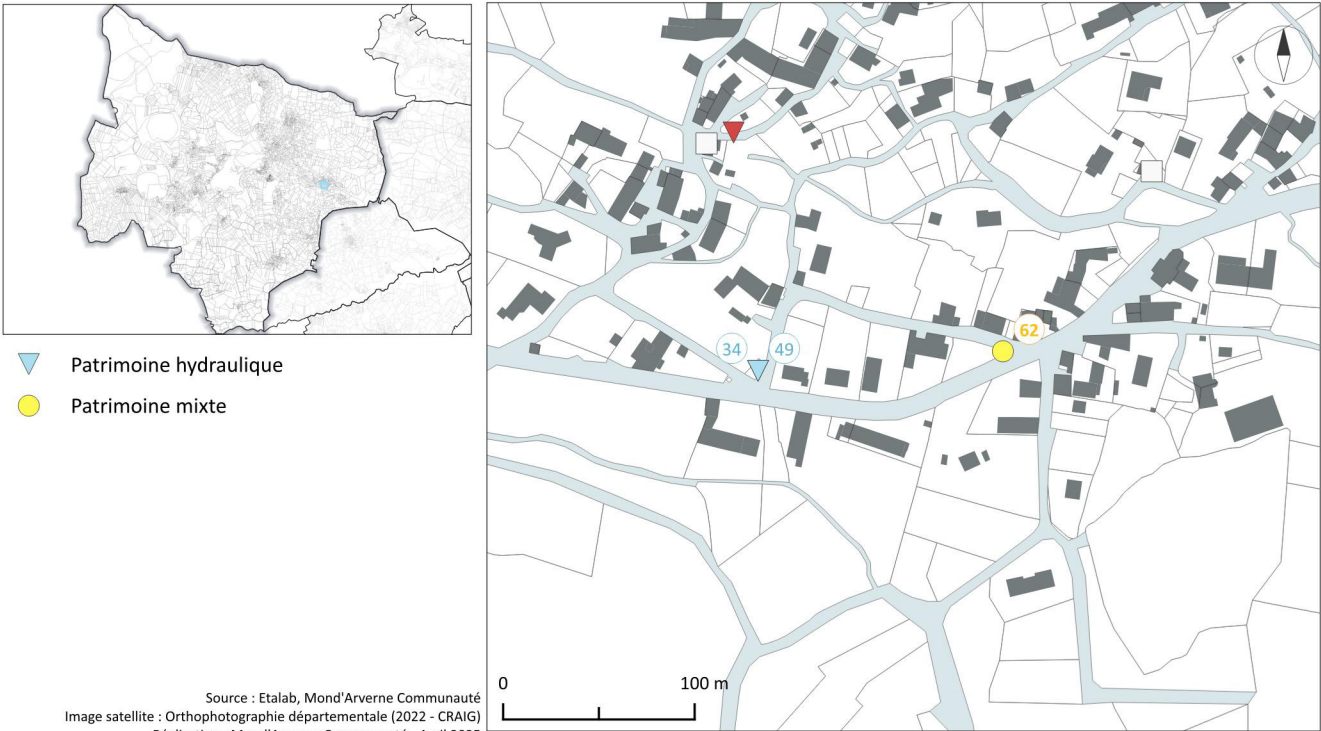
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 29, 53, 55, 80



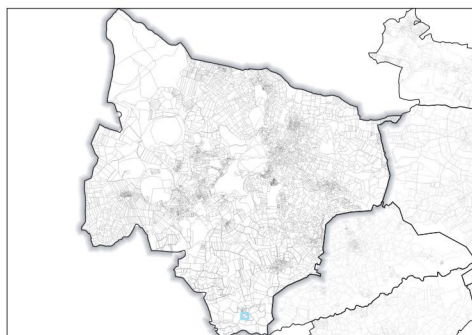
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 34, 49, 62



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 39, 41, 61, 103



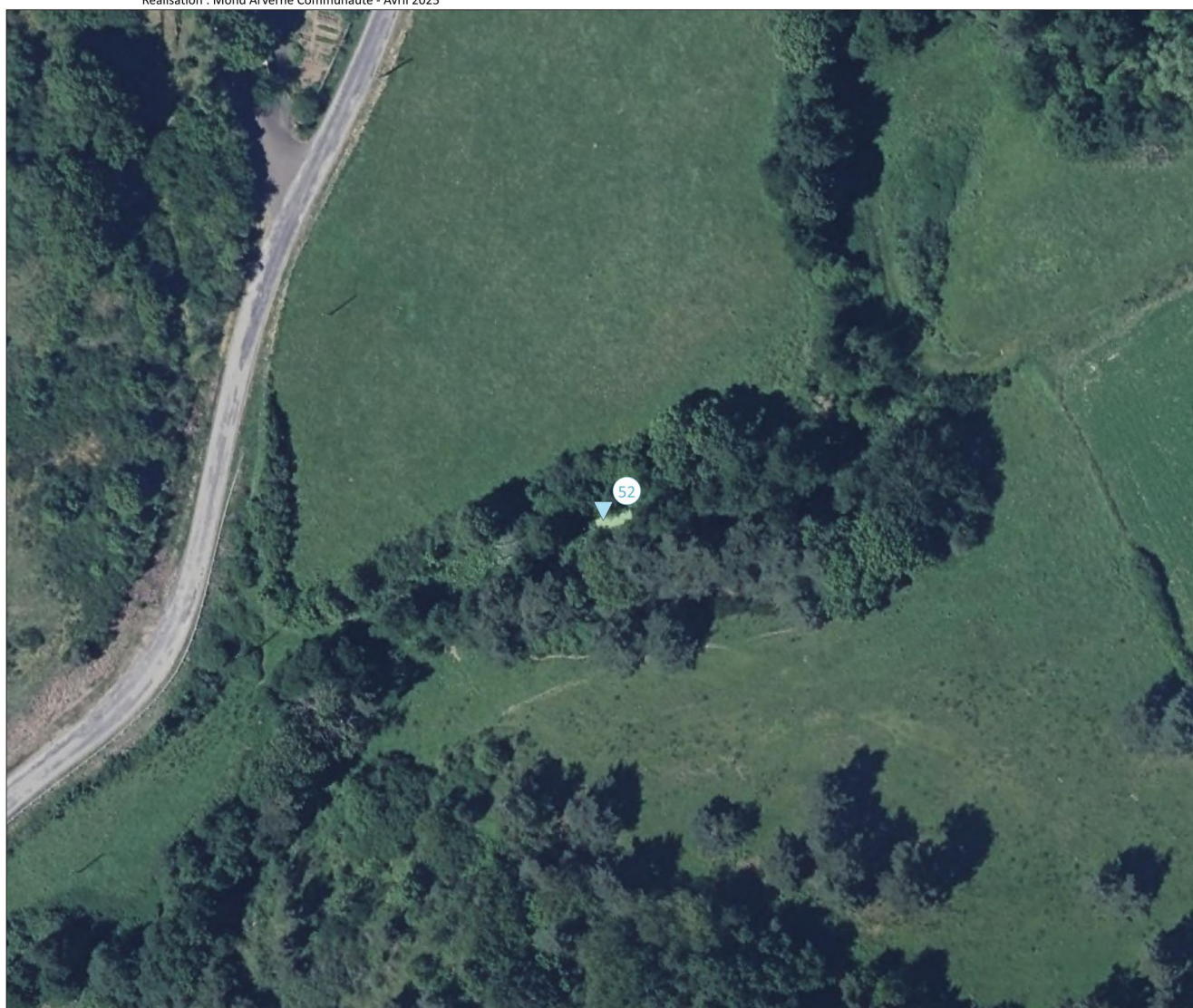
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 52



▼ Patrimoine hydraulique

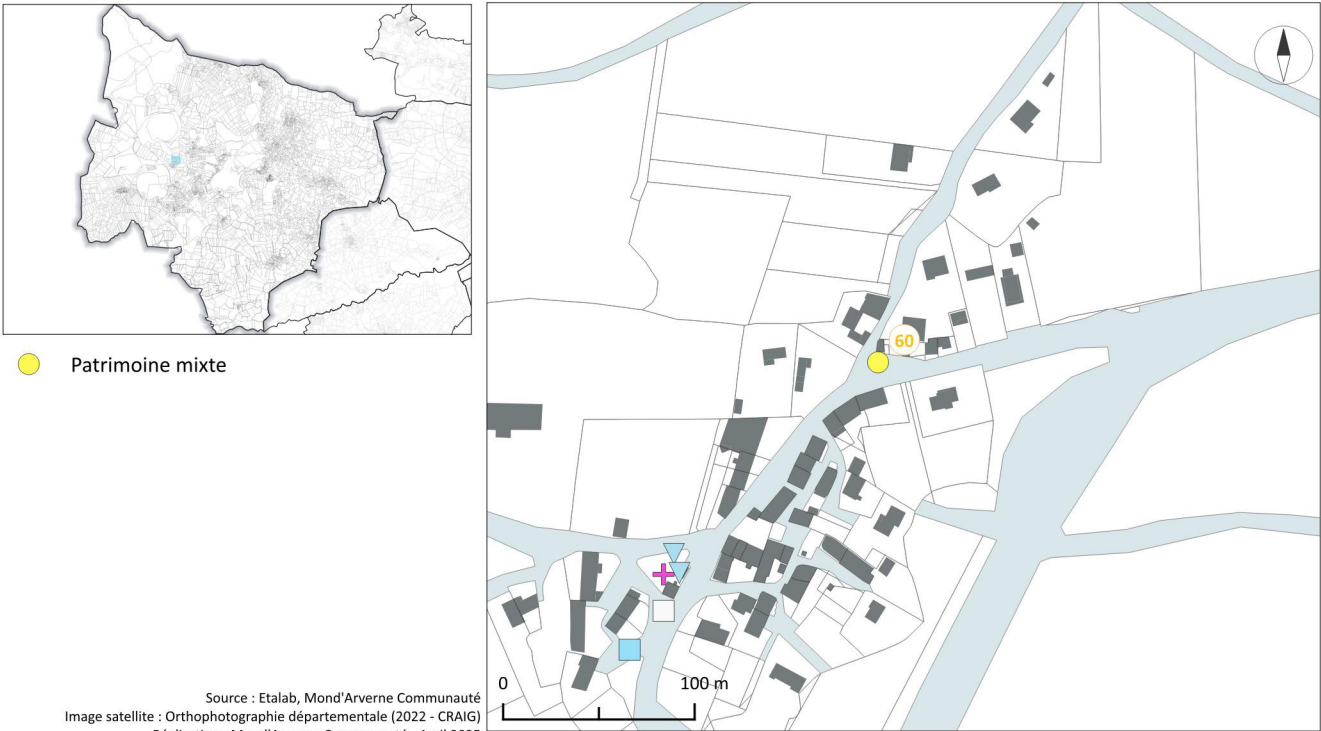


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

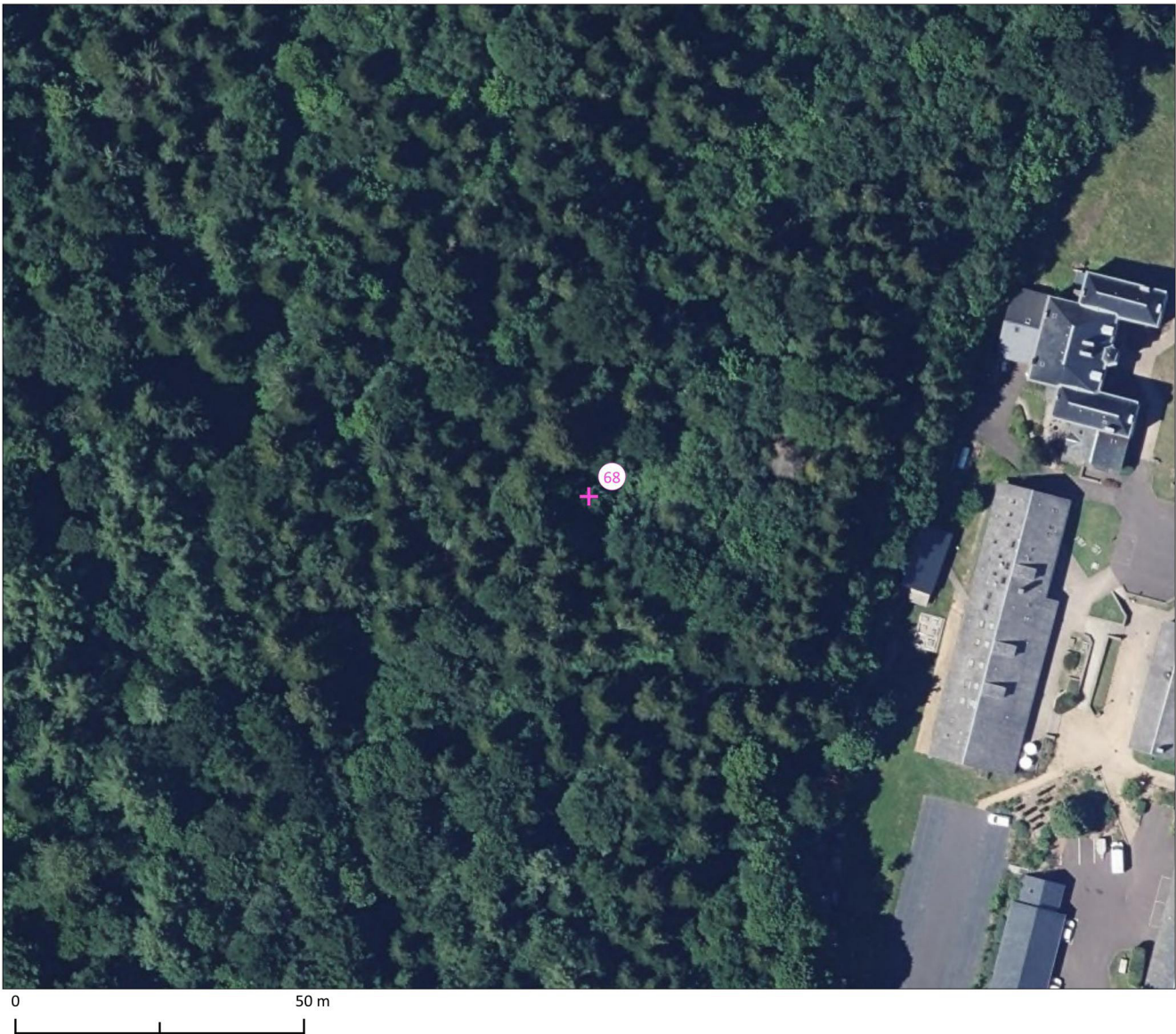
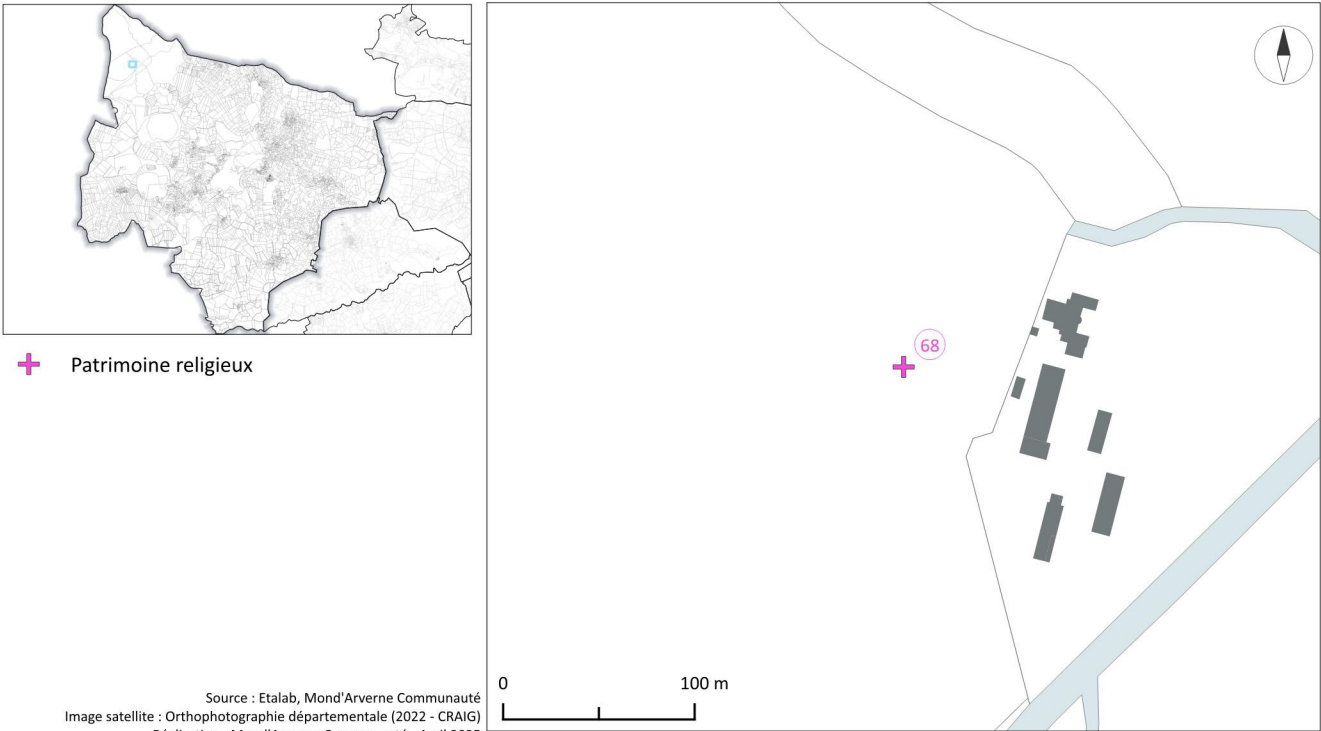


0 50 m

PETIT PATRIMOINE LOCAL : 60



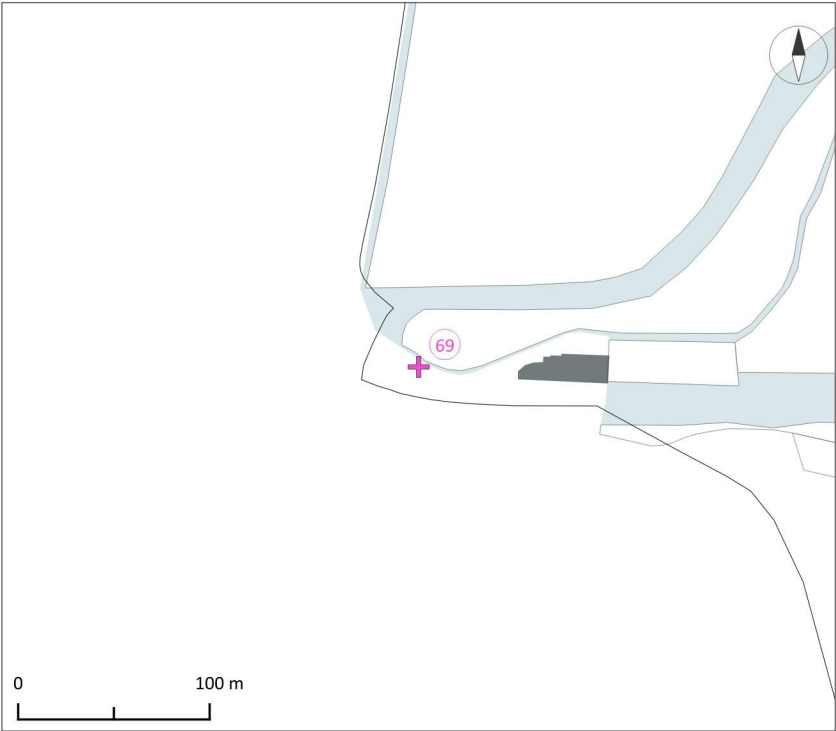
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 68



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 69



 Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 71



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 72



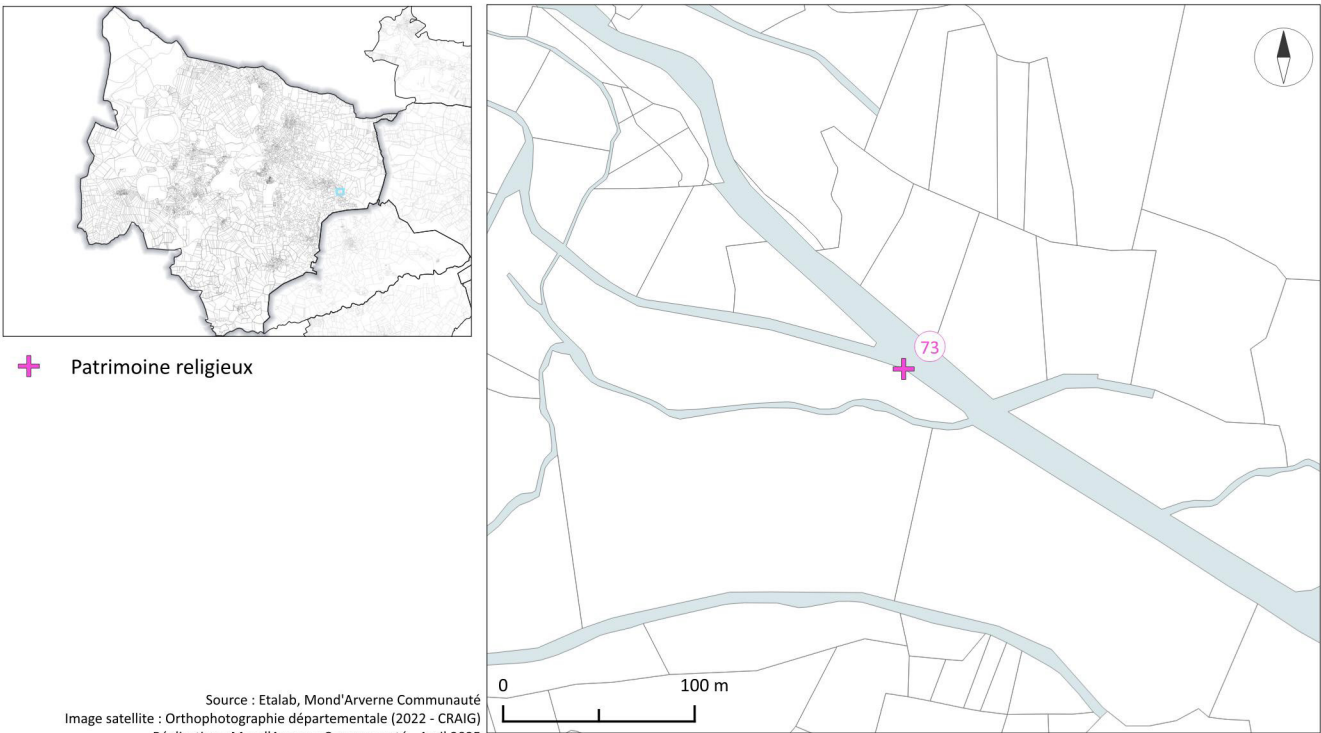
+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



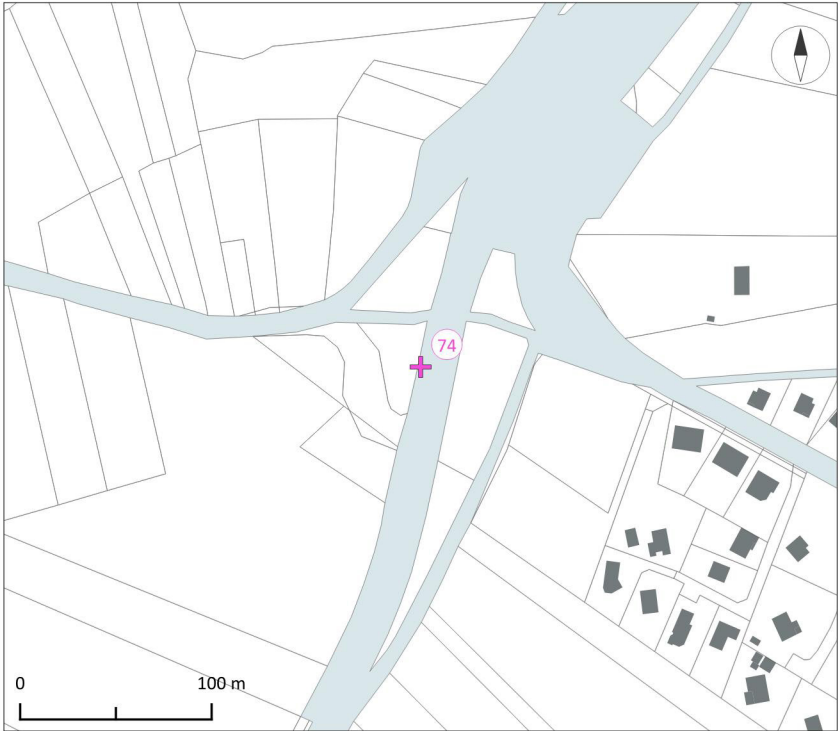
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 73



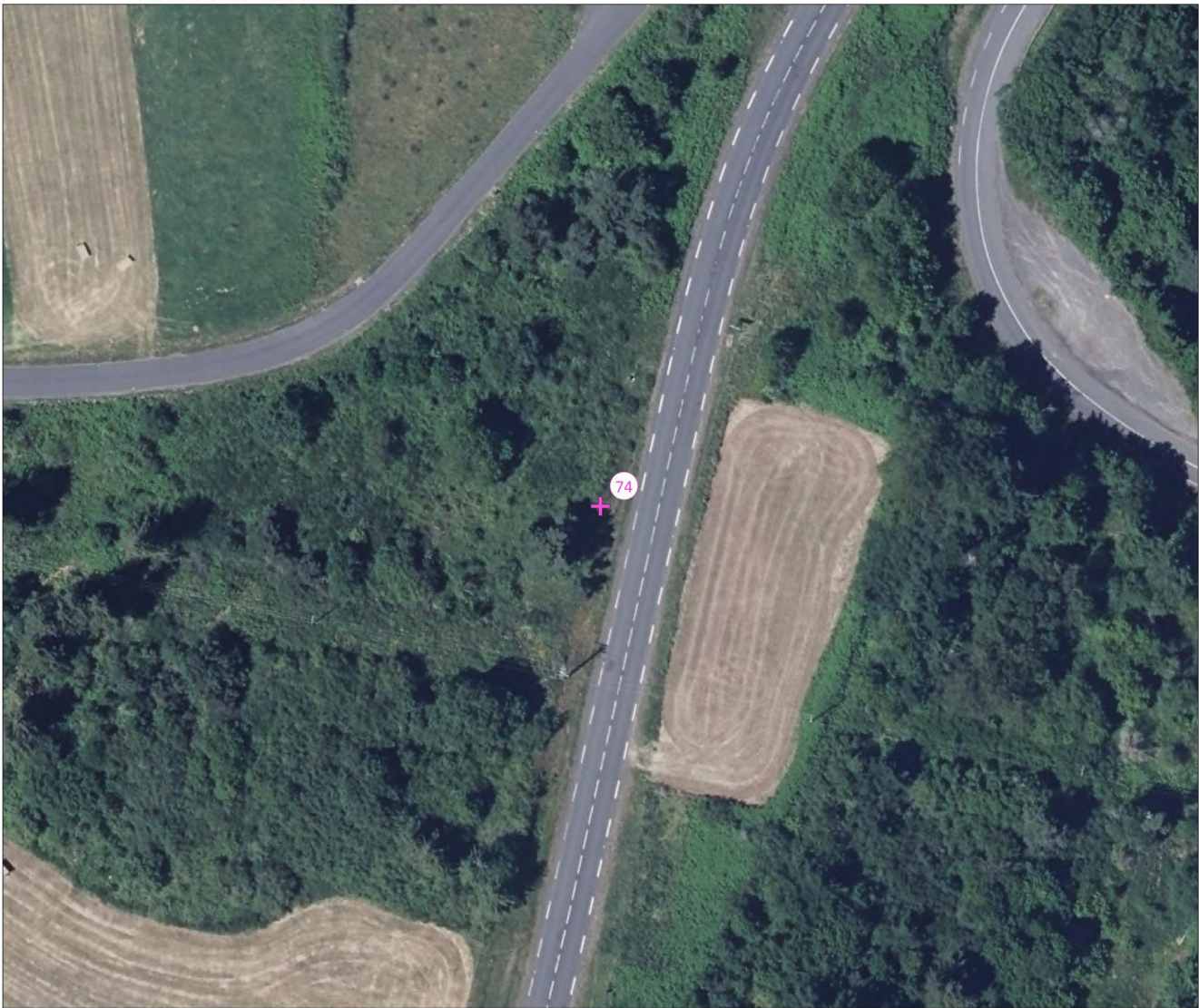
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 74



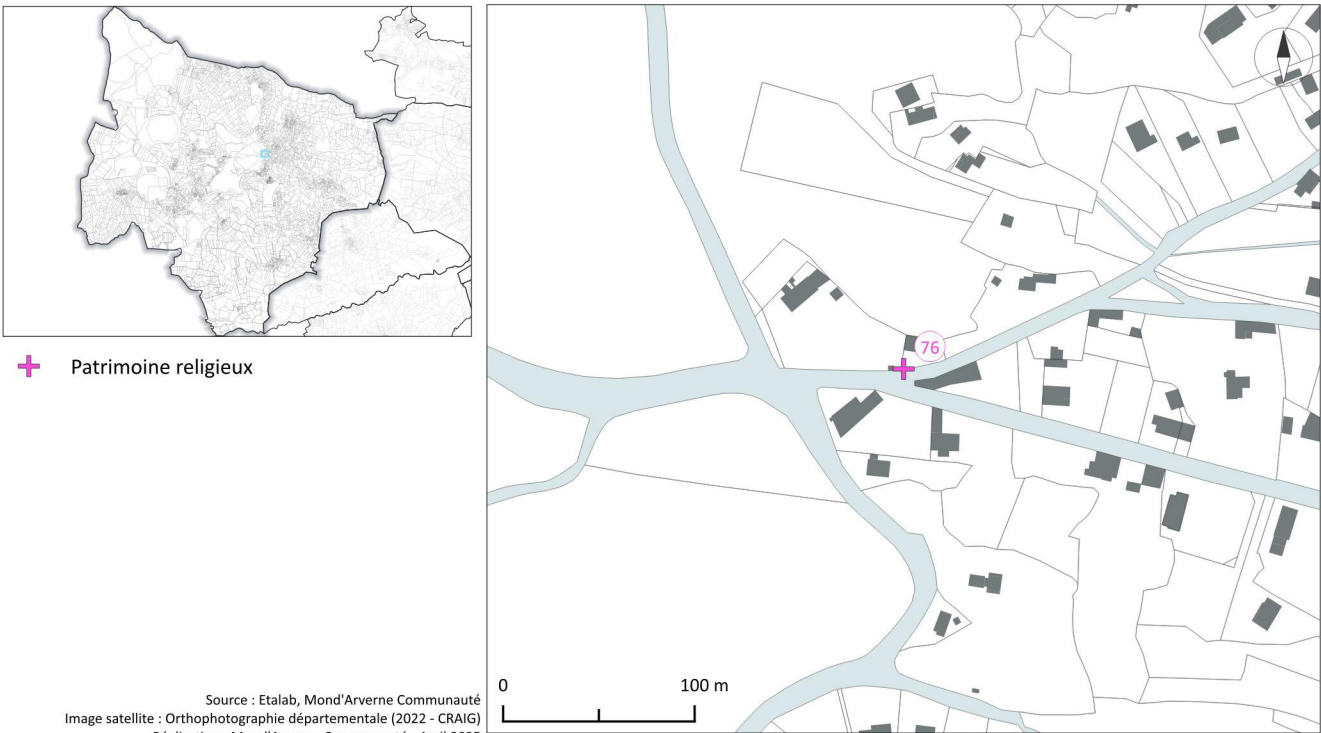
 Patrimoine religieux



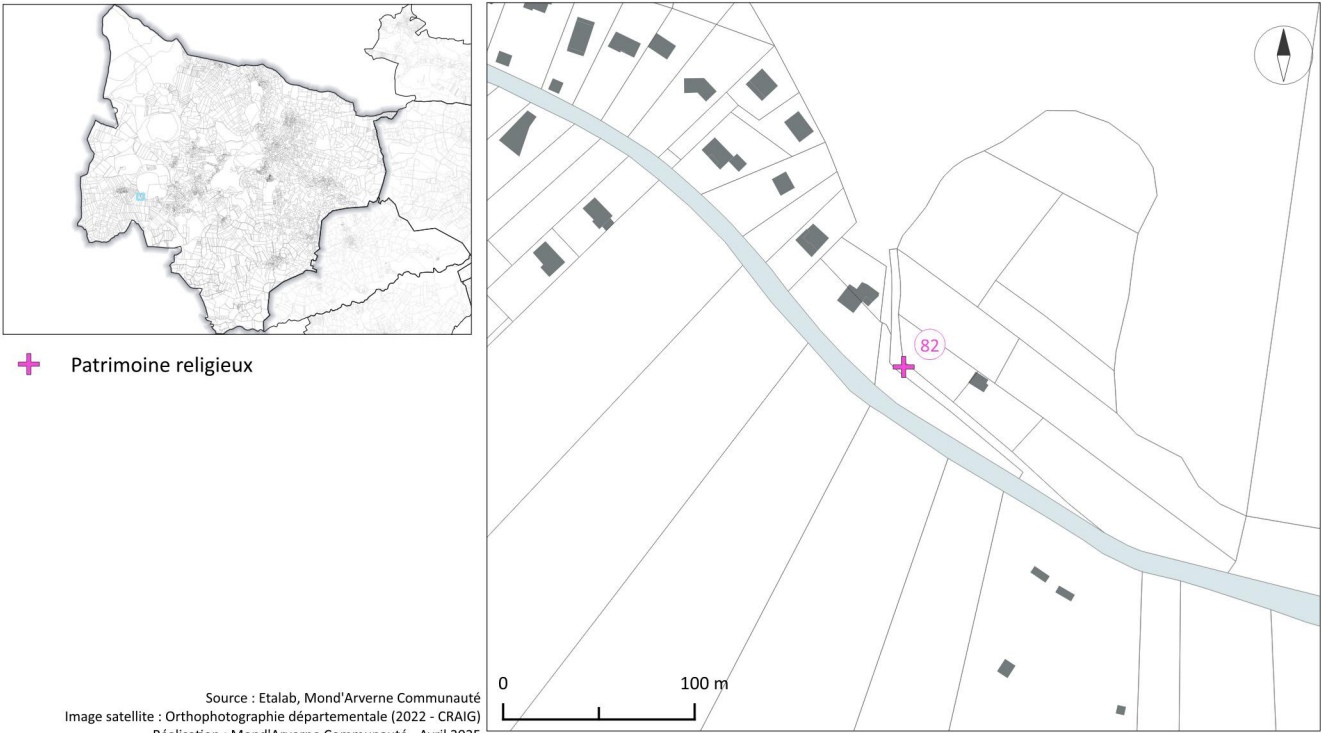
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



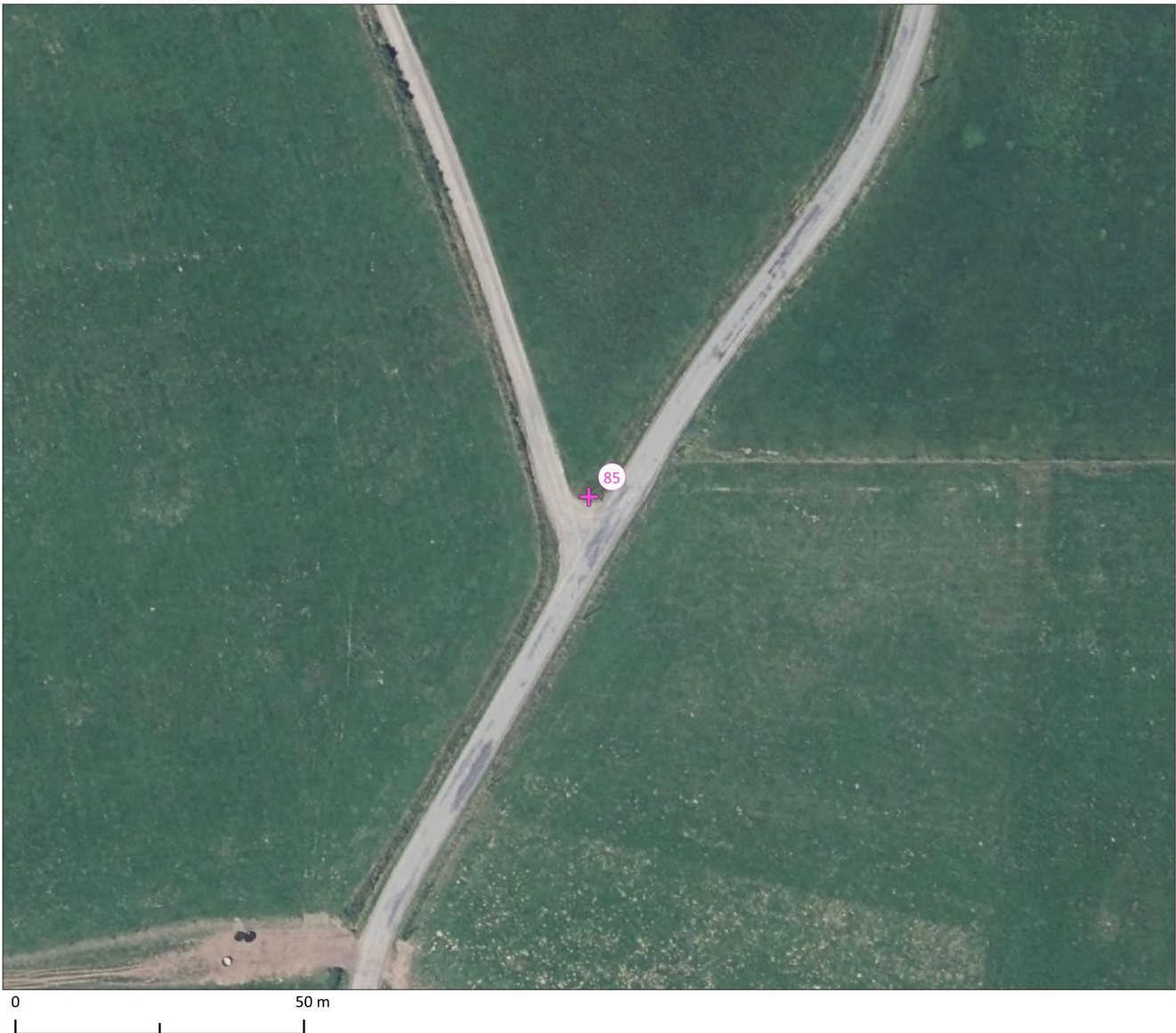
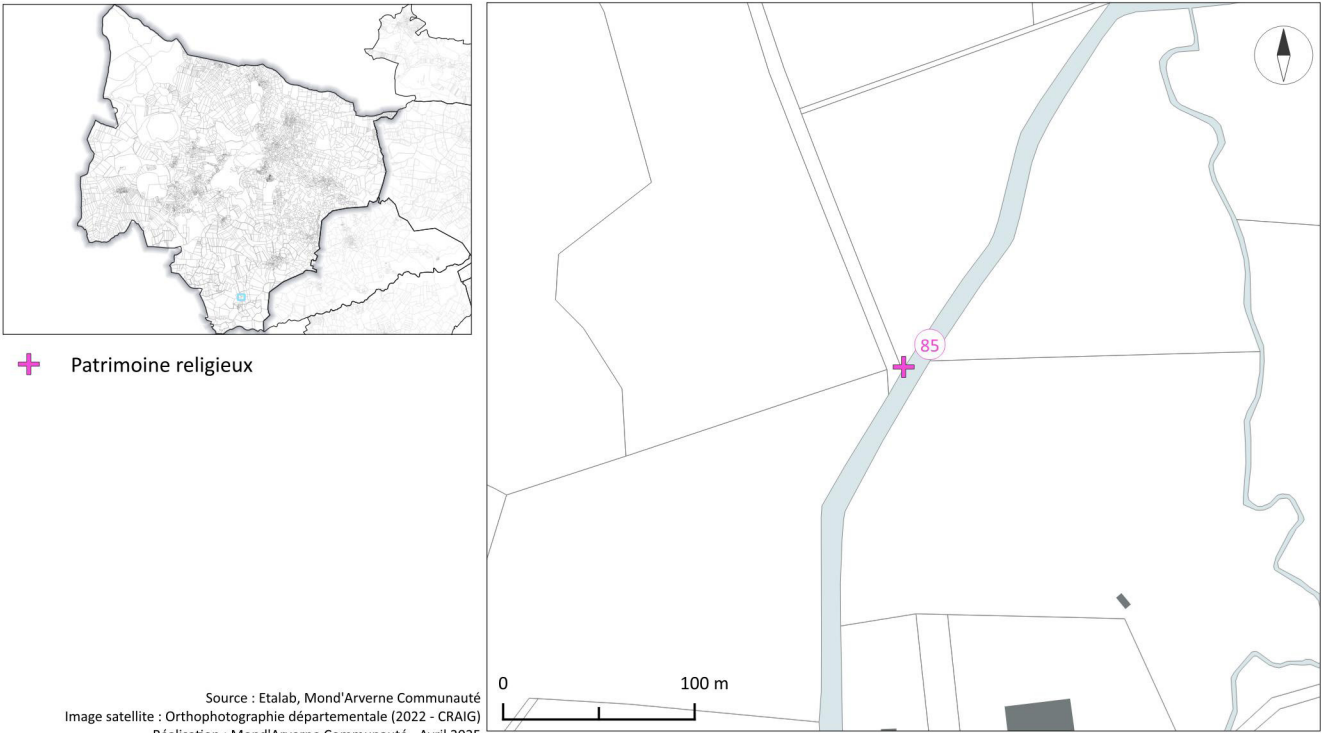
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 76



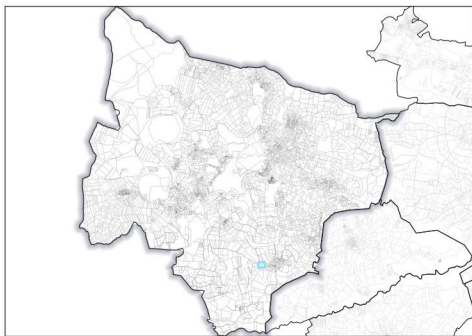
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 82



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 85



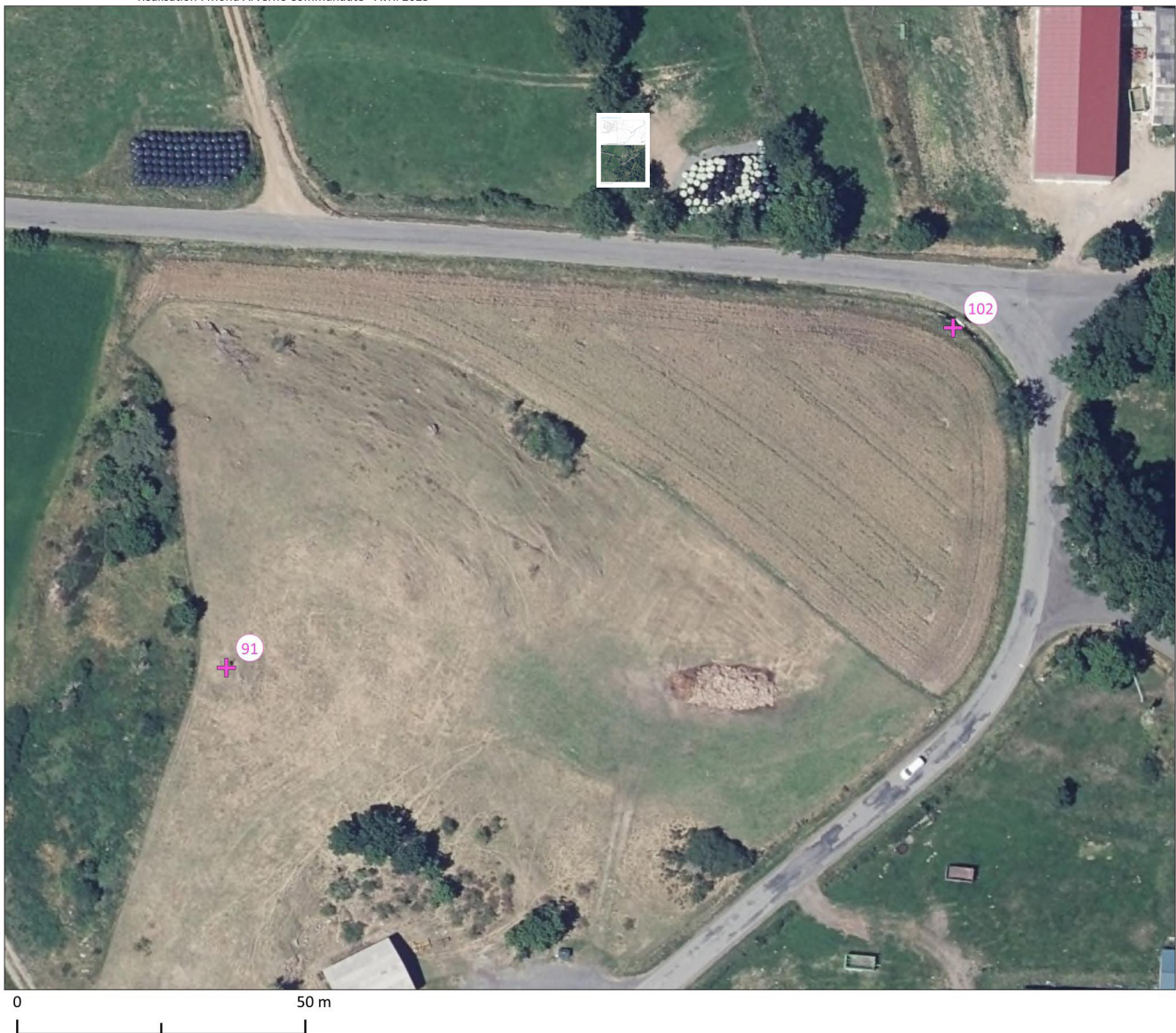
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 91, 102



✚ Patrimoine religieux



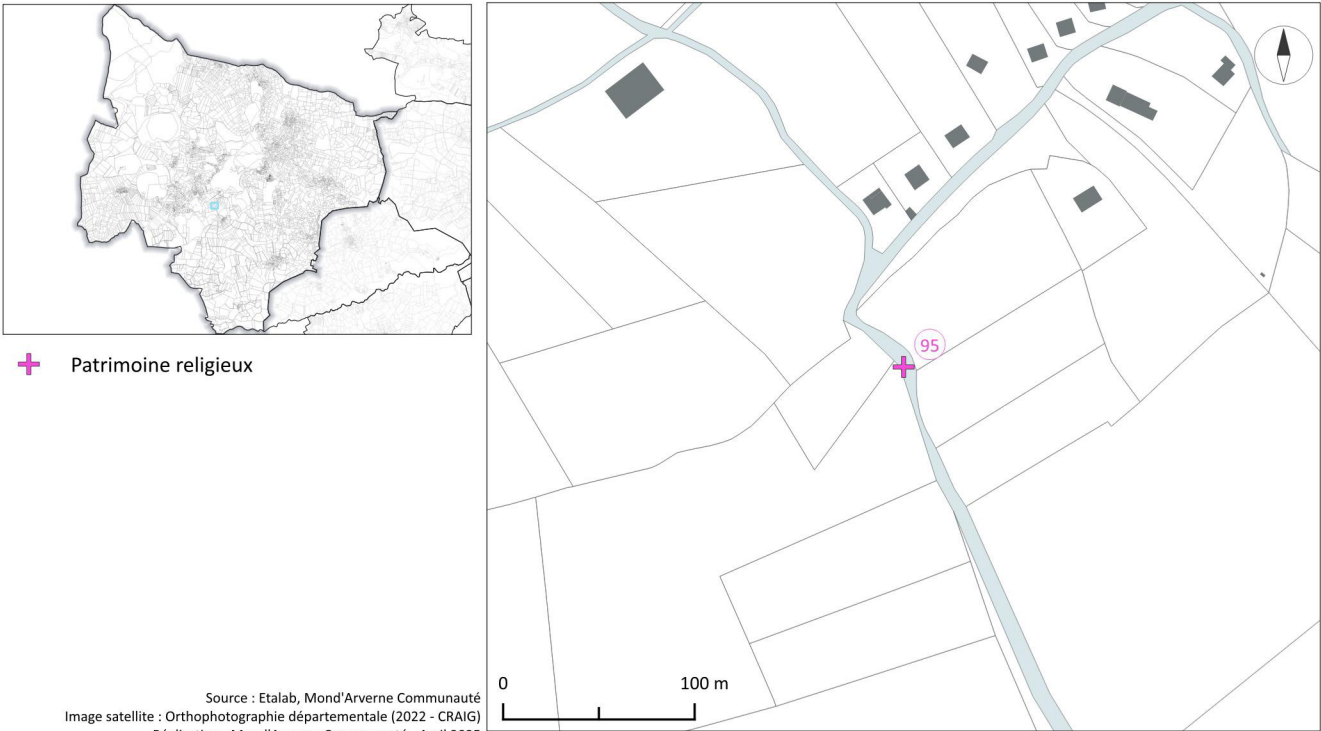
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 93, 96



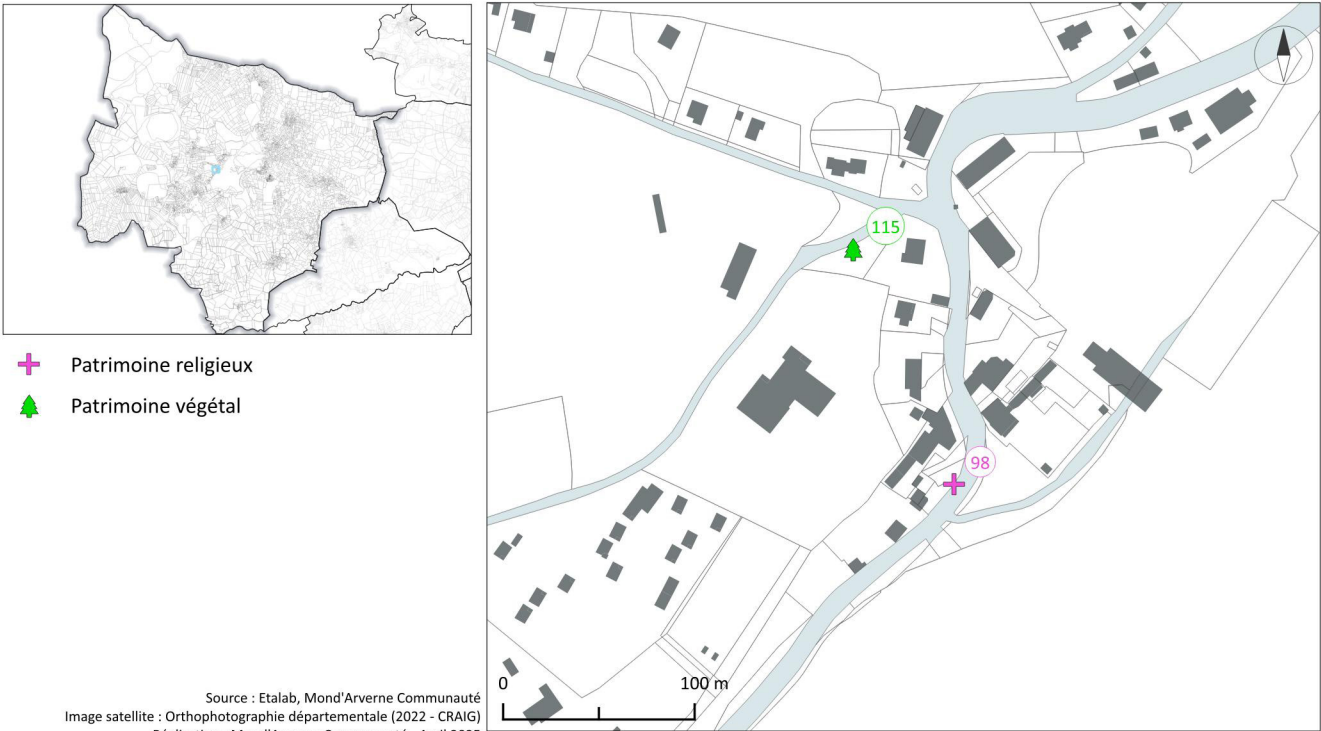
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 95



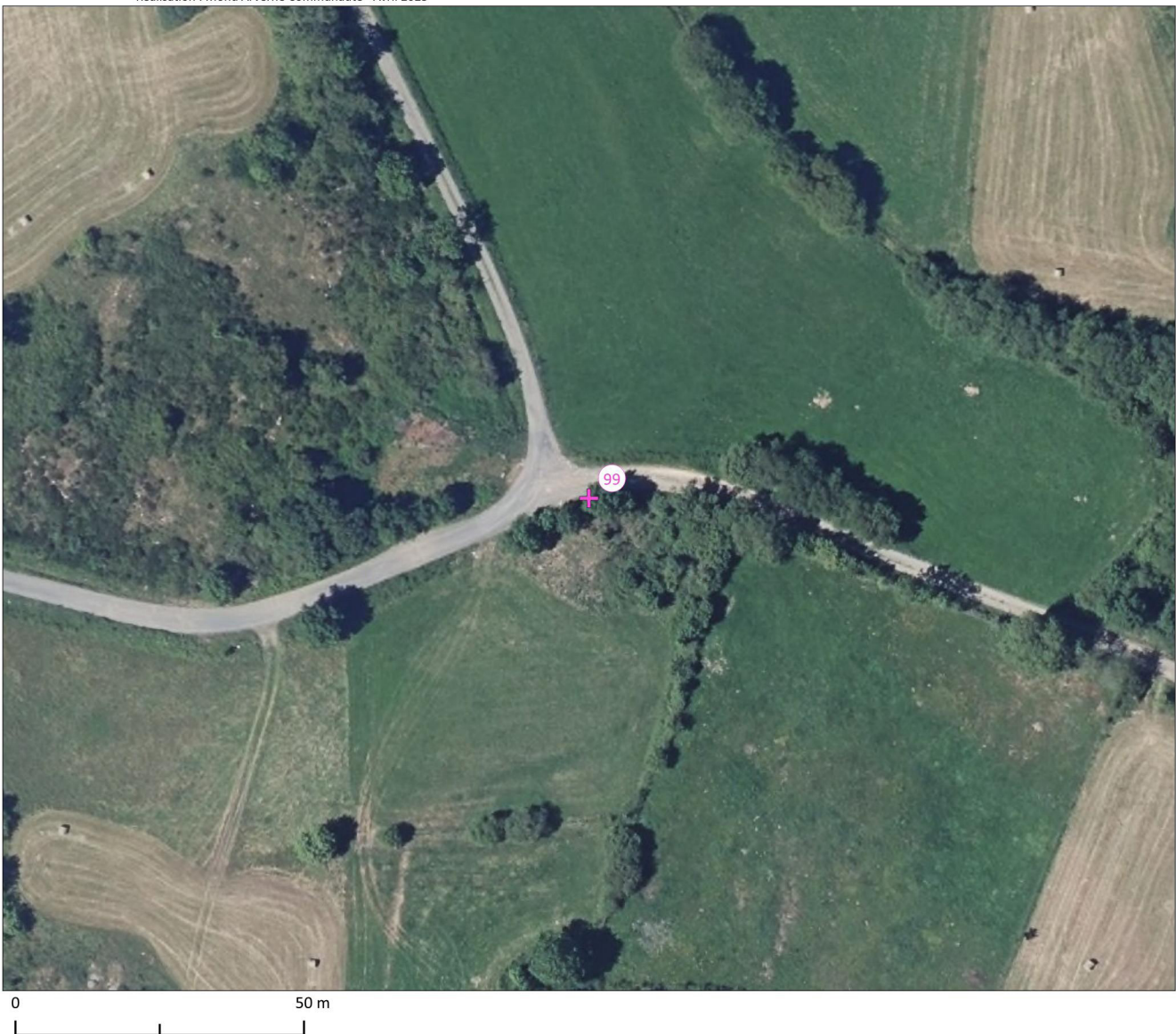
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 97



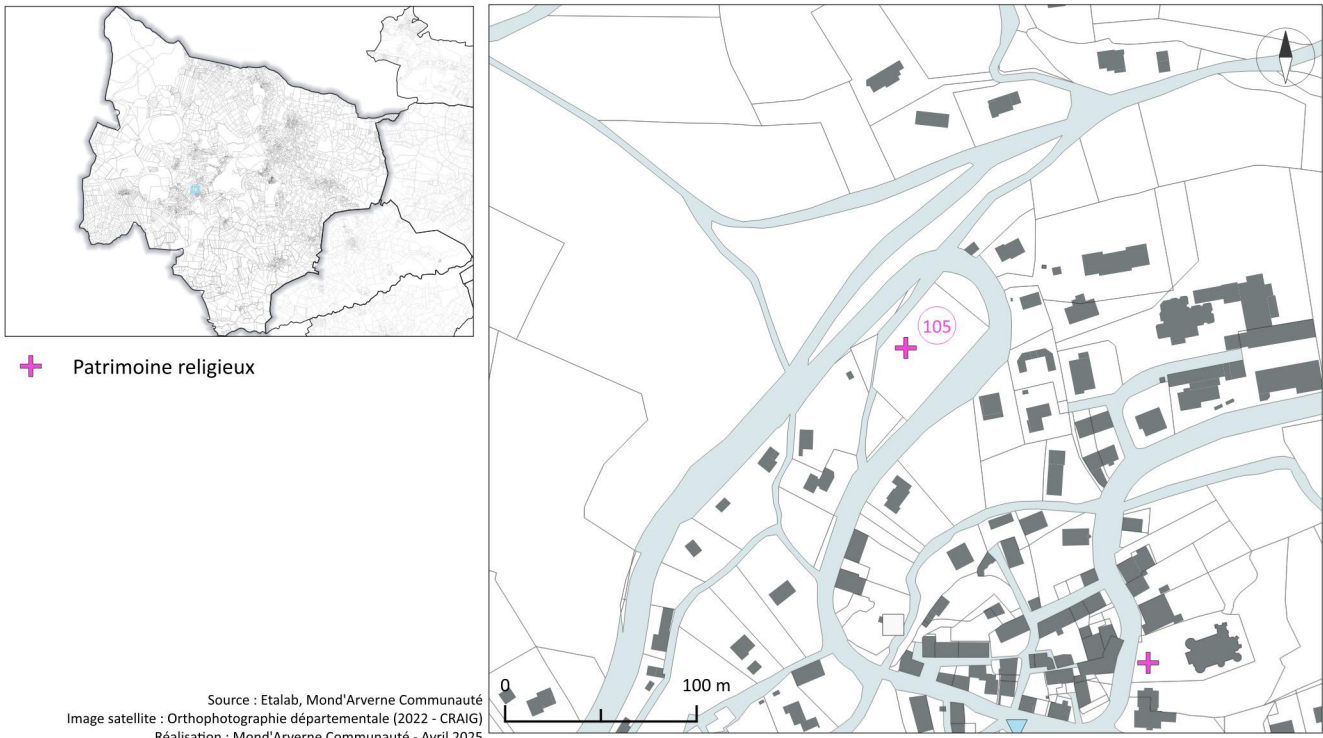
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 98, 115



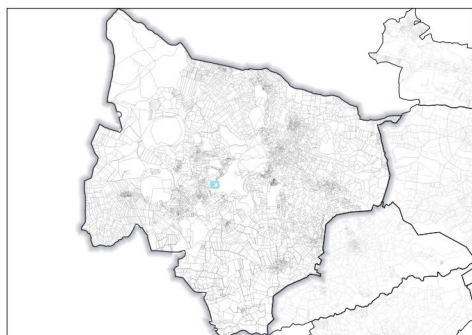
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 99



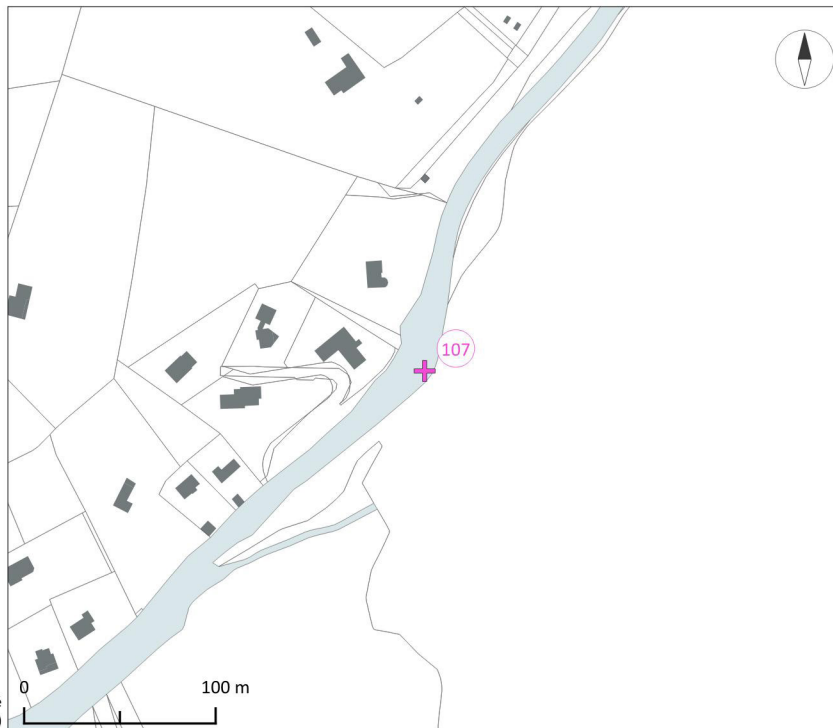
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 105



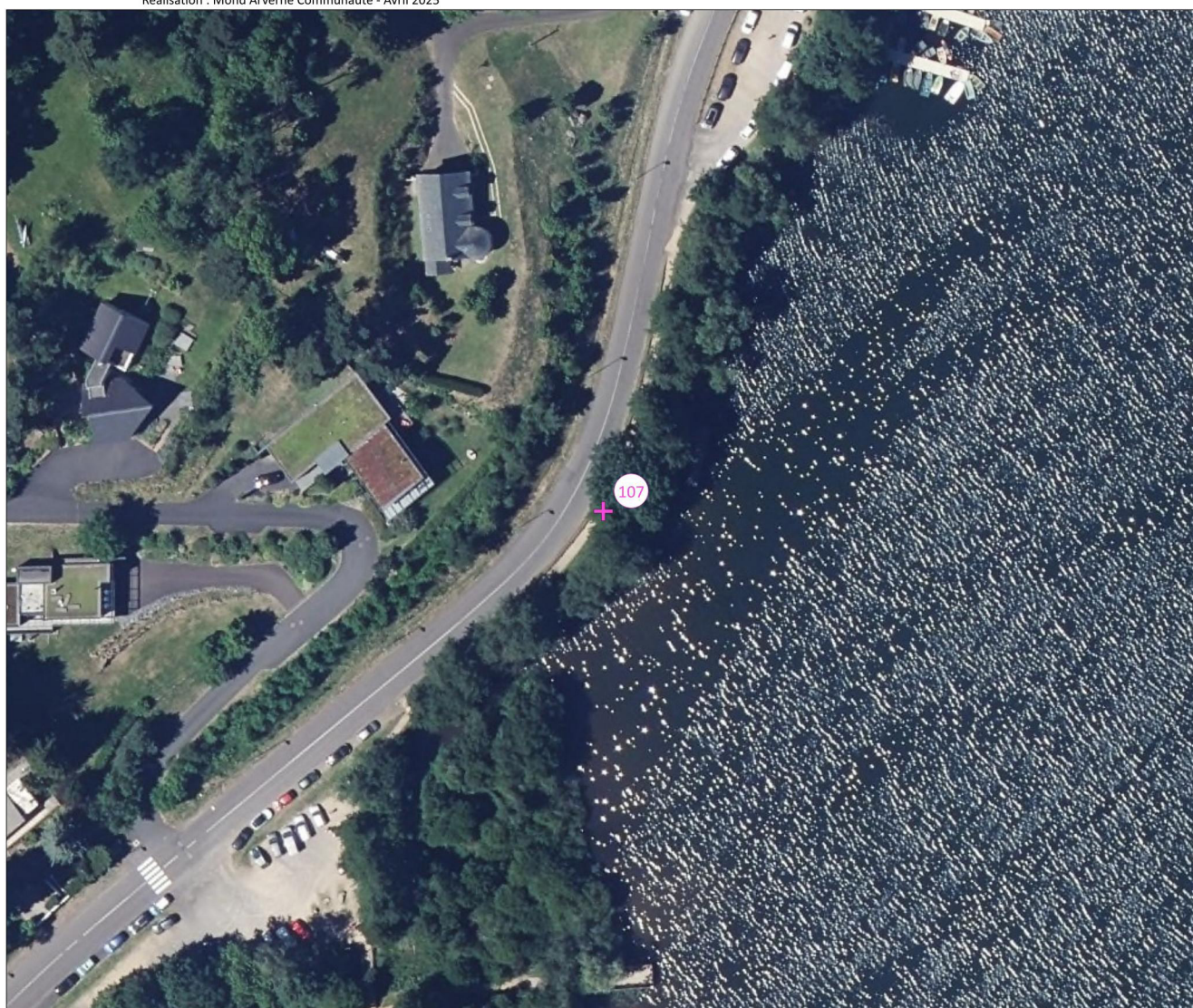
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 107



+ Patrimoine religieux



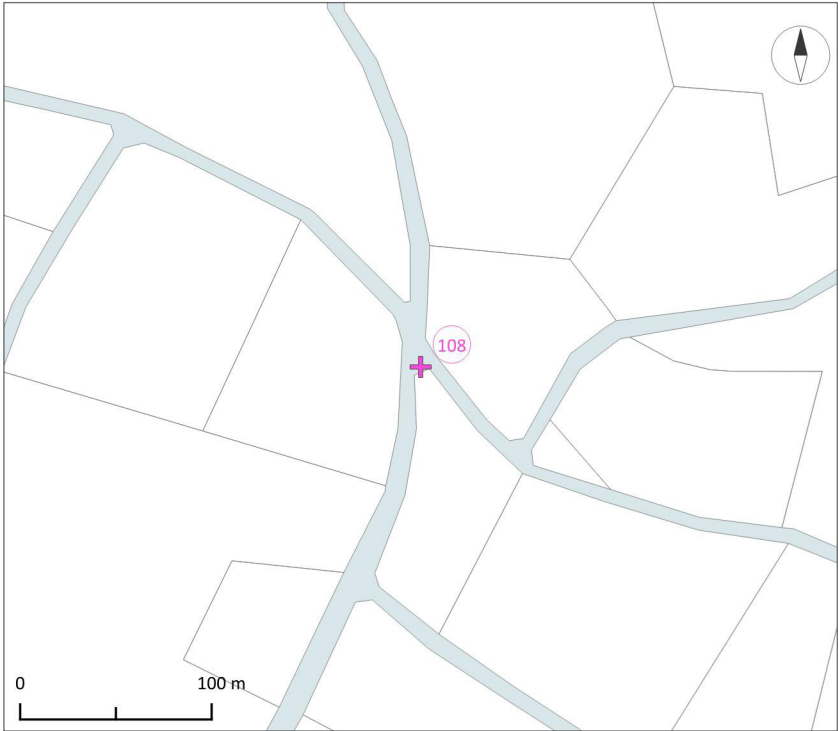
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



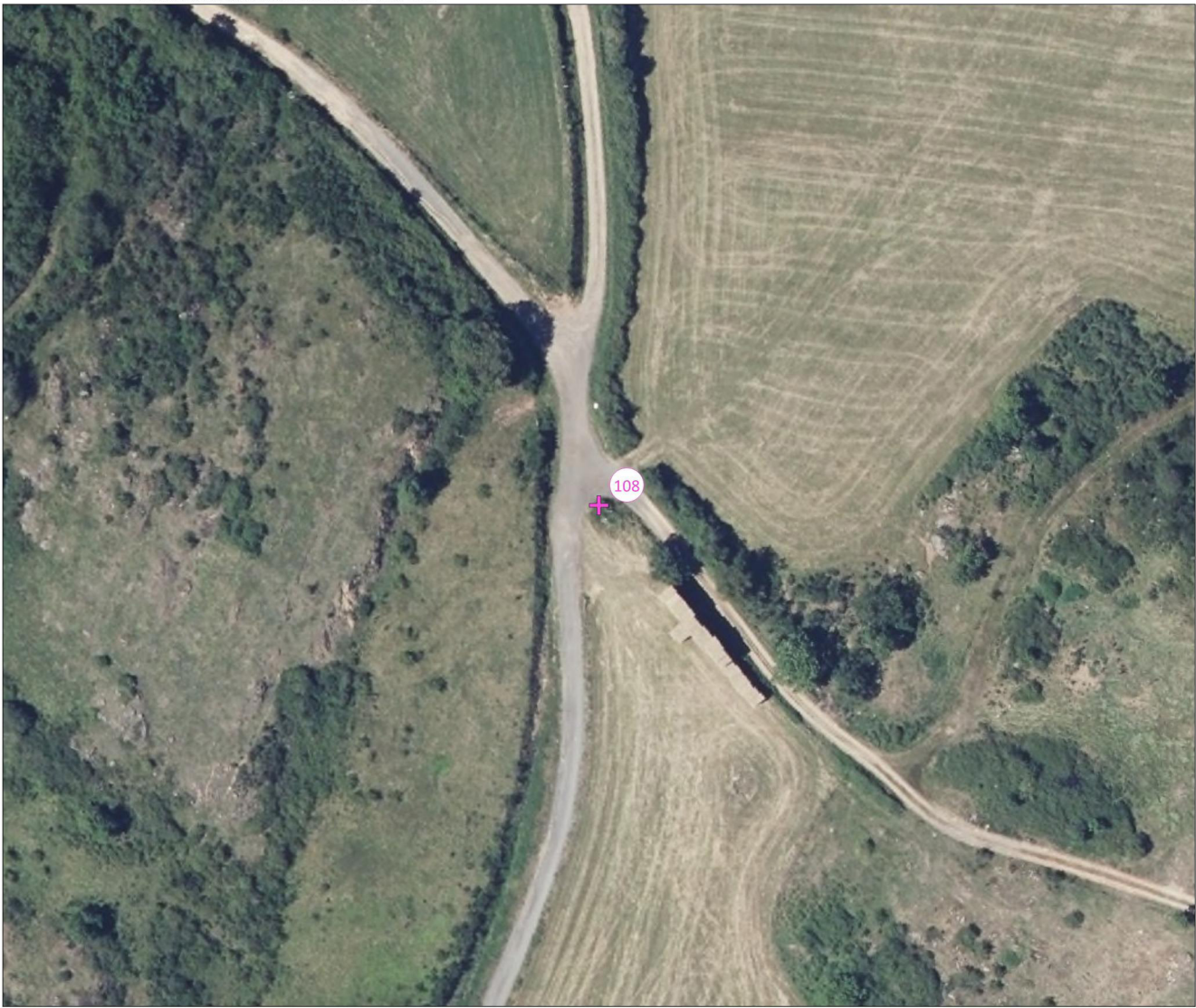
PETIT PATRIMOINE LOCAL : 108



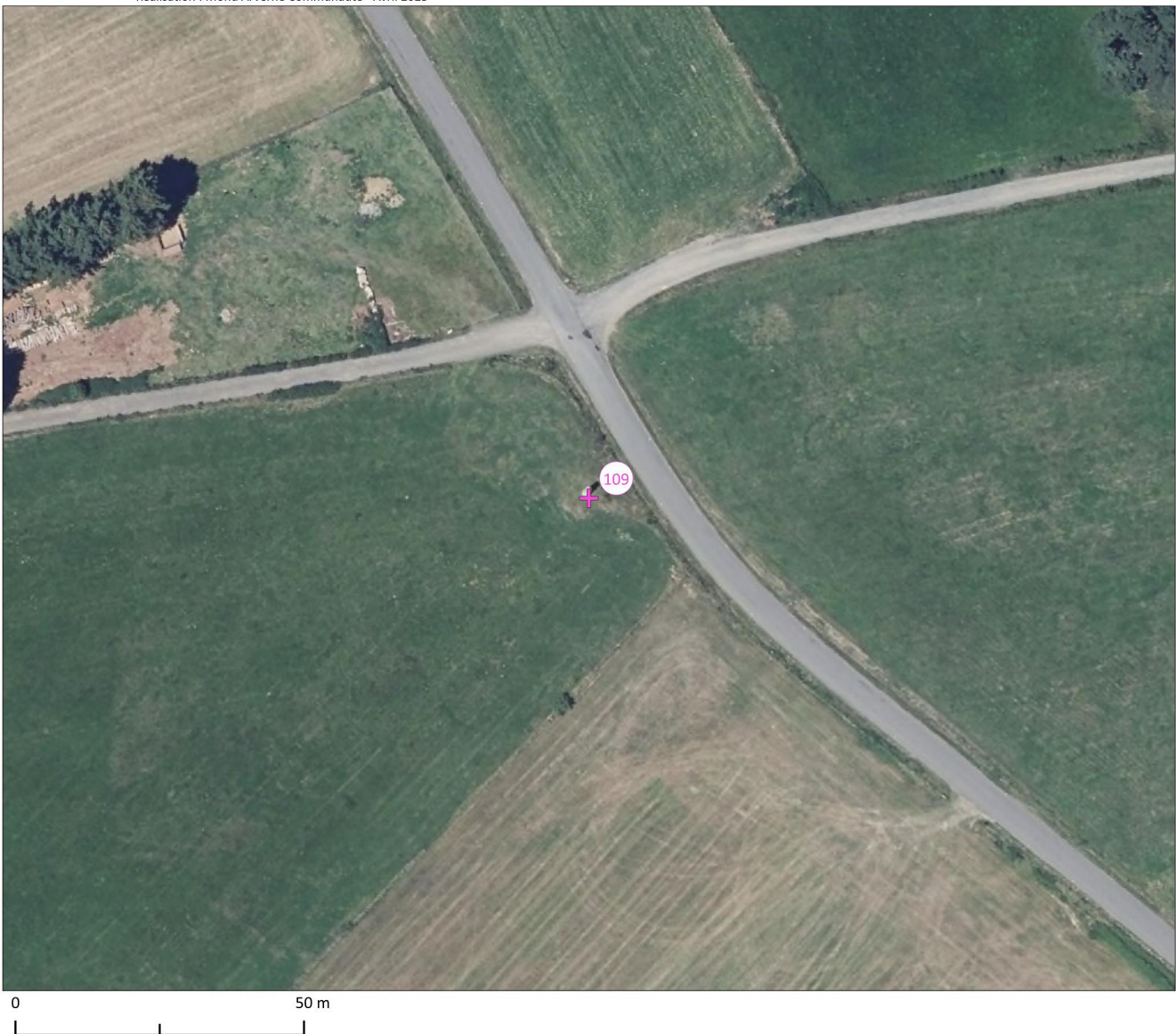
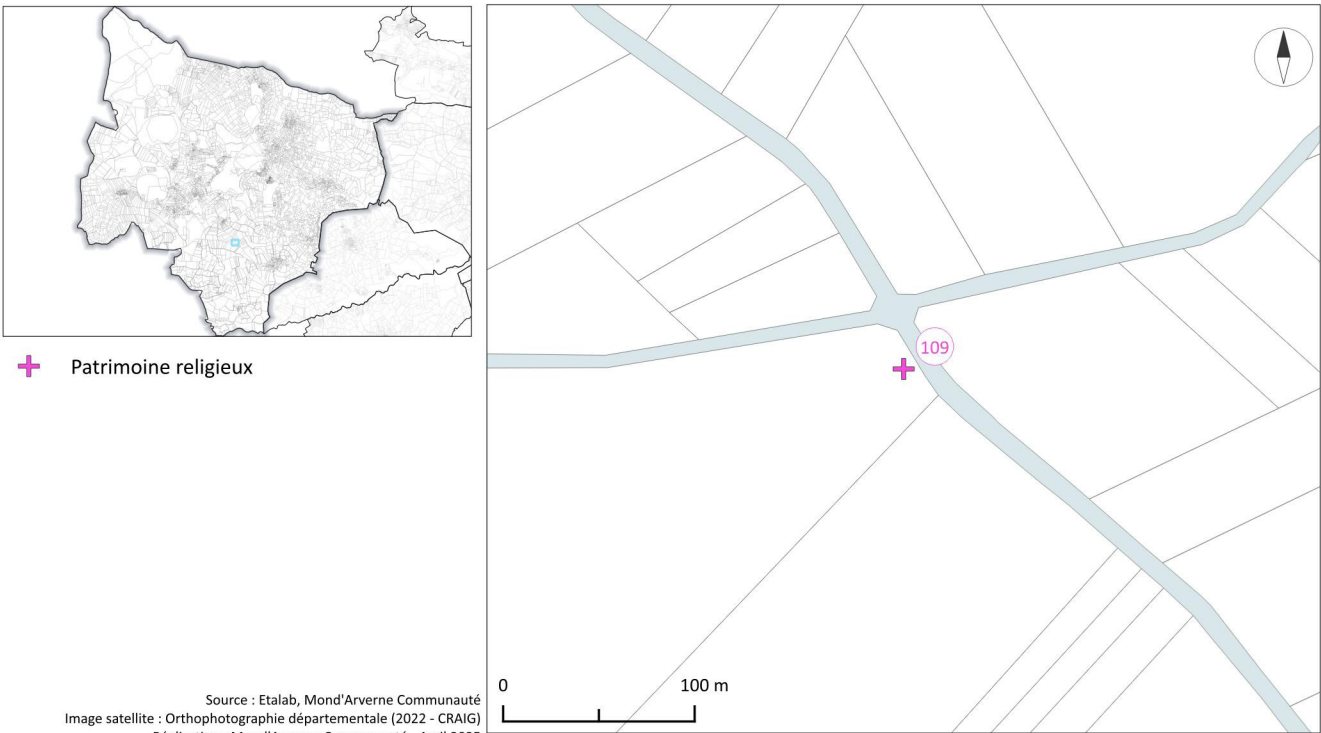
 Patrimoine religieux



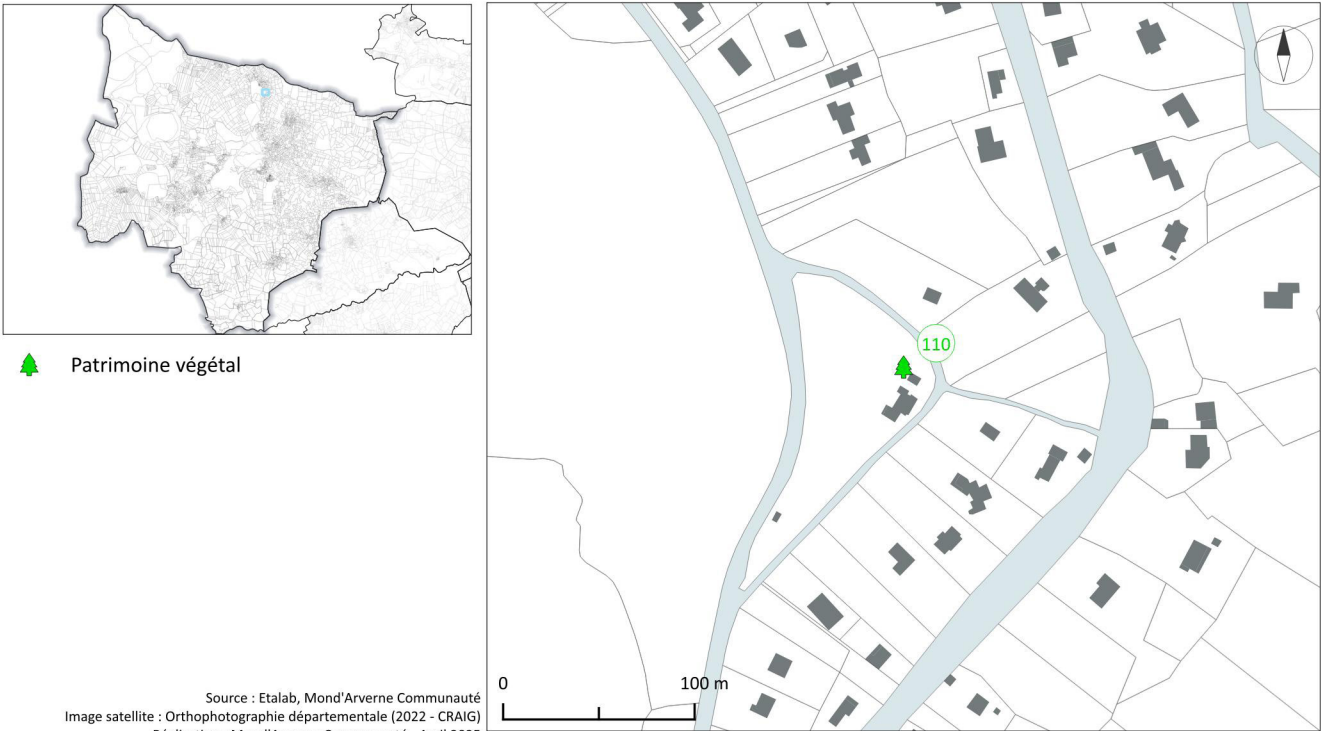
Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Orthophotographie départementale (2022 - CRAIG)
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 109



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 110



PETIT PATRIMOINE LOCAL : 111, 113

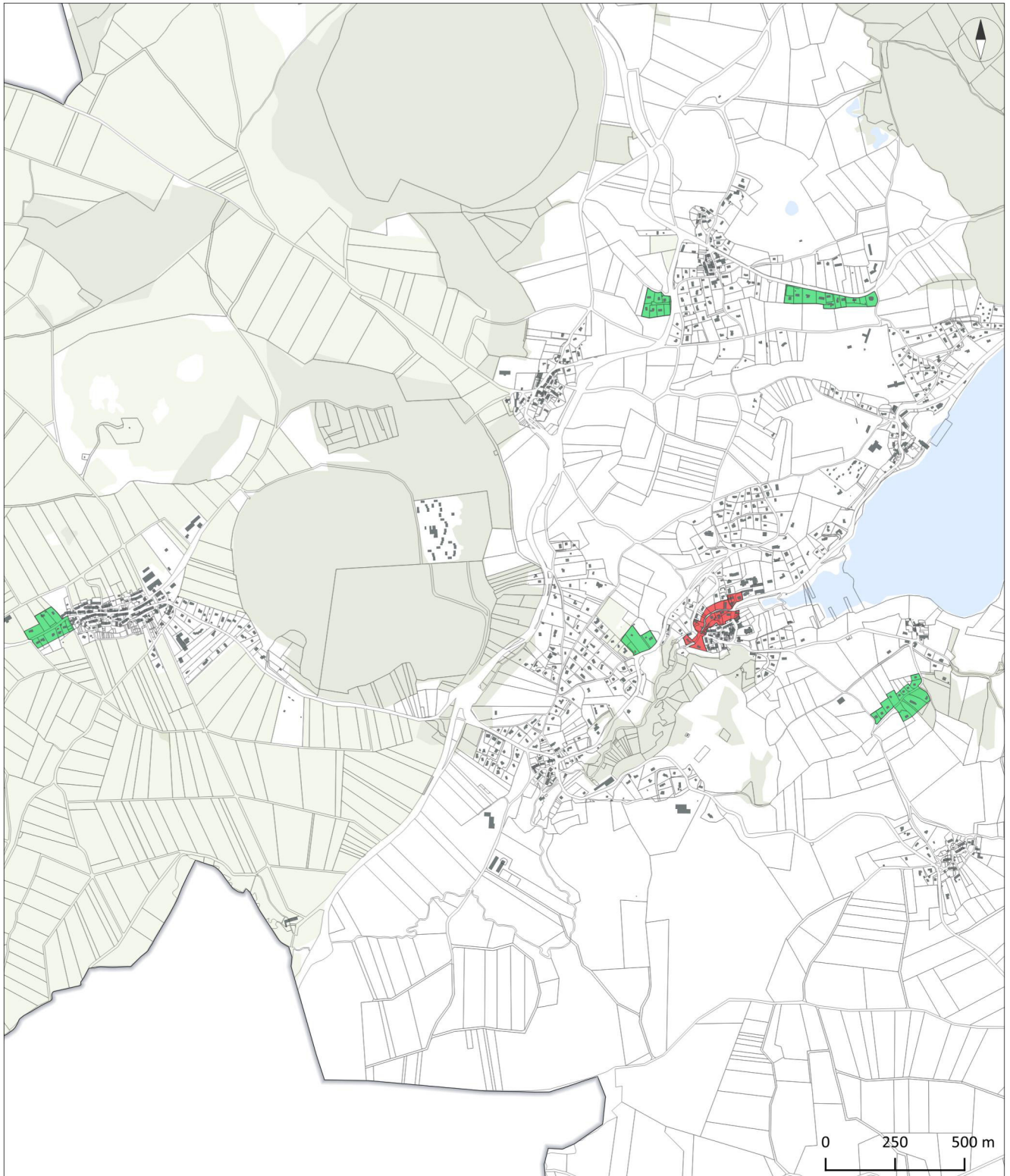
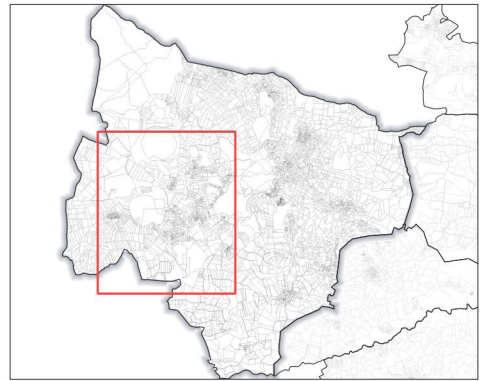


ZONES URBAINES SENSIBLES

CARTOGRAPHIE DES ZONES US

Type de zone Us

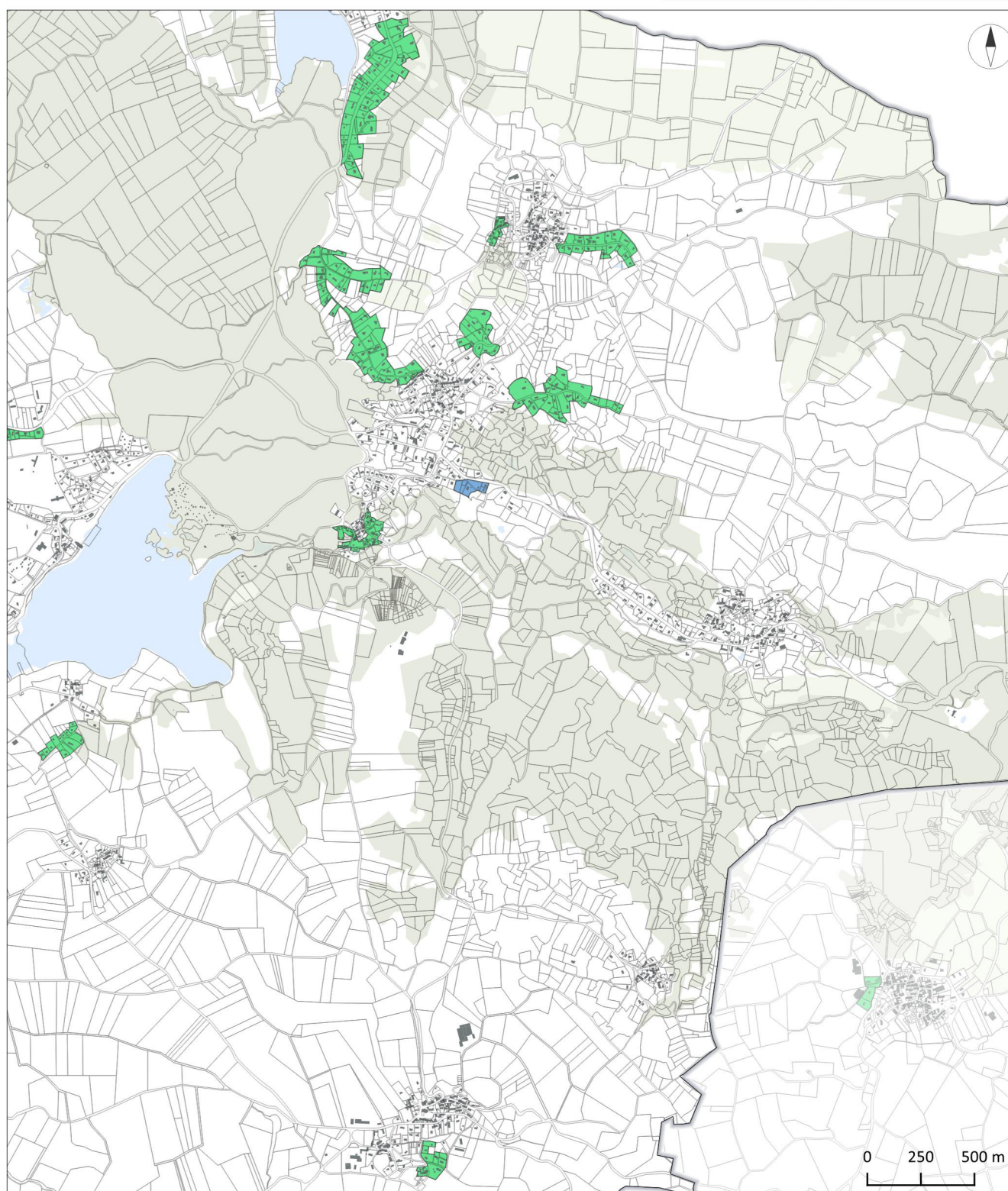
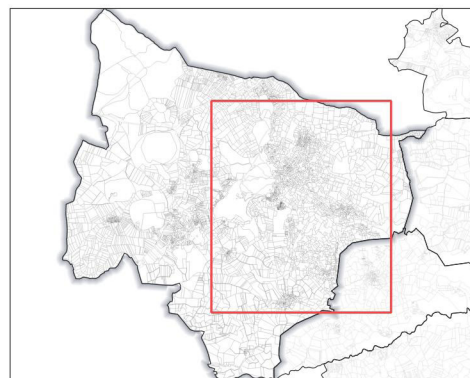
- Us-1 : Zone urbaine sensible soumise à un risque
- Us-2 : Zone urbaine sensible à l'étalement urbain



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

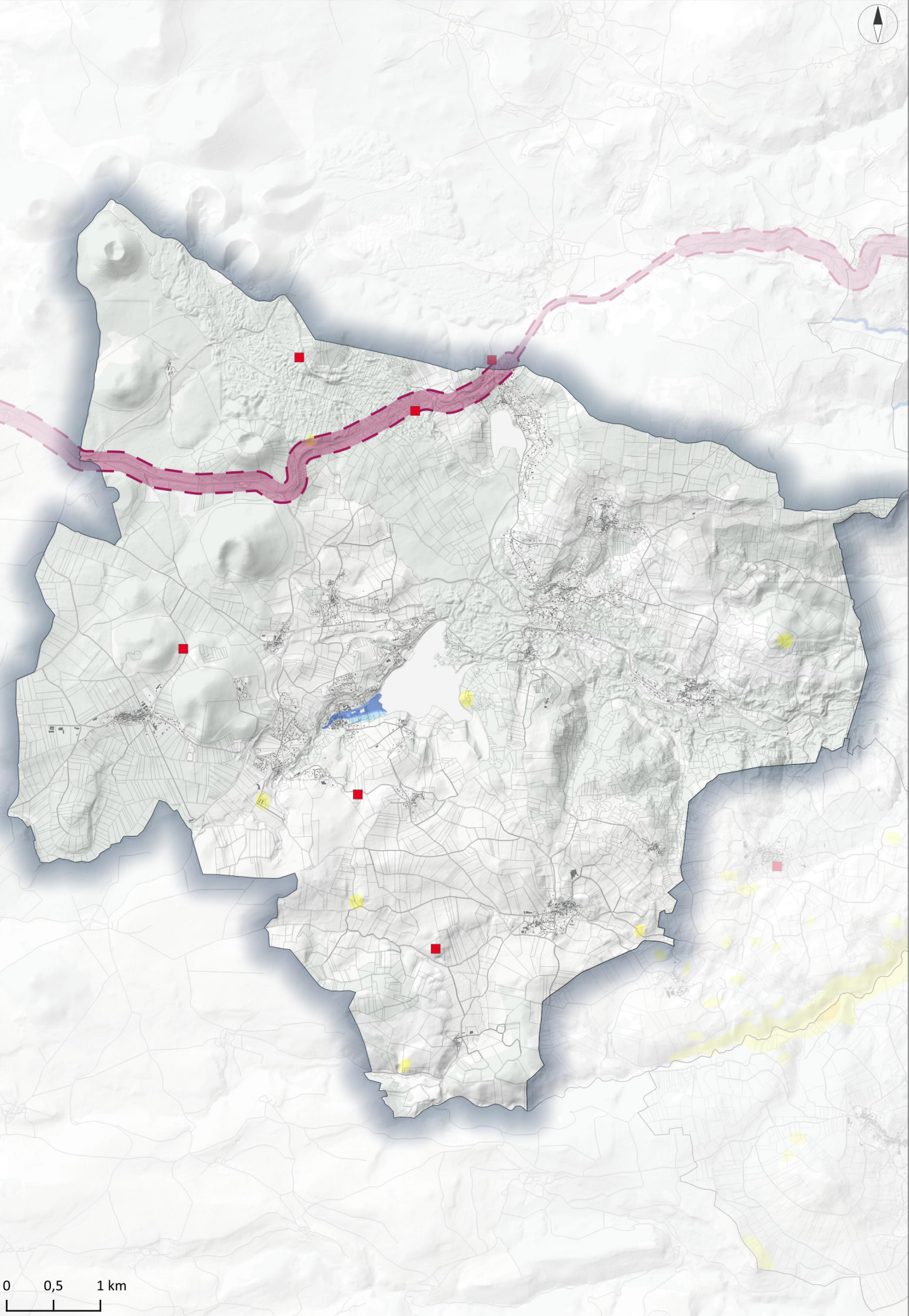
Type de zone Us

-  Us-2 : Zone urbaine sensible à l'étalement urbain
-  Us-3 : Zone urbaine sensible pour les ressources en eau



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Décembre 2025

RISQUES ET CONTRAINTES



Risques naturels

 Cavités souterraines

Mouvements de terrains

 Risque faible ou mal connu

Niveau de l'aléa inondation

 Fort

 Moyen

 Faible

Contraintes

 Secteur bruyant